

DOCUMENT DE PROGRAMMATION

POUR LA PERIODE 2020-2022

Table des matières

Avant-propos	3
Liste des acronymes	5
Déclarations de mission et de vision	7
Section I – Contexte général	9
Section II – Programmation pluriannuelle 2020-2022	11
II.1 Objectifs pluriannuels	11
II.2 Programme pluriannuel	15
II.3 Ressources humaines et financières: perspectives 2020-2022	27
Section III – Programme de travail annuel 2020	31
III.1 Résumé	31
III.2 Activités	31
Domaine prioritaire 1: Anticiper les changements.....	31
Domaine prioritaire 2: Faits et chiffres.....	32
Domaine prioritaire 3: Outils de gestion de la SST	40
Domaine prioritaire 4: Sensibilisation et communication	42
Domaine prioritaire 5: Mise en réseau des connaissances	49
Domaine prioritaire 6: Mise en réseau	51
Domaine horizontal 1: gestion institutionnelle.....	53
Domaine horizontal 2: soutien administratif	55
Annexes.....	56

Avant-propos

En 2019, un nouveau Parlement européen a été élu et une nouvelle Commission entre en fonction. Ces deux institutions jouent un rôle-clé dans la définition des priorités politiques européennes, y compris les priorités politiques en matière de santé et de sécurité au travail (SST). Les premières indications donnent à penser que la SST demeure un domaine stratégique important pour l'UE, ce qui est conforté également par l'accord important sur le socle européen des droits sociaux, qui, parmi ses 20 principes, instaure le droit des travailleurs à un niveau élevé de sécurité et de protection de la santé au travail. L'EU-OSHA devra tenir compte des priorités politiques de l'UE au fur et à mesure que celles-ci seront précisées, notamment à partir de 2021.

Les ressources disponibles sont un autre facteur susceptible d'avoir une incidence sur la programmation future. Au-delà de 2020, la programmation tout entière repose sur un certain nombre d'hypothèses formulées au moment de l'élaboration du présent document. L'actuel cadre financier pluriannuel prend fin en 2020. Aux fins d'élaborer ce document de programmation (DP), l'EU-OSHA s'est basée sur l'hypothèse de la continuité des ressources après 2020 en termes nominaux. Sur la base de la proposition actuelle, la part de l'EU-OSHA dans le budget de l'UE jusqu'en 2027 restera stable en termes nominaux, mais diminuera en termes réels.

L'une des conditions-cadres définitives qui pourrait changer est que l'actuel cadre stratégique de l'UE en matière de SST arrivera à son terme en 2020, ce qui signifie qu'il conviendra peut-être, à partir de 2021, de prendre en compte de nouvelles priorités politiques de l'UE. Toutefois, jusqu'à ce qu'une nouvelle stratégie ou politique soit mise en place au niveau de l'UE, l'EU-OSHA se référera au cadre stratégique 2014-2020 pour ce qui concerne les priorités de l'UE.

D'autres conditions-cadres ont été annoncées en 2019. Un nouveau règlement fondateur de l'EU-OSHA est entré en vigueur début 2019 en remplacement du règlement fondateur de 1994. Avec ce nouveau règlement fondateur, l'EU-OSHA dispose désormais d'un cadre juridique à long terme et d'un mandat clair pour son action. Le nouveau règlement fondateur garantit également que la gouvernance de l'EU-OSHA sera alignée sur l'approche commune convenue entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission.

En 2019, le programme stratégique pluriannuel (PSP) 2018-2023 de l'EU-OSHA a également été arrêté. Le PSP 2018-2023 s'inscrit dans le prolongement du PSP 2014-2020. Le PSP établit les objectifs à long terme de l'EU-OSHA ainsi que le type d'activités que l'EU-OSHA entreprendra pour atteindre ces objectifs. Il importe de noter que le PSP constitue la vision commune de l'EU-OSHA convenue par ses principales parties prenantes, en particulier son conseil d'administration.¹ Le présent document de programmation est rédigé dans le cadre du PSP 2018-2023.

Le PSP tient compte du nouveau règlement fondateur de l'EU-OSHA. Le nouveau règlement fondateur confirme le rôle important joué par l'EU-OSHA dans la réalisation des objectifs de politique sociale de l'UE.

Une condition-cadre définitive importante est apparue clairement en 2019. Le document de travail des services de la Commission européenne sur le suivi de l'évaluation des agences dans le domaine de l'emploi et des politiques sociales.² L'évaluation confirme les résultats positifs de l'EU-OSHA et ne conclut pas à la nécessité d'engager des modifications majeures. Toutefois, le document de travail des services de la Commission comporte un certain nombre de recommandations qui font l'objet d'un suivi en étroite collaboration avec le conseil d'administration, la Commission et les trois autres agences concernées (Eurofound, ETF et Cedefop). En plus de poursuivre la coopération établie avec Eurofound, l'ETF et le Cedefop, l'EU-OSHA s'efforcera également de créer des synergies et de coopérer avec la nouvelle Autorité européenne du travail (ELA).

¹ Règlement (UE) 2019/126 du Parlement européen et du Conseil du 16 janvier 2019 instituant l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) et abrogeant le règlement (CE) n° 2062/94 du Conseil

² Document de travail des services de la Commission sur l'«Évaluation des Agences de l'UE dans le domaine de l'emploi et des affaires sociales: (EUROFOUND, CEDEFOP, ETF et EU-OSHA)», SWD(2019) 160 final.

Le travail de l'EU-OSHA contribue à relever les principaux défis en matière de SST dans l'UE tels qu'ils ont été identifiés dans le cadre stratégique de l'UE et ultérieurement dans la communication de la Commission européenne «Des conditions de travail plus sûres et plus saines pour tous – Moderniser la législation et la politique de l'Union européenne en matière de sécurité et de santé au travail».³

Le projet OiRA (évaluation interactive des risques en ligne), en particulier, contribue à relever le défi de l'amélioration de l'application de la législation sur la SST en Europe en facilitant la réalisation d'évaluations des risques de bonne qualité, notamment dans les petites et micro-entreprises. On sait que les micro et petites entreprises, en particulier, éprouvent des difficultés à respecter la législation sur la SST et à garantir des environnements de travail sains et sûrs. Ces difficultés ont été étudiées de manière approfondie dans la vue d'ensemble SST dans les micro et petites entreprises, qui a également évalué les différentes façons de soutenir les micro et petites entreprises afin de promouvoir une meilleure gestion de la SST. Une vue d'ensemble SST en vue de favoriser la conformité examinera de manière plus approfondie comment le contexte dans lequel les micro et petites entreprises exercent leurs activités influe sur leur approche de la SST; cet examen visera à définir des stratégies efficaces axées sur ces «facteurs externes».

L'importante activité d'observation de la SST consacrée aux troubles musculo-squelettiques (TMS) constitue un élément essentiel pour relever le défi d'une meilleure prévention des maladies professionnelles. La vue d'ensemble SST est suivie de la campagne «Lieux de travail sains» 2020-2022 sur les troubles musculo-squelettiques, qui contribuera à mieux faire connaître ce sujet à tous les niveaux.

De nouvelles activités sont également lancées. En 2019 et 2020, l'EU-OSHA renforce ses travaux sur la création d'un système d'information de l'UE en matière de SST en étroite collaboration avec la Commission européenne. Elle lance également une large vue d'ensemble SST sur la SST et la numérisation, qui contribuera à une meilleure compréhension de l'un des éléments présent sur tous les lieux de travail. En 2020, l'Agence lancera des travaux en vue de la préparation d'une enquête sur l'exposition des travailleurs aux agents cancérigènes, s'attaquant ainsi à un autre volet essentiel de la politique de l'UE. Ces nouvelles activités seront menées en étroite collaboration avec les parties prenantes de l'Agence, afin de veiller à ce qu'elles apportent une valeur ajoutée aux connaissances et activités existantes.

Pour mener à bien ses activités, l'EU-OSHA s'appuie sur un réseau développé. Les points focaux sont les principaux moteurs de ce processus au niveau national, et les acteurs clés du développement et de la coordination du réseau tripartite dans les États membres. Ce réseau réunit les acteurs clés de la SST, en particulier les gouvernements, les syndicats et les associations d'employeurs. Seule la coopération avec ce réseau permettra à l'Agence d'atteindre ses objectifs, raison pour laquelle les partenaires du réseau doivent absolument être convaincus de la valeur ajoutée que l'Agence apporte à leur travail. La diversité des ressources disponibles et des priorités représente à cet égard une difficulté, et l'Agence continuera de s'appuyer sur des modalités de mise en œuvre flexibles pour respecter les besoins et les priorités. L'approche «portefeuille» est essentielle pour adapter le travail de l'Agence à la variété des besoins, des priorités et des ressources des partenaires du réseau. Bien qu'elle demeure attentive aux nouveaux besoins, l'EU-OSHA devra soigneusement évaluer les nouvelles demandes à la lumière des ressources disponibles. Au cours des dernières années, l'EU-OSHA a pris plusieurs initiatives visant à accroître l'efficacité, et seul un classement par ordre de priorité des activités en cours permettra de libérer des ressources supplémentaires. .

Le présent document de programmation est le fruit d'une vaste consultation des principales parties prenantes dans toute l'Europe.

Christa Sedlatschek
Directeur exécutif, EU-OSHA

³ Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions. Des conditions de travail plus sûres et plus saines pour tous – Moderniser la législation et la politique de l'Union européenne en matière de sécurité et de santé au travail, Bruxelles, 10 janvier 2017, COM(2017)12 final

Liste des acronymes

ABM:	gestion sur la base des activités
AC:	agent contractuel
AELE:	Association européenne de libre-échange
ANS:	accord sur le niveau de service
ARPP:	matériel de sensibilisation et de promotion
AT:	agent temporaire
CE:	Commission européenne
CEDEFOP:	Centre européen pour le développement de la formation professionnelle
CHRIT:	Comité des hauts responsables de l'inspection du travail
CPA:	comptabilité par activité
CRM:	gestion de la relation client
CS/CC:	contrat de services/contrat-cadre
DG GROW:	Direction générale du marché intérieur, de l'industrie, de l'entrepreneuriat et des PME
DG NEAR:	Direction générale du voisinage et des négociations d'élargissement
DP:	document de programmation
EBA:	établissement du budget par activité
ECAP:	dispositif «Assistance campagne européenne»
ECHA:	Agence européenne des produits chimiques
EDMS:	Système de gestion électronique des documents
EEE:	Espace économique européen
EFT:	enquête sur les forces du travail
EIGE:	Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes
END:	expert national détaché
EPSO:	Office européen de sélection du personnel
ESENER:	Enquête européenne des entreprises sur les risques nouveaux et émergents
ETP:	équivalent temps plein
EU-OSHA:	Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail
EUR:	euro
EWCS:	enquête européenne sur les conditions de travail
FAST:	outil d'aide aux points focaux (remplace ECAP & ARPP)
FRA:	Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne
GF:	groupe de fonctions
GPA:	prix des bonnes pratiques

HWC:	campagne «Lieux de travail sains»
IPA:	instrument d'aide de préadhésion
IRAT:	outil interactif d'évaluation des risques
MPE:	Micro- et petites entreprises
OCDE:	Organisation de coopération et de développement économiques
OiRA:	évaluation interactive des risques en ligne
OIT:	Organisation internationale du travail
OKAG:	Groupe consultatif sur les connaissances en matière de SST
OMS:	Organisation mondiale de la santé
PEV:	Programme européen de voisinage
POC:	partenaire officiel de la campagne
PSP:	Programme stratégique pluriannuel
REE:	Réseau Entreprise Europe
RP:	relations publiques
SD:	substances dangereuses
SST:	santé et sécurité au travail
TARAG:	Groupe consultatif sur les outils et la sensibilisation
TIC:	technologie de l'information et de la communication
TMS:	troubles musculo-squelettiques
TVA:	taxe sur la valeur ajoutée
UE:	Union européenne
VAR:	variation

Déclarations de mission et de vision

Le document de programmation (DP) est élaboré conformément aux articles 32 et 33 du règlement financier de l'Agence⁴. Ces articles stipulent que l'Agence doit disposer d'un document de programmation incluant une programmation pluriannuelle et annuelle qui prenne en considération les orientations définies par la Commission européenne⁵.

Le DP actuel s'inscrit dans le cadre du PSP 2018-2023 de l'EU-OSHA. Le PSP définit la mission, la vision et les objectifs stratégiques à réaliser au cours de la période de programmation.

L'EU-OSHA a été créée (et son règlement fondateur a été adopté) en 1994⁶, dans le but d'apporter aux organes de l'UE, aux États membres, aux partenaires sociaux et aux acteurs concernés des informations techniques, scientifiques et économiques utiles dans le domaine de la sécurité et de la santé au travail. Le nouveau règlement fondateur de 2019 a confirmé cet objectif⁷ et guide les travaux de l'EU-OSHA depuis sa création; il constitue également le cadre du PSP et du DP.

Afin d'atteindre l'objectif fixé dans son règlement fondateur, l'Agence collecte, analyse et diffuse des informations techniques, scientifiques et économiques sur la sécurité et la santé au travail.

Pour définir clairement ses activités, le conseil d'administration⁸ de l'EU-OSHA a décrit la mission et la vision de l'Agence dans le cadre du règlement fondateur. Lors de l'élaboration des déclarations de mission et de vision, l'une des priorités était de veiller à ce que les ressources dont dispose l'Agence contribuent de manière optimale à la réalisation de l'objectif énoncé dans le règlement fondateur. Le PSP et l'actuel DP se fondent sur une analyse approfondie des enseignements tirés par l'Agence à ce jour, et sur une analyse des défis à venir. L'un des objectifs clairement définis est de souligner le rôle de facilitateur que joue l'Agence en matière de développement et d'échange d'informations, et de mieux couvrir son rôle actif concernant la communication et la mise en réseau. Parallèlement, l'Agence entend également souligner le rôle important joué par les intermédiaires dans son travail.

En 2016-2017, une évaluation du PSP 2014-2020 a été réalisée, laquelle a confirmé que la mission, la vision et les objectifs stratégiques continuent d'être largement pertinents et ne devraient donc pas être modifiés. Ils ont donc été repris dans le PSP 2018-2023.

La **mission** est une déclaration succincte qui décrit l'objectif de l'EU-OSHA. La déclaration donne des indications précises sur ce que l'Agence apporte à ses utilisateurs, et informe le personnel de l'objectif global de l'Agence:

Nous développons, recueillons et fournissons des informations, des analyses et des outils fiables et pertinents, afin d'enrichir les connaissances, de sensibiliser les acteurs concernés, d'échanger informations et bonnes pratiques en matière de sécurité et de santé au travail (SST), et de répondre ainsi aux besoins des milieux intéressés.

La **vision** est une déclaration précise définissant l'objectif ultime poursuivi durant la période de programmation (2018-2023). L'objectif est extérieur à l'Agence:

⁴ Le règlement peut être consulté à l'adresse suivante: <https://osha.europa.eu/fr/about-eu-osha/what-we-do/how-we-work/finance>

⁵ Communication from the Commission on the guidelines for the programming document for decentralised agencies and the template for the Consolidated Annual Activity Report for decentralised agencies (communication de la Commission concernant des lignes directrices pour le document de programmation et un modèle de rapport annuel d'activités consolidé des organismes décentralisés). C(2014)9641final, 16 décembre 2014.

⁶ Règlement (CE) n° 2062/94 du Conseil du 18 juillet 1994

⁷ Règlement (UE) 2019/126 du Parlement européen et du Conseil du 16 janvier 2019 instituant l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) et abrogeant le règlement (CE) n° 2062/94 du Conseil

⁸ Les termes du règlement (UE) 2019/126 sont utilisés tout au long du document, y compris en ce qui concerne les événements survenus avant l'entrée en vigueur de ce règlement.

Être un leader reconnu de la défense de lieux de travail sains et sécurisés en Europe, en s'appuyant sur le tripartisme, la participation et le développement d'une culture de prévention des risques liés à la SST, afin de créer une économie intelligente, durable, productive et inclusive.

Les déclarations de mission et de vision définissent la teneur et la finalité du travail de l'Agence, et les **valeurs** décrivent la manière dont elle fonctionne:

Paneuropéenne

Nous apportons une valeur ajoutée européenne en réunissant des acteurs de toute l'Europe et en fournissant les outils permettant de créer une approche commune de la sécurité et de la santé au travail, tout en respectant les spécificités nationales.

Pertinente

Nous veillons à ce que nos activités répondent aux besoins les plus urgents en matière de SST en Europe et contribuent à la réalisation d'objectifs politiques plus vastes au sein de l'UE.

Tripartite

Nous utilisons et encourageons le tripartisme, qui constitue le pilier de notre travail.

Axée sur les partenariats et les réseaux

Nous prenons part à des réseaux et les connectons, et nous construisons des communautés afin d'apporter une valeur ajoutée européenne.

Fiable

Nous estimons que l'assurance de la qualité de notre travail est une condition clé de la réussite.

Réceptive et innovante

Nous sommes réceptifs aux nouveaux développements en matière de SST et innovants dans notre manière de les appréhender.

Bonne gouvernance

Nous accordons une grande importance à la responsabilité et à la transparence vis-à-vis des parties prenantes avec lesquelles nous travaillons et à l'utilisation efficace de nos ressources humaines et financières.

Section I – Contexte général

I.1 Contexte général

Le travail de l'EU-OSHA est planifié dans le cadre de son programme stratégique pluriannuel 2014-2020 et de sa version actualisée 2018-2023 (voir notamment les sections II.1 et II.2). Au niveau de l'UE, la politique de SST est définie par le Cadre stratégique de l'Union européenne en matière de santé et de sécurité au travail 2014-2020⁹. Ce cadre identifie les principaux défis durant la période 2014-2020, et les objectifs stratégiques en matière de SST, associés à des actions et à des instruments clés. L'EU-OSHA joue un rôle essentiel dans l'application de ce cadre. Sur cette base, le conseil d'administration de l'EU-OSHA a procédé à une analyse des implications du cadre stratégique de l'UE et conclu que les plans pour l'EU-OSHA étaient conformes aux priorités stratégiques de l'UE.¹⁰

Le renforcement de l'aptitude des micro et petites entreprises (MPE) à respecter le cadre juridique est identifié comme l'un des principaux défis du Cadre stratégique de l'UE. L'EU-OSHA se concentre, de manière transversale, sur les MPE dans toutes ses activités. En outre, avec l'activité d'évaluation interactive des risques en ligne (OiRA), l'Agence et ses intermédiaires proposent aux entreprises un outil permettant de réaliser une évaluation des risques de qualité, facilitant ainsi le respect des dispositions juridiques sans compromettre la qualité de l'évaluation des risques. L'OiRA est explicitement mentionnée dans le cadre stratégique de l'UE et dans la résolution du Parlement, et son utilisation se poursuivra tout au long de la période de programmation.

Les maladies professionnelles figurent également parmi les défis définis dans le cadre stratégique de l'UE. Outre les travaux déjà réalisés, la vue d'ensemble SST sur les maladies professionnelles et la campagne «Lieux de travail sains» 2018-2019 sur les substances dangereuses, les maladies professionnelles seront également abordés plus avant dans le cadre d'une vaste vue d'ensemble SST consacrée aux troubles musculo-squelettiques, qui a débuté en 2017, et d'une nouvelle campagne «Lieux de travail sains» sur ce sujet en 2020-2022. En outre, une nouvelle vue d'ensemble SST sera mise en œuvre en 2019 sur la numérisation.

D'autres priorités du cadre stratégique de l'UE sont intégrées dans d'autres activités. L'Agence participera également au groupe de pilotage de la coalition mondiale sur la SST en collaboration avec la Commission.

La Commission européenne a également demandé à l'EU-OSHA de l'assister dans d'autres actions, telles que la création et l'entretien d'un système d'information européen en matière de SST, la promotion du développement de stratégies nationales de SST, le suivi de l'évaluation ex post des directives relatives à la SST, et le soutien à l'application de la directive modifiée sur les agents cancérigènes et mutagènes.

L'Agence continuera à renforcer certaines de ses activités, comme le prévoit le Cadre stratégique de l'UE, et notamment l'OiRA. Elle devra accomplir cette action dans le contexte actuel de concurrence entre ses priorités, et après avoir satisfait à l'exigence de réduction de 10 % des effectifs conformément au cadre financier pluriannuel 2014-2020. La proposition actuelle pour le cadre financier jusqu'en 2027 implique une diminution des ressources de l'EU-OSHA en termes réels, car elle prévoit le maintien des ressources à un niveau constant en termes nominaux.

L'une des principales forces de l'EU-OSHA réside dans son réseau, et notamment le réseau de points focaux qui garantit un lien fort avec les États membres de l'UE. Outre son réseau de points focaux, l'Agence utilise des réseaux tripartites aux niveaux européen et national (avec l'aide des points focaux à l'échelle des États membres). Le réseau de l'Agence lui permet d'aller bien au-delà des possibilités

⁹ Voir l'adresse: <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=151&langId=fr>

¹⁰ Pour plus de détails sur le contexte politique de ce document de programmation, veuillez consulter l'avant-propos.

offertes par les ressources dont elle dispose. Toutefois, les ressources disponibles pour les membres du réseau échappent au contrôle de l'Agence, et il existe donc un risque d'accès inégal aux ressources au sein du réseau qui doit être atténué grâce à une stratégie de mise en réseau active. L'un des objectifs de cette stratégie de mise en réseau est de définir les besoins du réseau et d'établir des priorités parmi eux, et de s'adapter à la variété des besoins grâce à une approche «portefeuille». Cela permet aux États membres de participer de façon différenciée aux activités qui correspondent le mieux à leurs besoins. En conséquence, l'Agence peut concentrer, pour chaque activité, ses ressources sur les États où l'activité répond le mieux aux besoins. Il convient toutefois de noter que toutes les activités comportent toujours une forte dimension européenne.

Section II – Programmation pluriannuelle 2020-2022

II.1 Objectifs pluriannuels

Le Programme stratégique pluriannuel 2018-2023 de l'EU-OSHA définit six objectifs stratégiques pour six domaines prioritaires. Ces objectifs stratégiques sont fondés sur la mission et la vision (voir la section dédiée à cet aspect), et sur une évaluation des forces de l'Agence et de ses éventuelles influences dans différents domaines. Considérés dans leur ensemble, ces objectifs mettent en œuvre nos déclarations de mission et de vision de manière optimale en tenant compte des ressources dont nous devrions disposer. L'évaluation du PSP 2014-2020 de l'EU-OSHA réalisée en 2016-2017 a confirmé la pertinence de ces six objectifs.

Les six objectifs stratégiques de l'EU-OSHA

Anticiper les changements

Objectif stratégique n° 1: fournir des données crédibles et fiables sur les risques nouveaux et émergents, répondant aux besoins des responsables politiques et des chercheurs, pour leur permettre d'agir avec efficacité au moment opportun

Faits et chiffres

Objectif stratégique n° 2: fournir un aperçu précis et complet des risques actuels en matière de SST, de leurs effets sur la santé et de la manière de les prévenir et de les gérer, afin de permettre aux responsables politiques et aux chercheurs de mieux appréhender ces questions

Outils de gestion de la SST

Objectif stratégique n° 3: offrir des outils pertinents destinés à gérer la santé et la sécurité dans les structures plus réduites, et impliquer les intermédiaires dans le développement et la diffusion de ces outils

Sensibilisation et communication

Objectif stratégique n° 4: faire passer le message relatif à la sécurité et à la santé au travail auprès des multiples bénéficiaires en menant des actions de sensibilisation au sujet des risques et de leur prévention, avec l'aide des intermédiaires de l'Agence

Mise en réseau des connaissances

Objectif stratégique n° 5: soutenir la communauté des professionnels de la SST grâce à de nouveaux outils permettant de promouvoir et de faciliter la création et le maintien d'un ensemble de connaissances de qualité

Mise en réseau

Objectif stratégique n° 6: développer et mettre en œuvre des activités de mise en réseau pour s'assurer que l'action de l'Agence réponde aux besoins de ses principales parties prenantes, promouvoir le tripartisme aux niveaux européen et national, et permettre aux réseaux de participer activement aux activités de l'Agence

Un nouvel ensemble d'indicateurs de performance a été mis en place à partir de 2019 afin de garantir une meilleure qualité des informations fournies sur l'avancement des travaux de l'EU-OSHA. Les indicateurs sont présentés dans les tableaux ci-dessous pour la mission, la vision et les objectifs stratégiques. Pour les indicateurs qualitatifs, les résultats de 2019 seront collectés pour la première fois au début de l'année 2020. En conséquence, aucune donnée de référence n'est disponible à ce stade.

Indicateurs de mission et de vision

Indicateurs input/output

Indicateurs	Objectif	Mesure et fréquence	Derniers résultats (2017/2018)
Exécution des crédits d'engagement	95 %	Montant définitif engagé et agrégé dans les trois titres, exprimé en pourcentage du budget total/Annuellement	99,6 %
Annulation de crédits de paiement	<5 %	Total des annulations de crédits de paiement dans le budget, exprimé en pourcentage du budget total/Annuellement	1,9 %
Capacité en personnel	95 %	Postes occupés convertis en équivalents temps plein pour la période de référence, exprimés en pourcentage des postes disponibles dans le budget/Annuellement	99,1 %
Mise en œuvre du programme de travail	90 %	Part des produits livrés au cours de l'année de planification par rapport aux produits prévus, calculée sur la base de l'état d'avancement/Annuellement	93 %
Capacité d'information des intermédiaires par la mise en réseau	350	Les événements sont pris en compte dans toutes les activités et dans tous les domaines prioritaires où les travaux de l'Agence ont été activement présentés (axés sur les politiques et sur les pratiques sur le lieu de travail), qu'ils soient organisés par l'Agence ou par d'autres/Annuellement	Sans objet
Perception de la performance	80 %	Évaluation des parties prenantes: enquête auprès des membres du conseil d'administration et des points focaux – part des répondants qui estiment que l'Agence fonctionne bien/Annuellement	Sans objet

Indicateurs de qualité

Indicateurs	Objectif	Mesure, moyens et fréquence	Derniers résultats (2017/2018)
Pertinence par rapport aux besoins	80 %	Évaluation des parties prenantes: Résultats agrégés de: a) données provenant de l'enquête auprès des parties prenantes et b) données provenant des enquêtes post-réunion et autres (données agrégées de toutes les activités) qui jugent les travaux de l'Agence importants/Annuellement	Sans objet
Valeur ajoutée de l'UE	80 %	Évaluation des parties prenantes: Résultats agrégés de: a) données provenant de l'enquête auprès des parties prenantes et b) données provenant des enquêtes post-réunion et autres (données agrégées de toutes les activités) qui estiment que les travaux de l'Agence fournissent des informations qui ne sont pas disponibles au niveau national ou qui sont développées par d'autres/Annuellement	Sans objet
Utilité	80 %	Évaluation des parties prenantes: Résultats agrégés de: a) données provenant de l'enquête auprès des parties prenantes et b) données provenant des enquêtes post-réunion et autres (données agrégées de toutes les activités) qui jugent les travaux de l'Agence utiles/Annuellement	Sans objet

Incidence sur les pratiques/politiques sur le lieu de travail	80 %	Évaluation des parties prenantes: Résultats agrégés de: a) données provenant de l'enquête auprès des parties prenantes et b) données provenant des enquêtes post-réunion et autres (données agrégées de toutes les activités) qui ont activement utilisé les travaux de l'Agence en vue d'une finalité au moins/Annuellement	Sans objet
---	------	--	------------

Indicateurs des objectifs stratégiques

Typologie des activités: Par rapport aux politiques

Objectif(s) stratégique(s)	Indicateurs	Objectif	Mesure, moyens et fréquence	Derniers résultats (2017/2018)
(1) Anticiper les changements (2) Faits et chiffres (5) Mise en réseau des connaissances	Pertinence par rapport aux besoins	80 %	Évaluation des parties prenantes: Résultats agrégés de: a) données provenant de l'enquête auprès des parties prenantes (responsables politiques) et b) données provenant des enquêtes post-réunion et autres qui jugent les travaux de l'Agence importants	Sans objet
	Valeur ajoutée de l'UE	80 %	Évaluation des parties prenantes: Résultats agrégés de: a) données provenant de l'enquête auprès des parties prenantes (responsables politiques) et b) données provenant des enquêtes post-réunion et autres qui estiment que les travaux de l'Agence fournissent des informations qui ne sont pas disponibles au niveau national ou qui sont développées par d'autres	Sans objet
	Utilité	80 %	Évaluation des parties prenantes: Résultats agrégés de: a) données provenant de l'enquête auprès des parties prenantes (responsables politiques) et b) données provenant des enquêtes post-réunion et autres qui jugent les travaux de l'Agence utiles	Sans objet
	Impact	70 %	Évaluation des parties prenantes Résultats agrégés de: a) données provenant de l'enquête auprès des parties prenantes (responsables politiques) et b) données provenant des enquêtes post-réunion et autres qui ont activement utilisé les travaux de l'Agence en vue d'une finalité au moins	Sans objet

Typologie des activités: axées sur le lieu de travail

Objectif(s) stratégique(s)	Indicateurs	Objectif	Mesure, moyens et fréquence	Derniers résultats (2017/2018)
(6) Outils de gestion de la SST (7) Sensibilisation et communication	Pertinence par rapport aux besoins	80 %	Évaluation des parties prenantes: Résultats agrégés de: a) données provenant de l'enquête auprès des parties prenantes (intermédiaires dans les entreprises) et b) données provenant des enquêtes post-réunion et autres qui jugent les travaux de l'Agence importants	Sans objet
	Valeur ajoutée de l'UE	80 %	Évaluation des parties prenantes: Résultats agrégés de: a) données provenant de l'enquête auprès des parties prenantes (intermédiaires dans les entreprises) et b) données provenant des enquêtes post-réunion et autres qui estiment que les travaux de l'Agence fournissent des informations qui ne sont pas disponibles au niveau national ou qui sont développées par d'autres	Sans objet
	Utilité	80 %	Évaluation des parties prenantes: Résultats agrégés de: a) données provenant de l'enquête auprès des parties prenantes (intermédiaires dans les entreprises) et b) données provenant des enquêtes post-réunion et autres qui jugent les travaux de l'Agence utiles	Sans objet
	Impact	70 %	Évaluation des parties prenantes: Résultats agrégés de: a) données provenant de l'enquête auprès des parties prenantes (intermédiaires dans les entreprises) et b) données provenant des enquêtes post-réunion et autres qui ont activement utilisé les travaux de l'Agence en vue d'une finalité au moins	Sans objet

Questions transversales

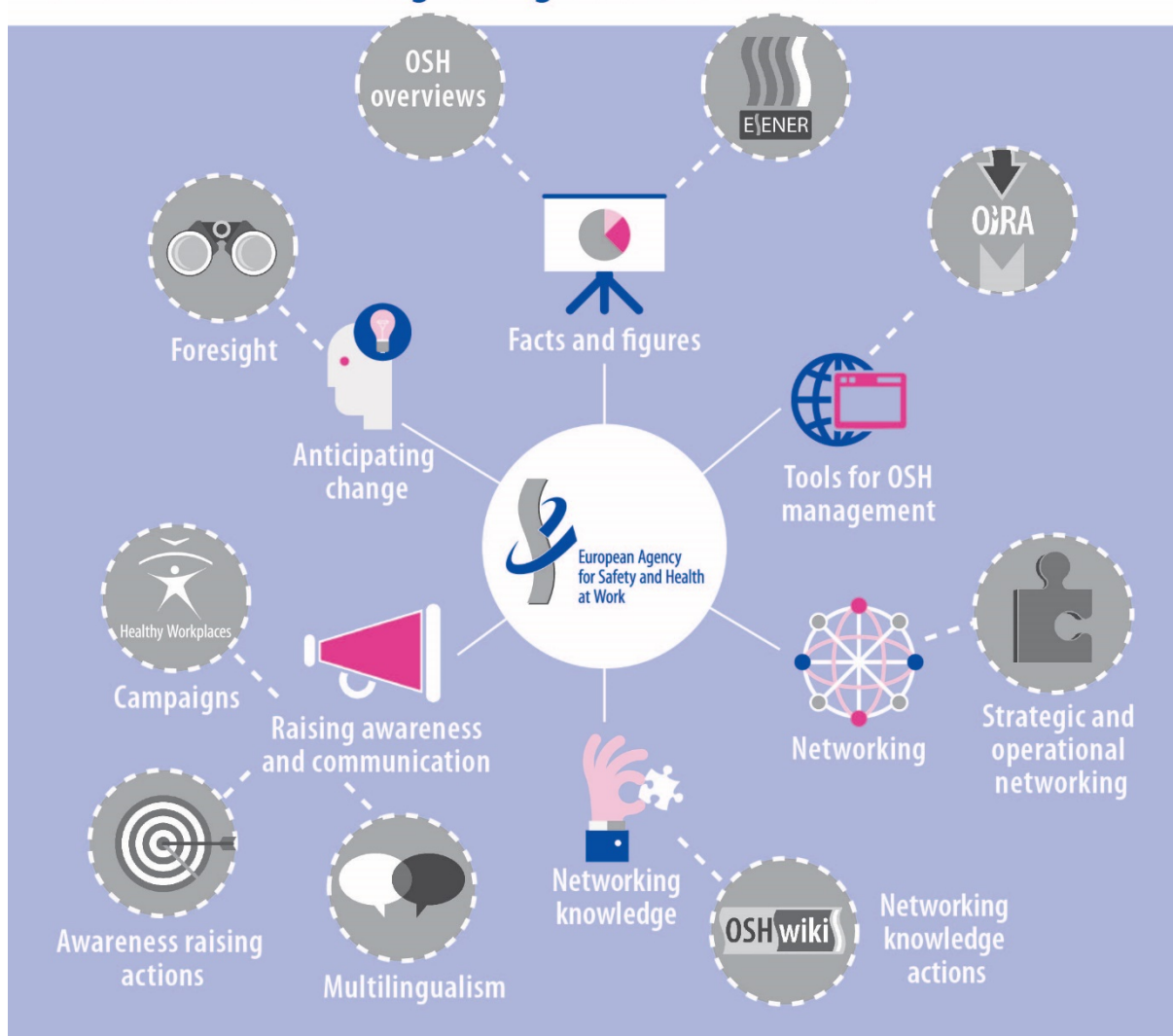
Objectif(s) stratégique(s)	Indicateurs	Objectif	Mesure, moyens et fréquence	Derniers résultats (2017/2018)
Mise en réseau	Engagement	80 %	Évaluation des parties prenantes: enquête auprès des membres du conseil d'administration/des points focaux - part de répondants qui sont satisfaits du niveau de participation des parties prenantes à la planification, à la mise en œuvre et à l'évaluation des travaux de l'Agence	Sans objet

II.2 Programme pluriannuel

Cette section présente les six domaines prioritaires liés aux objectifs stratégiques exposés dans la section précédente. Les activités relevant de ces six priorités sont mises en place conformément à la programmation décrite à la section III.

EU-OSHA priority areas and activities

Multi-annual Strategic Programme 2018-2023



II.2.1 Anticiper les changements

Ce domaine prioritaire implique l'identification des défis nouveaux et émergents en matière de SST liés aux changements du monde du travail. Il entend offrir aux décideurs politiques, aux chercheurs et aux intermédiaires sur le lieu de travail des informations fiables leur permettant de définir des priorités pour la recherche et les actions relatives à la SST, et d'appliquer en temps utile des mesures préventives

efficaces. Une prévention efficace peut apporter une contribution importante aux objectifs généraux de la politique de l'UE, par exemple en veillant à ce que le marché unique numérique favorise l'emploi durable, en offrant des conditions de travail saines et sûres. En outre, le socle européen des droits sociaux énonce les principes et droits essentiels pour garantir le bon fonctionnement des marchés du travail et des systèmes de protection sociale dans l'Europe du 21^e siècle, tels que la promotion de formes de travail novatrices garantissant des conditions de travail de qualité. Par conséquent, une meilleure anticipation des risques s'avère essentielle pour améliorer la prévention et, dès lors, prolonger la vie active et rehausser les taux d'emploi à moyen et long termes.

Sur la base de ses deux études prospectives et de l'étude exploratoire réalisée en 2019, l'Agence va commander d'autres articles et examens sur l'avenir du travail et lancera de nouvelles études pour continuer à anticiper les risques et défis nouveaux et émergents en matière de SST. Les avantages spécifiques qui en découleront comprennent l'apport d'informations utiles qui permettront aux responsables politiques, aux chercheurs et, plus généralement, aux intermédiaires sur les lieux de travail, de décider s'il y a lieu de prendre des mesures et de définir des priorités.

Activités prospectives

L'EU-OSHA mènera des activités visant à déterminer et à relever les futurs défis de la SST susceptibles de résulter de l'évolution du monde du travail, tels que la numérisation, les formes innovantes de travail et les nouvelles relations de travail, les emplois multiples et les sites de travail, la diversité accrue de la main-d'œuvre, l'évolution démographique, les progrès de la recherche et de l'innovation, le changement climatique et l'évolution des modes de vie.

L'EU-OSHA organisera toute une série d'activités prospectives destinées à:

- [a] identifier et anticiper les défis nouveaux et émergents pour la SST liés aux changements mentionnés ci-dessus;
- [b] mettre à la disposition des responsables politiques, des chercheurs et des intermédiaires sur les lieux de travail des instruments permettant de relever de manière appropriée les défis futurs identifiés, et
- [c] déterminer comment traduire au mieux les résultats de ses activités prévisionnelles en prises de décisions et en définition des priorités de la recherche et de l'action.

Les résultats d'autres études prospectives (y compris en dehors du domaine de la SST) commandées par des organismes de l'UE, gouvernementaux et autres, seront pris en compte, ainsi que les résultats pertinents provenant de sources majeures telles que les enquêtes européennes sur les conditions de travail et l'enquête européenne des entreprises sur les risques nouveaux et émergents de l'EU-OSHA. Les travaux prospectifs de l'Agence seront mis en œuvre en combinant des analyses prévisionnelles, des examens, des études qualitatives et des activités de consultation (telles que des entretiens, enquêtes, groupes de discussion, ateliers) impliquant la participation de parties prenantes de l'Agence, d'éminents penseurs et experts issus de divers milieux et disciplines, le cas échéant. Des travaux de suivi ou d'approfondissement porteront sur des points spécifiques ou nouveaux identifiés au travers d'ateliers, d'examen ou d'articles de revue d'experts. La mise en œuvre et le champ d'application de ces activités prospectives seront décidés en concertation avec les parties prenantes de l'Agence en s'appuyant sur une évaluation ex post de ses travaux prévisionnels précédents.

À cette fin, l'EU-OSHA jouera un rôle actif en tant que membre du groupe de pilotage (avec la Commission européenne) de la coalition mondiale sur la santé et la sécurité au travail et comme responsable du groupe de travail sur l'avenir du travail. En outre, l'EU-OSHA renforcera la coopération avec d'autres organes appelés à réaliser des travaux prospectifs, tels que le panel STOA (Panel for the Future of Science and Technology) du Parlement européen, le réseau EU-ANSA (Agencies Network of Scientific Advice) et le réseau PEROSH (Partnership for European Research on Occupational Safety and Health) et le groupe Nordic Future of Work.

Les résultats des activités prospectives seront diffusés (via des articles, des rapports, des séminaires, etc.) afin de mieux faire connaître les défis identifiés, de stimuler le débat et de soutenir la définition des priorités et l'élaboration des politiques.

II.2.2 Faits et chiffres

Les responsables politiques doivent avoir un aperçu précis et complet des risques liés à la SST, de leurs effets sur la santé, et de la prévention et la gestion des risques, afin de définir des priorités. Le règlement fondateur stipule que l'Agence doit «*fournir aux instances communautaires et aux États membres les informations d'ordre technique, scientifique et économique objectives, nécessaires à la formulation et à la mise en œuvre de politiques judicieuses et efficaces destinées à protéger la sécurité et la santé des travailleurs*». Des instruments tels que les vues d'ensemble SST de l'Agence, les activités thématiques axées sur la recherche, échelonnées sur trois à cinq ans, ou l'enquête ESENER de l'EU-OSHA sur la gestion de la SST menée sur le lieu de travail et la nouvelle enquête sur l'exposition des travailleurs visent à contribuer à cette base de connaissances à l'intention des responsables politiques et des chercheurs. Les données provenant d'autres sources, telles que les enquêtes auprès des travailleurs, les données administratives et les données qualitatives, tant à l'échelle européenne que nationale, représentent également une contribution importante. Ces informations techniques, scientifiques et économiques peuvent également démontrer la valeur de la SST pour la société, par exemple grâce à des estimations concernant la charge des maladies et blessures professionnelles ou les avantages économiques de l'investissement dans la SST. Ces données permettent aussi de souligner les possibilités de tirer des enseignements des politiques, des pratiques et des interventions fructueuses.

Ce domaine prioritaire présente l'avantage spécifique de fournir aux responsables politiques et aux chercheurs, mais aussi aux intermédiaires sur le lieu de travail, les informations pertinentes et fiables dont ils ont besoin pour adopter des mesures. Cet objectif sera atteint via une série de vues d'ensemble SST à grande échelle sur des sujets spécifiques, la poursuite de l'enquête ESENER et l'introduction de nouveaux instruments, tels que le système d'information européen en matière de SST (avec la Commission européenne) ou l'estimation des expositions sur le lieu de travail effectuée sur la base d'enquêtes.

Enquête européenne des entreprises sur les risques nouveaux et émergents (ESENER)

L'enquête ESENER contribue à l'apport d'une base d'éléments concrets aux responsables politiques et aux chercheurs dans le domaine de la SST. L'objectif de l'enquête ESENER est de fournir une source de données particulièrement riche sur la gestion de la SST dans les entreprises, en mettant l'accent en particulier sur les risques psychosociaux, sur les besoins et les faiblesses, sur les incitations et les obstacles aux actions préventives, ainsi que sur la participation concrète des travailleurs. Cet outil offre aux responsables politiques et aux chercheurs des informations comparables au niveau international, et contribue ainsi à l'élaboration, à l'application et au suivi de politiques de réglementation, d'orientation ou de soutien efficaces dans le domaine de la SST, qui accompagnent les entreprises grâce à leur caractère complet, ciblé et axé sur les aspects clés.

Réalisée tous les cinq ans, la troisième enquête a été réalisée en 2019 (ESENER-3) et les premiers résultats ont été fournis avant la fin de l'année. L'enquête permet d'identifier les facteurs qui encouragent la mise en place de mesures préventives et ceux qui la découragent ou l'entravent, et de définir les besoins des entreprises en fonction de leurs caractéristiques (taille, secteur, emplacement et âge). L'enquête ESENER-3 établit une série chronologique, permettant ainsi de suivre les tendances depuis ESENER-2 en 2014. Pour la première fois, les pays qui ont opté pour un renforcement de la taille de l'échantillon national ont eu la possibilité de formuler jusqu'à trois questions qui seront incluses dans les entretiens menés dans leur pays.

L'enquête permet de mieux comprendre comment les lieux de travail européens gèrent la SST, grâce à la présentation des principales conclusions, mais aussi grâce à des études de suivi et des analyses secondaires, ainsi que des recherches et des campagnes indépendantes qui s'appuient sur les données

de l'enquête. Des études de suivi sont réalisées entre les vagues d'enquêtes sur des sujets variés tels que la gestion de la SST, les motivations et les obstacles, ou encore l'importance de la consultation et de la participation des travailleurs. Bon nombre des questions examinées dans l'ESENER étant étroitement liées au contexte dans lequel évoluent les entreprises, l'ESENER contribue également à l'évaluation des stratégies européennes et nationales en matière de SST, en fournissant un indicateur supplémentaire pour suivre l'évolution de la situation de la SST. En mettant l'ensemble de ses données à la disposition des chercheurs, l'ESENER encourage la réalisation d'autres recherches indépendantes et contribue à développer les connaissances.

L'Agence continuera à développer des synergies en utilisant à la fois les données de l'enquête ESENER et celles d'autres enquêtes pertinentes, telles que l'enquête européenne sur les forces de travail et l'enquête européenne sur les conditions de travail.

Un rapport de synthèse présentant les résultats des travaux sur le terrain réalisés en 2019 sera publié en 2020, et les premiers rapports d'analyse secondaires seront commandés en vue d'être publiés en 2021.

Vues d'ensemble de la SST

L'objectif des vues d'ensemble SST est de fournir aux responsables politiques, aux chercheurs et aux intermédiaires des informations utiles et de qualité sur les politiques, les recherches et les bonnes pratiques, y compris des exemples et des recommandations de stratégies et de pratiques adaptées pour leur permettre de mieux orienter le processus décisionnel et de classer les ressources par ordre de priorité au niveau des politiques, des recherches et des entreprises.

Des activités d'observation de la SST, menées à grande échelle et échelonnées sur trois ou quatre ans, abordent différents risques, secteurs, groupes de travailleurs ou questions: les maladies professionnelles et la charge des maladies et blessures professionnelles, les coûts résultant du sous-investissement dans la SST, et la valeur de conditions satisfaisantes de sécurité et de santé au travail pour la société. La portée de ces activités sera déterminée en concertation avec les parties prenantes de l'EU-OSHA et certaines de ces activités fournissent des éléments pour une campagne «Lieux de travail sains» sur le même thème. Les activités d'observation de la SST comprennent la collecte, l'analyse et la diffusion d'informations complètes concernant les politiques, les recherches et les bonnes pratiques. Elles fournissent une vue d'ensemble des politiques et des stratégies, des tendances en matière d'exposition, des groupes de travailleurs exposés aux risques et des effets sur la sécurité et la santé, ainsi que des outils de suivi disponibles et des besoins en matière de recherche. Elles contribuent au développement et au partage des bonnes pratiques, tant au niveau politique qu'au niveau des interventions sur le lieu de travail, et peuvent fournir des contenus pour les activités des campagnes. En fonction du domaine d'action et de la portée du projet, elles reposent sur des analyses bibliographiques, des études de cas, des entretiens avec des personnes clés (dans le domaine politique, la recherche ou les entreprises), des groupes cibles, des ateliers et des séminaires.

Au cours des années couvertes par le présent DP, l'EU-OSHA établira la vue d'ensemble SST sur les TMS, qui apportera des éléments importants pour soutenir la campagne à partir de 2020. Le développement du système d'information européen en matière de SST en collaboration avec la Commission se poursuivra, s'appuyant sur le système d'information pilote que la Commission a mis au point avec la participation de l'Agence en 2018.

Les travaux commenceront pour les nouvelles activités d'observation de la SST en ce qui concerne la numérisation et le soutien à la mise en conformité, pour lesquelles des travaux préparatoires ont déjà été entrepris en 2019. Les travaux sur la numérisation examineront de manière plus approfondie les questions soulevées dans la deuxième étude prospective à grande échelle de l'Agence sur les TIC, qui s'est achevée en 2018.

En 2020, des travaux préparatoires seront lancés en vue de l'élaboration d'une enquête sur l'exposition des travailleurs aux agents cancérigènes, avec notamment la sélection des facteurs de risque de cancer

et l'adaptation de l'outil d'enquête en consultation étroite avec les parties prenantes. Un travail sur le terrain est prévu pour 2022 dans plusieurs pays.

Le conseil d'administration décide des nouvelles vues d'ensemble SST sur la base d'une évaluation ex ante. En fonction des ressources disponibles et de la décision prise par le conseil d'administration en janvier 2020, une nouvelle vue d'ensemble SST sur les risques psychosociaux sera engagée en 2022, et les travaux préparatoires débuteront en 2021.

Les vues d'ensemble SST visent à contribuer directement aux objectifs stratégiques clés du cadre stratégique de l'UE en matière de SST. Par exemple, le système d'information européen en matière de SST soutient la poursuite de la consolidation des stratégies nationales; la vue d'ensemble SST visant à favoriser la conformité soutient l'objectif de soutien de la mise en conformité des micro et petites entreprises; et la vue d'ensemble SST sur la numérisation contribuera à faire face aux risques nouveaux et émergents. Le cadre stratégique accorde par ailleurs un degré de priorité élevé aux TMS, ce qui s'inscrit dans le prolongement des activités de l'Agence dans ces domaines.

II.2.3 Outils de gestion de la SST

Le règlement fondateur de l'Agence souligne la nécessité d'adopter des «méthodes et outils destinés à réaliser des activités préventives, avec une attention particulière pour les problèmes spécifiques des petites et moyennes entreprises». L'évaluation des risques est le pilier de la gestion de la santé et de la sécurité et de la législation en matière de SST, mais sa mise en œuvre et sa qualité doivent être améliorées: l'analyse de la situation¹¹ a mis en évidence de graves lacunes dans le respect d'éléments fondamentaux de la législation européenne sur la santé et la sécurité, notamment dans les PME et les micro-entreprises. Il est donc essentiel de fournir des outils permettant aux petites structures de gérer la santé et la sécurité, et l'Agence entend agir dans ce sens avec son outil interactif d'évaluation des risques en ligne (OiRA). Le cadre stratégique de l'UE en matière de SST reconnaît ce défi et fixe comme objectif essentiel la mise en œuvre d'outils informatiques, dont l'OiRA. L'outil OiRA repose sur le tripartisme dans la mesure où il associe les partenaires sociaux et les gouvernements à son développement et à sa diffusion.

Développement et promotion de l'outil interactif d'évaluation des risques en ligne (OiRA)

L'OiRA aide les micro-entreprises et les petites structures à instaurer un processus d'évaluation des risques, et les assiste dans le cadre de la gestion globale des risques, de l'identification et l'évaluation des risques sur le lieu de travail au suivi et à l'établissement de rapports, en passant par la prise de décisions et l'adoption de mesures. Le tripartisme demeurera un facteur clé du développement et de la promotion de cet outil.

Le succès des outils en ligne dépend non seulement de leur utilité à soutenir l'évaluation des risques, mais aussi des facteurs suivants: les utilisateurs cibles doivent être au courant qu'ils existent et il doit y avoir un contexte favorable, tel que l'implication de l'inspection du travail. L'Agence continuera à développer son soutien à la promotion, grâce à une boîte à outils de produits promotionnels et de projets pilotes permettant de démontrer la mise en œuvre de stratégies de communication et de promotion efficaces, et elle poursuivra ses efforts pour voir l'OiRA inscrite au cœur des stratégies et de la législation nationales en matière de SST.

Grâce aux activités de son réseau IRAT¹², l'Agence continuera à faciliter l'échange de connaissances et de bonnes pratiques dans le cadre de la conception, l'utilisation et la promotion d'instruments tels que l'OiRA, parmi les autorités nationales qui ont élaboré des initiatives similaires.

¹¹ [EU-OSHA](#) 2018, «La sécurité et la santé dans les micro et petites entreprises dans l'UE: rapport final du projet triennal SESAME»

¹² Outil interactif d'évaluation des risques.

L'Agence continuera à favoriser le développement d'autres outils d'évaluation des risques, aux niveaux national et européen, en ciblant tout particulièrement les besoins et les défis des MPE.

Pour ce faire, elle incitera encore les partenaires sociaux européens et nationaux (sectoriels) et les autres organisations (ministères, inspections du travail ou instituts de SST) à développer et à partager leurs outils OiRA sectoriels nationaux ou paneuropéens, et à mettre en place (à l'échelle nationale) une stratégie globale, un plan d'action ou une législation pour encourager les entreprises à utiliser les outils élaborés. La collaboration avec les partenaires sociaux garantira que les outils OiRA ainsi développés répondent aux besoins concrets des petites entreprises dans un secteur donné. L'«appropriation» de l'outil par les partenaires sociaux s'avère donc cruciale pour favoriser sa généralisation et son utilisation au niveau des entreprises. En partenariat avec les points focaux, l'Agence élabore des actions de promotion destinées à sensibiliser à l'OiRA et à encourager son adoption. En plus de la stratégie de diffusion, la communication «entre pairs» s'avère essentielle pour encourager l'utilisation des outils OiRA dans les quelque 20 millions de MPE en Europe.

Au niveau des entreprises, le résultat devrait être une augmentation du nombre de sociétés (MPE en particulier) réalisant elles-mêmes des évaluations des risques de qualité et actualisées. Cela leur permettra de gérer efficacement la SST et de réduire les charges administratives, les aidant à améliorer la productivité et la SST. En ce qui concerne les travailleurs, ils seront suffisamment impliqués dans l'évaluation des risques, et bénéficieront d'une estimation et d'une gestion correctes des risques sur leur lieu de travail. Les résultats pour ces bénéficiaires devraient être durables sur le long terme. Parmi les résultats attendus à long terme figurent l'amélioration des conditions de sécurité et de santé dans les MPE, ainsi que la réduction du nombre d'accidents du travail, des cas de maladie et des absences liées.

II.2.4 Sensibilisation et communication

Faire passer le message relatif à la SST auprès de multiples groupes cibles et bénéficiaires¹³, notamment auprès des responsables politiques, chercheurs, partenaires sociaux et autres acteurs, et mener des actions de sensibilisation au sujet des risques inhérents aux lieux de travail et de leur prévention sont des actions clés dans la création d'une culture de prévention des risques liés à la sécurité et à la santé au travail. Les intermédiaires et les bénéficiaires de l'Agence sont très différents, et elle doit en tenir compte dans ses activités de communication. Les exigences de la communication sur les risques futurs qui s'adressent aux responsables politiques diffèrent de celles de la communication sur les mesures simples de prévention des accidents, qui sont destinées aux intermédiaires.

Les actions de promotion et de communication de l'Agence, ainsi que les campagnes «Lieux de travail sains», jouent un rôle important dans la réalisation de cet objectif en fournissant les informations disponibles aux différents groupes cibles, en particulier les intermédiaires et autres diffuseurs du message, le but final étant de servir l'intérêt des travailleurs au sein des entreprises européennes. Un vaste éventail d'informations de types variés doit être communiqué. Par conséquent, les moyens de communication utilisés par l'Agence doivent être adaptables. Le contenu des informations communiquées peut aller du simple conseil concernant les bonnes pratiques à l'analyse statistique complexe. Les points focaux nationaux et les autres partenaires sont des parties prenantes clés dans la stratégie de communication de l'Agence. Cette dernière fournit à son réseau de points focaux une aide financière et logistique pour appliquer les activités de la campagne et les actions de sensibilisation à l'échelle nationale. Le soutien de l'Agence couvre un vaste éventail d'activités, dont l'organisation de

¹³ Les **bénéficiaires** sont les personnes ciblées par une activité destinée à apporter un soutien ou une aide. Dans la plupart des cas, l'Agence ne travaille pas directement avec les bénéficiaires, mais avec d'autres acteurs (**groupes cibles ou intermédiaires**) qui sont en contact avec les bénéficiaires ou en mesure de les influencer. Elle vise en général à renforcer les capacités et la compréhension des groupes cibles (par exemple en mettant des outils à leur disposition), afin qu'ils puissent améliorer l'aide et le soutien qu'ils apportent aux bénéficiaires.

conférences et de séminaires, de conférences de presse, de tables rondes avec des journalistes et de visites, ainsi que la production et la diffusion d'une documentation et d'un matériel promotionnel relatifs à la campagne dans 25 langues.

Campagnes «Lieux de travail sains»

Les articles 1 et 2, paragraphe 1, du règlement fondateur de l'Agence mettent fortement l'accent sur le rôle de l'EU-OSHA dans la diffusion des informations, tant sur les risques que sur les bonnes pratiques pour leur prévention, et la réalisation d'activités et de campagnes de sensibilisation et de communication sur les questions de sécurité et de santé au travail. Les stratégies successives de l'UE en matière de SST ont également invité l'Agence à mener des actions de sensibilisation et à viser tout particulièrement les PME.

Toutes les campagnes «Lieux de travail sains» poursuivent les objectifs suivants:

- engager les parties prenantes à tous les niveaux,
- sensibiliser le public,
- fournir des informations,
- développer des ressources et y donner accès,
- encourager les activités ayant un impact sur les lieux de travail,
- identifier et reconnaître les bonnes pratiques,
- partager et appliquer les bonnes pratiques.

Les activités de sensibilisation de l'Agence confèrent une dimension européenne aux actions nationales dans le domaine de la SST. Elles peuvent également permettre de mettre en avant une question qui ne l'aurait pas été si elle avait seulement été traitée à l'échelle nationale. Le fait que les activités de la campagne aient lieu sur le même thème partout en Europe aide à créer une identité européenne dans le domaine de la SST.

Les campagnes «Lieux de travail sains» sont des campagnes décentralisées coordonnées par l'Agence, mais elles peuvent être adaptées par nos points focaux dans les États membres, les organisations partenaires et les différentes entreprises pour répondre à leurs besoins et priorités spécifiques, ce qui leur permet d'organiser leurs propres activités et de produire leurs propres supports.

Par ailleurs, l'Agence continuera de développer et de renforcer son approche axée sur les réseaux des campagnes, s'appuyant ainsi sur le soutien de plusieurs réseaux de partenaires importants, tels que:

- le réseau de points focaux nationaux de l'Agence, qui est chargé de coordonner les campagnes au niveau national,
- les partenaires sociaux européens, qui représentent les intérêts des salariés et des employeurs au niveau européen,
- les réseaux des partenaires officiels des campagnes de l'Agence, qui comprennent des organisations paneuropéennes ou internationales, et des partenaires médiatiques,
- les institutions européennes et leurs réseaux, en particulier la présidence du Conseil européen en exercice, et
- le Réseau Entreprise Europe, qui renforce le lien de l'Agence avec les micro-entreprises et les PME européennes.

Jusqu'à présent, chaque campagne «Lieux de travail sains» est mise en place pour deux ans et nécessite deux ans de préparation. Le thème de la campagne 2018-2019 est le suivant: «créer une culture de prévention des risques associés aux substances dangereuses tout en ciblant des groupes de travailleurs spécifiques». La campagne qui sera lancée en 2020 sera consacrée à la prévention et à la gestion des troubles musculo-squelettiques (TMS) liés au travail. Pour la campagne sur les TMS, un

cycle de campagne de trois ans sera mis en place afin de garantir la durabilité de la campagne et d'autres actions menées par l'Agence.

Actions de sensibilisation et communication

Une communication efficace doit jouer un rôle clé dans l'exécution de la mission de l'Agence, et fait donc partie intégrante de ses activités fondamentales. La mise en réseau et le partenariat sont au cœur de notre stratégie de communication, comme ils le sont dans d'autres domaines d'action de l'Agence.

La stratégie de l'Agence consiste à agir moins pour agir mieux, et sa stratégie de communication reflète cet engagement. Une fonction importante de la stratégie sera d'établir une distinction claire entre les activités menées par l'Agence et celles qui relèvent de la compétence des États membres et d'autres organisations.

L'Agence entretiendra et continuera à développer ses moyens et supports de communication. Parmi ceux-ci figurent le service de presse et la veille médiatique, le vaste programme relatif aux publications et à l'audiovisuel, la distribution et la gestion des relations avec les clients et les parties prenantes, la documentation de l'Agence et la promotion. Le rapport annuel d'activités restera le principal support utilisé pour présenter les informations relatives à l'Agence.

La stratégie en ligne de l'Agence garantit l'intégration de la fonctionnalité et des tests d'utilisation dans le processus de développement de ses sites web, de ses outils de visualisation des données et d'autres services en ligne. Des outils de mesure de l'audience seront utilisés afin de surveiller l'utilisation du site web et de définir l'évolution future. Des enquêtes sur la satisfaction des utilisateurs à l'égard de nos services en ligne seront également réalisées périodiquement. Celles-ci pourront prendre la forme d'enquêtes auprès des utilisateurs du site web ou d'OSHmail, ou d'échantillons d'utilisateurs recrutés à cet effet.

De plus, et parallèlement à ses campagnes «Lieux de travail sains», l'Agence mène d'autres actions de sensibilisation, en coopération avec son réseau de points focaux nationaux, ainsi que des activités de promotion et de communication plus ciblées traitant de thèmes spécifiques. Ces dernières peuvent être liées aux actions d'autres parties prenantes, telles que la Commission européenne, le CHRIT et les partenaires sociaux européens. Ces activités, réunies, visent à fournir des informations à différents bénéficiaires et, en particulier, à des intermédiaires, et l'Agence continuera à étudier tous les moyens possibles de s'engager auprès de ces publics, notamment grâce à l'utilisation croissante des médias sociaux.

Les activités incluent également la participation de l'Agence au consortium des organisations responsables du développement et de la production d'une série de courts métrages d'animation mettant en scène le personnage populaire Napo. L'Agence sera chargée de la maintenance et du développement du site web Napo, et organisera des actions de promotion (outils destinés aux enseignants par exemple) qui s'appuieront sur les films Napo pour diffuser le message relatif à SST auprès de nouveaux publics.

Parmi les autres activités figureront les séminaires promotionnels, la participation à divers événements et expositions, l'organisation de concours et de remises de prix, tels que le prix du film «Lieux de travail sains», avec des projections et des débats autour des films lauréats, ainsi que le développement d'outils de communication visuelle.

Multilinguisme

L'Agence s'est engagée à soutenir le multilinguisme et continuera de travailler avec le Centre de traduction des organes de l'Union européenne et avec ses points focaux nationaux pour fournir des traductions de ses documents d'information et de campagne en 25 langues.

Les professionnels et intermédiaires nationaux dans le domaine de la SST sont les principaux groupes cibles de l'Agence pour les communications multilingues. Par conséquent, il est d'usage que l'EU-OSHA fasse traduire en 25 langues le principal matériel imprimé et en ligne à l'appui de ses campagnes «Lieux de travail sains». Toutefois, pour tirer le meilleur parti possible de son budget de traduction, et dans le cadre d'une approche de «portefeuille», l'Agence offre à ses points focaux la possibilité d'établir l'ordre de priorité des autres publications de l'Agence à traduire dans leurs langues respectives en fonction de leurs besoins nationaux. Ces publications sont généralement des documents relativement courts tels que des résumés de rapports.

Parmi les autres mesures figurent le développement d'un outil de gestion automatisée de la traduction et du flux de travaux associé afin de gérer les contenus de ses sites web multilingues. Cet outil est mis à la disposition d'autres agences et organes qui travaillent également avec le Centre de traduction. En outre, l'Agence travaille avec le Centre de traduction pour mettre à jour et enrichir un thésaurus multilingue de terminologie de la SST, afin d'améliorer la qualité et la cohérence de ses traductions.

Pour les produits d'information comportant beaucoup de texte – tels que les outils de visualisation des données – pour lesquels il n'est pas économiquement possible de traduire le contenu dans toutes les langues, l'Agence continuera de tester l'utilisation d'outils de traduction automatique.

L'Agence continuera aussi d'examiner et de développer des approches novatrices en vue de relever le défi de la communication dans une Europe multilingue. Citons à titre d'exemple la stratégie de diffusion relative à l'outil OiRA, par l'intermédiaire duquel l'Agence fournit une assistance et des traductions de base afin de permettre aux partenaires nationaux d'élaborer, dans leur propre langue, des outils adaptés à leur contexte national. La plate-forme OSHwiki est un autre exemple de la façon dont l'Agence peut exploiter ses ressources pour soutenir le multilinguisme de manière rentable et durable.

II.2.5 Mise en réseau des connaissances

L'un des rôles clés de l'EU-OSHA consiste à «collecter, analyser et diffuser des informations techniques, scientifiques et économiques» sur les risques, les bonnes pratiques et les aspects liés à la recherche en matière de SST. Cela représente un très vaste mandat qui, combiné aux différents besoins d'information des États membres, à l'objectif de soutien au multilinguisme et à la tâche toujours plus importante consistant à actualiser les informations, constitue un défi de taille étant donné les ressources disponibles. En créant des liens et en facilitant l'échange de connaissances entre les différentes organisations impliquées dans la recherche, l'élaboration des politiques et le développement des ressources pour le lieu de travail, l'Agence peut jouer un rôle de stimulateur et de catalyseur pour les nouvelles connaissances et la collaboration en matière de SST.

Actions de mise en réseau des connaissances

L'Agence entreprendra également des activités pour soutenir la production, l'échange et la diffusion de connaissances destinées à soutenir les principales parties prenantes, notamment les institutions de l'UE et des États membres, dans leur processus décisionnel, ainsi que l'élaboration et l'application de stratégies et de politiques, en facilitant l'échange de données pertinentes et de connaissances.

Ces activités refléteront les programmes des principales parties prenantes et y contribueront. Il est par conséquent difficile de prévoir à l'avance toutes les activités spécifiques qui seront entreprises. La mise à jour des informations disponibles sur la législation européenne en matière de SST, les instruments non contraignants et les initiatives en faveur du dialogue feront partie des activités menées pendant la

période couverte par le DP. L'Agence continuera de soutenir la Commission en fournissant des informations sur les stratégies des États membres en matière de SST et, plus généralement, dans le cadre du suivi de l'évaluation ex post de la législation de l'UE dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.

L'Agence assurera la maintenance de la plate-forme OSHwiki en tant que vaste source d'informations actualisées et fiables, intégrée à son site web, et comme un moyen de collaborer avec la communauté de la SST. Le contenu d'OSHWiki sera actualisé par l'Agence, complété par des articles de contributeurs autorisés. L'EU-OSHA travaillera sur la coordination et la hiérarchisation des recherches en matière de SST à travers différentes actions, telles que des séminaires.

Afin de renforcer le soutien apporté aux micro-entreprises et aux PME, notamment dans le cadre de l'application des mesures préventives consécutives au processus d'évaluation des risques, l'Agence favorise la conception et l'utilisation d'outils électroniques. Ces outils, fondés sur le web ou fonctionnant sur un ordinateur ou un périphérique mobile, sont des programmes interactifs qui permettent aux entreprises d'améliorer la santé et la sécurité. L'Agence facilite l'échange de connaissances et le partage des outils, et notamment des outils développés avec succès au niveau national pour être utilisés dans toute l'Europe. La préférence ira aux outils qui aident les PME à adopter des actions de prévention.

Dans le souci d'améliorer la valeur ajoutée européenne de ses connaissances thématiques, l'Agence collaborera avec l'OIT, l'OMS et les instituts de recherche spécialisés dans la SST. Cette collaboration portera sur des projets communs liés à la coalition mondiale sur la SST, tels que le développement d'un modèle de calcul des coûts lié aux estimations de la charge des maladies et blessures professionnelles.

II.2.6 Mise en réseau

L'EU-OSHA est une petite agence qui travaille avec des informations et des connaissances. Cet aspect rend la mise en réseau déterminante pour la réalisation de ses objectifs. Les activités de mise en réseau sont une façon de garantir la pertinence du travail de l'Agence et de créer un effet multiplicateur lors de la mise en œuvre. Le caractère tripartite des principaux réseaux revêt une importance particulière.

Les activités dans ce domaine répondent essentiellement à deux besoins:

- 1) Les ressources en matière de SST, notamment les ressources financières et les informations, sont disséminées à travers l'Europe. Ces ressources étant limitées, il est possible d'accroître leur efficacité en les réunissant et en encourageant l'échange efficace d'informations et d'expériences. Ce principe est clairement posé dans le préambule du règlement fondateur de l'Agence.
- 2) De plus, l'Agence est relativement modeste puisqu'elle emploie un peu moins de 70 personnes. Seule, elle ne peut obtenir que des résultats limités, mais en impliquant des réseaux et en s'assurant de l'utilité de son travail pour les intermédiaires, elle a constamment démontré qu'elle pouvait accomplir bien plus. Il est particulièrement important de s'appuyer sur les réseaux tripartites existants et de les soutenir.

Mise en réseau stratégique et opérationnelle

Les actions de l'Agence concernant la constitution de réseaux stratégiques et opérationnels incluent le développement et le soutien des réseaux de ses principales parties prenantes: réseaux de gouvernance et réseaux européens, points focaux, réseaux d'experts et réseaux internationaux. Ces actions visent à refléter les besoins et les priorités des principales parties prenantes dans les activités de l'Agence. Elles couvrent à la fois la contribution à la planification de l'Agence et la nécessité pour elle de rendre compte de ses actions, et elles permettent de s'assurer que l'Agence remplit ses objectifs en s'appuyant sur les ressources des réseaux, dans la mesure où ses seules ressources ne le lui permettent pas. La mise en réseau vise également à partager les meilleures pratiques et à éviter le double emploi.

Ces actions s'adressent tout particulièrement au conseil d'administration, et à d'autres parties prenantes essentielles à l'échelle européenne. Les réseaux de gouvernance incluent le conseil d'administration, le conseil exécutif et les groupes consultatifs de l'Agence. Tous ces réseaux comprennent des gouvernements, des syndicats et des organisations patronales, ainsi que la Commission européenne. Les parties prenantes européennes incluent les institutions de l'UE et les partenaires sociaux au niveau européen: une attention particulière est accordée au maintien d'une coopération étroite avec la DG Emploi. Les réseaux stratégiques constituent une occasion unique d'impliquer des acteurs clés de toute Europe dans le travail de l'Agence.

De plus, chaque État membre de l'UE et de l'EEE est doté d'un point focal EU-OSHA qui utilise un réseau national tripartite reflétant les structures et les systèmes nationaux. Ceci permet la communication d'informations par l'intermédiaire des points focaux, à partir et à destination de parties prenantes clés dans les États Membres. Il s'agit d'un flux d'informations à double sens qui garantit également que les activités de l'Agence reflètent les priorités des États membres. Une attention particulière sera accordée au développement et à la participation accrue de ces réseaux nationaux. L'engagement des partenaires sociaux à l'échelon national est considéré comme essentiel pour garantir la réussite des activités de l'EU-OSHA.

L'Agence continuera de collaborer avec d'autres agences européennes, afin de créer des synergies. Des accords sont déjà conclus avec Eurofound, l'EIGE et l'ECHA, et une coopération est établie avec le Cedefop. L'Agence s'engage également auprès de partenaires internationaux, tels que l'OIT, l'OMS, le CHRIT et d'autres organisations internationales ainsi que des pays spécifiques. Une action concrète est la participation au groupe de pilotage de la coalition mondiale sur la SST en collaboration avec la Commission. Les activités internationales de l'Agence seront réalisées dans le cadre de son document consacré aux relations internationales. Ce document porte sur des aspects tels que les différents types d'acteurs, les motifs de l'engagement, les limitations de l'engagement et la définition des priorités pour les actions internationales.

Enfin, la poursuite du développement de la coopération avec des réseaux de communication établis, tel le Réseau Entreprise Europe (REE), sera une priorité. Le REE constitue un excellent vecteur pour atteindre les entreprises.

Programmes spécifiques pour les pays ne faisant pas partie de l'UE

L'EU-OSHA a appliqué plusieurs programmes pour les pays candidats et candidats potentiels avant les élargissements réalisés à partir de 2004, permettant aux nouveaux États membres de participer activement dès leur adhésion, voire avant. Ces programmes sont financés par des fonds réservés à cet effet, et sont donc uniquement inclus à titre informatif dans le présent document.

II.2.7 Aperçu général

Activité/année	2020	2021	2022
Anticipation des défis futurs en matière de SST (réf 1.3)			
ESENER (réf. 2.1)			
Vue d'ensemble en matière de SST: troubles musculo-squelettiques (TMS) (réf. 2.7)			
Enquête sur l'exposition des travailleurs (réf. 2.8)			
Système d'information européen sur la SST (réf. 2.9)			
Vue d'ensemble en matière de SST: numérisation (réf. 2.10)			
Vue d'ensemble en matière de SST: soutien à la mise en conformité (réf. 2.11)			
Outil d'évaluation interactive des risques en ligne (OiRA) (réf. 3.1)			
Campagne «Lieux de travail sains» 2018-2019: substances dangereuses (réf. 4.5)			
Campagne «Lieux de travail sains» 2020-2022: TMS liés au travail (réf. 4.6)			
Campagne «Lieux de travail sains» 2023-2024/2025: SST et numérisation (réf. 4.9)			
Actions de sensibilisation et communication (réf. 4.7)			
Multilinguisme (réf. 4.8)			
Actions de mise en réseau des connaissances (réf. 5.3)			
Mise en réseau stratégique et opérationnelle (réf. 6.4)			

II.3 Ressources humaines et financières: perspectives 2020-2022

II.3.1 Aperçu de la situation passée et actuelle

Aperçu des effectifs pour N-1 (2018):

Les ressources humaines de l'Agence à la fin de l'année 2018 atteignaient au total 65 postes, dont 40 agents temporaires et 25 agents contractuels. Des données détaillées sur les différentes catégories de personnel figurent au tableau 1 de l'annexe III.

Dépenses pour N-1:

Des données détaillées sont fournies au tableau 1 de l'annexe II.

II.3.2 Programmation des ressources pour 2020-2022

II.3.2.1 Ressources financières¹⁴

Les ressources de l'EU-OSHA se composent essentiellement des contributions de l'Union européenne (97,0 %), des pays de l'EEE-AELE (2,4 %) et des autorités locales (0,6 %). Cette répartition générale ne devrait pas être modifiée, car le montant annuel des subventions que l'EU-OSHA peut recevoir à compter de 2020 est défini par le cadre financier pluriannuel 2014-2020 et la proposition actuelle pour 2021-2027, qui visent à maîtriser l'évolution des dépenses administratives et des effectifs dans l'ensemble des institutions et organismes de l'UE, et qui est inclus dans l'accord interinstitutionnel sur la discipline budgétaire, la coopération en matière budgétaire et la bonne gestion financière.

Les perspectives financières de l'EU-OSHA pour la période 2020-2022 envisagent donc une contribution annuelle de l'UE correspondant à une subvention de 15 579 000 EUR. La contribution de l'EEE-AELE correspondra à un pourcentage de la subvention annuelle de l'UE votée par l'autorité budgétaire. Cette contribution est estimée à 2,4 % pour 2020-2022, tandis que celle des autorités locales devrait atteindre 100 100 EUR au total. L'augmentation des ressources financières en 2020 sera principalement destinée à couvrir l'indexation des prix et des salaires, l'exercice de reclassement ainsi que l'augmentation du coefficient correcteur salarial en fonction des prévisions de l'OCDE concernant l'inflation en Espagne.

II.3.2.2 Ressources humaines

Évolution des effectifs

Après avoir appliqué la réduction cumulée de 10 % des postes du tableau des effectifs (agents temporaires) entre 2012 et 2017, l'EU-OSHA prévoit que ses effectifs resteront stables au cours des années 2018-2022.

En 2019, il est demandé d'aligner l'estimation du nombre d'agents contractuels sur l'occupation réelle, donnant lieu à la transformation d'un poste d'agent contractuel du groupe de fonctions II en poste d'agent contractuel du groupe de fonctions III. L'Agence peut par conséquent s'appuyer sur des effectifs totaux de 65 personnes en 2019 (40 agents temporaires et 25 agents contractuels). Le transfert d'un poste d'agent contractuel du groupe de fonctions II à un poste d'agent contractuel du groupe de fonctions IV, à la suite d'une retraite anticipée est prévu en 2020 (40 agents temporaires et 25 agents contractuels).

¹⁴ Des données détaillées figurent dans les tableaux de l'annexe II.

Des données détaillées sur l'évolution des effectifs durant la période de planification figurent dans le tableau 2 de l'annexe III.

Selon l'exercice d'analyse de la situation du personnel basé sur les données de 2018, le personnel de l'Agence se répartit comme suit: opérationnel: 67,7 %, soutien administratif et coordination: 18,3 %, neutre: 13,9 %.

Perspectives en matière de ressources 2020-2022

L'Agence se concentre sur le maintien de gains d'efficacité, tout en continuant à réaliser ses programmes de travail avec les ressources disponibles. À des fins de planification, la Commission a conseillé à l'Agence de se baser sur l'hypothèse de la continuité des ressources, mais avec un «budget forfaitaire en termes nominaux» pour le cadre financier pluriannuel 2021-2027. La réputation de professionnalisme de l'EU-OSHA repose sur la qualité des activités de recherche, de promotion et de communication menées par son personnel. Celui-ci veille à préserver et à améliorer encore la réputation de l'Agence. Le développement organisationnel de l'EU-OSHA, ainsi que la gestion des talents et la planification de la main-d'œuvre, se focaliseront sur le renforcement de l'efficacité du développement et du déploiement du personnel.

L'EU-OSHA entend entretenir une étroite collaboration avec le comité du personnel, en particulier en ce qui concerne la consultation sur les modalités d'exécution du statut.

Nouvelles tâches

Aucune nouvelle tâche n'a été ajoutée dans le règlement fondateur de l'Agence.

Développement des tâches existantes

L'**outil interactif d'évaluation des risques en ligne (OiRA)** de l'Agence reste une approche très efficace pour faciliter l'introduction d'un soutien pratique aux PME afin de les aider à gérer la sécurité et la santé au travail. Des partenaires potentiels aux niveaux européen, national et sectoriel ont continué de manifester un vif intérêt pour cet outil, et le projet facilite toujours l'octroi d'un financement significatif aux programmes nationaux. Les attentes des parties prenantes de l'Agence, et notamment de la Commission européenne, qui souhaitent que le projet OiRA continue de s'étendre à de nouveaux pays et secteurs, restent vives. Cette extension implique une solide fonction de gestion, de coordination et de soutien, qui nécessite des ressources élevées en personnel. Faute de ressources supplémentaires à sa disposition au cours des prochaines années, l'EU-OSHA s'efforcera de réaliser la croissance durable du projet OiRA en redéfinissant les priorités et le calendrier des autres activités mobilisant des ressources importantes.

Afin de continuer à répondre à l'importante demande de développement d'outils qui aident les PME à gérer efficacement la santé et la sécurité, l'EU-OSHA facilitera encore le développement à grande échelle d'«outils pour des solutions en matière de SST», qui sont actuellement utilisés avec succès à l'échelon national uniquement.

L'enquête européenne des entreprises sur les risques nouveaux et émergents (**ESENER**) de l'EU-OSHA suppose la mise en place d'un important outil de suivi à long terme à l'échelle européenne, dont l'importance a été soulignée par la Commission européenne dans le contexte de l'amélioration de la disponibilité et de la qualité des données au niveau de l'UE. Cette enquête, qui répond à l'intérêt des parties prenantes pour le projet, représente une amélioration de la qualité, avec un échantillon plus important et une réalisation et un contrôle de la qualité plus rigoureux lors de la troisième édition en 2019.

La campagne «**Lieux de travail sains**» de l'Agence a pris de l'ampleur pour devenir la plus vaste activité de sensibilisation à la SST de ce type au monde, et continue à se développer. La campagne 2018-19, «Lieux de travail sains - Maîtriser l'usage des substances dangereuses», se fonde sur le succès des campagnes précédentes. Tout en s'engageant activement auprès de son réseau de points

focaux nationaux et en le soutenant pour déployer la campagne, l'Agence a recruté 100 partenaires européens officiels de la campagne, incluant par exemple des sociétés multinationales ou des associations patronales et syndicales européennes. De telles alliances, ainsi que les partenariats avec le Réseau Entreprise Europe de la DG GROW et d'autres intermédiaires, sont essentiels pour aider l'Agence à diffuser ses messages auprès de plus de 25 millions de lieux de travail dans l'Union européenne. Toutefois, le succès de l'Agence, qui est parvenue à développer et à étendre la campagne, s'accompagne d'une augmentation des demandes et des attentes qui nécessite d'importantes ressources en personnel pour les tâches de gestion, de coordination et de soutien.

L'augmentation des demandes de soutien émanant du Parlement européen et de la Commission, sous la forme d'informations fiables sur diverses questions liées à la SST, ainsi que la collaboration accrue avec d'autres agences européennes, devraient vraisemblablement se poursuivre tout au long de la période de planification. Plus spécifiquement, la Commission a demandé un soutien pour les travaux consécutifs aux résultats de l'évaluation ex post des 24 directives de l'UE sur la santé et la sécurité au travail; pour l'application des modifications prévues de la directive sur les agents cancérigènes et mutagènes; pour la transposition des limites d'exposition professionnelle de l'UE (contraignantes et indicatives) et pour le renforcement de la SST dans le secteur de la coiffure. Pour que ces besoins puissent être traités dans un délai raisonnable, il convient de doter le personnel d'un large éventail de connaissances spécialisées en SST.

Gains d'efficacité

L'EU-OSHA continue à rechercher des gains d'efficacité en s'appuyant sur les conclusions de l'évaluation de son PSP et sur les travaux qui ont suivi (en particulier la version révisée du PSP). Le passage à des activités moins nombreuses mais plus importantes se poursuivra durant la période de planification et se traduira par des gains d'efficacité en ce qui concerne la passation des marchés, la gestion des contrats, la simplification des processus et la rédaction de publications. De plus, l'Agence recherche une synergie entre ses activités en proposant des sujets pour les campagnes «Lieux de travail sains» qui correspondent à une précédente vue d'ensemble à grande échelle en matière de SST. Ceci garantit la disponibilité d'un contenu de grande qualité pour la campagne et l'impact optimal de la vue d'ensemble, dont les conclusions sont largement diffusées. Forte de ses premières années d'expérience du travail avec des ressources humaines réduites, l'Agence est tout à fait consciente de la nécessité d'assurer la durabilité de ses activités programmées, tout en étant capable de répondre aux demandes de soutien supplémentaire de la Commission européenne. Dans cette optique, une modeste modification du cycle de la campagne «Lieux de travail sains» sera apportée en 2020-2022 afin de libérer des ressources à la fois au niveau de l'Agence et au niveau des points focaux, aux fins d'autres activités importantes d'information, de communication et de promotion.

L'Agence continuera de collaborer avec d'autres agences européennes – agences sœurs et autres – sur des projets d'intérêt commun. En 2017, le Médiateur européen a récompensé l'Agence dans le cadre du Prix d'excellence de la bonne administration, pour un outil de gestion des sites web multilingues, développé conjointement avec le CDT et l'EUIPO. Le Centre de traduction a poursuivi le développement de cet outil en collaboration avec l'Agence en vue de son application dans d'autres agences. L'Agence continuera par ailleurs de s'appuyer sur ses systèmes de gestion basés sur l'activité et d'établissement du budget par activité, afin de continuer à maintenir l'intégration étroite de son programme de travail et de son budget annuels.

Pour ce qui est de l'efficacité et de l'efficacité internes, l'Agence poursuivra l'examen et la simplification de ses processus internes, en particulier dans les domaines des finances, de la passation de marchés et de l'administration; elle continuera également à évaluer les possibilités pour déterminer les meilleurs modèles de fonctionnement pour l'approvisionnement en circuits financiers et l'administration générale. Avec la mise en œuvre et l'adoption du nouveau système de gestion et de dépôt de documents (ARES) de la Commission en 2019, l'Agence continuera à progresser vers un environnement professionnel plus dématérialisé et à rechercher plus d'efficacité dans ce domaine.

Priorités négatives/diminution des tâches existantes

La transition susmentionnée vers des activités moins nombreuses mais plus importantes entraînera une diminution du nombre d'activités menées simultanément. Il est prévu d'éliminer au moins une activité relevant des vues d'ensemble en matière de SST (domaine prioritaire «faits et chiffres») durant la période de planification.

L'EU-OSHA est pratiquement la seule agence à communiquer une grande quantité d'informations dans les 25 langues de l'UE. L'existence d'un matériel multilingue est et restera essentielle pour les activités des campagnes. Dans d'autres domaines, tout en s'engageant encore à soutenir le multilinguisme, l'Agence continuera à élaborer de nouvelles approches, telle la création de mécanismes de hiérarchisation impliquant les points focaux et leurs réseaux, qui sont plus durables et nécessitent moins de ressources humaines.

Redéploiement des ressources compte tenu des contraintes budgétaires

Le Programme stratégique pluriannuel 2018-2023 de l'Agence a été élaboré dans le contexte actuel difficile des contraintes budgétaires. Il présente donc une stratégie qui lui permet de poursuivre sa mission malgré la réduction de ses ressources.

II.3.2.3 Conclusions

À la suite de la réduction de 10 % de ses effectifs au cours de la période passée (jusqu'en 2017), l'EU-OSHA continuera à placer l'accent sur l'utilisation efficace de ses ressources humaines et financières, tout en atteignant une qualité optimale dans l'exécution de son programme de travail. Elle y parviendra grâce à l'application d'outils de gestion modernes, à un développement organisationnel efficace ainsi qu'à une amélioration continue de ses processus et de ses opérations.

Section III – Programme de travail annuel 2020

III.1 Résumé

Toutes les activités de l'EU-OSHA sont pluriannuelles et les plans pour 2020 définissent donc les mesures à prendre pour cette année afin d'atteindre les objectifs à moyen terme pour les différentes activités. En 2020, le développement des connaissances pour les deux nouvelles vues d'ensemble SST, qui ont été lancées en 2019 en ce qui concerne la numérisation et le soutien à la conformité, s'intensifiera. Une nouvelle activité visant à mettre en place une enquête sur l'exposition des travailleurs sera lancée, et la première campagne «Lieux de travail sains» échelonnée sur trois ans débutera. Il est également fait référence à l'avant-propos et à la section I.1 sur le contexte général.

Un nouvel ensemble d'indicateurs de performance a été mis en place à partir de 2019 afin de garantir une meilleure qualité des informations fournies sur l'avancement des travaux de l'EU-OSHA (voir également la section I.II). Les indicateurs sont présentés dans les tableaux sous chacune des activités. Pour les indicateurs qualitatifs, les résultats de 2019 seront collectés pour la première fois au début de l'année 2020. En conséquence, aucune donnée de référence n'est disponible à ce stade.

III.2 Activités

Domaine prioritaire 1: Anticiper les changements

1.3 Anticipation des défis futurs en matière de SST

La nature du travail, les relations de travail, les différents types de lieux de travail et les technologies utilisées pour travailler évoluent rapidement, la main d'œuvre étant de plus en plus diversifiée et dispersée. À l'avenir, ces tendances s'accompagneront de nouveaux défis en matière de SST qu'il convient d'anticiper dès maintenant pour permettre une prévention efficace. Tous les documents stratégiques précédents et actuels de l'UE en matière de SST ont identifié l'anticipation des risques comme une mission essentielle de l'EU-OSHA, et cet enjeu devrait continuer à s'imposer comme une priorité stratégique pour la SST au niveau de l'UE au-delà de 2020.

Afin de lancer une activité sur un nouveau thème lié aux questions prospectives, l'Agence s'appuiera sur les résultats de l'évaluation ex post de la précédente étude prospective (étude prospective à grande échelle) commandée en 2018, qui a aidé l'EU-OSHA à choisir la méthode et les instruments les plus adaptés pour le cycle suivant de l'activité, mais aussi les thèmes à aborder. Le sujet sera décidé par le conseil d'administration en janvier 2020 à l'issue de consultations avec l'OKAG.

D'autres articles d'experts seront commandés en vue de leur examen et promotion en 2021, ainsi que le bref examen sur la SST et l'avenir de l'agriculture qui a été commandé en 2019.

But Sensibiliser et améliorer les connaissances des décideurs politiques et des chercheurs sur les sujets sélectionnés et leurs implications pour la SST, et encourager le débat sur les risques nouveaux et émergents en matière de SST associés à l'évolution du monde du travail, de façon à documenter la formulation des politiques et à faciliter la définition de priorités d'action et de recherche.

Objectifs opérationnels Cette activité vise à :

- fournir des informations prospectives de qualité sur le thème choisi et présentant un intérêt pour les décideurs politiques et les chercheurs
- favoriser un débat de qualité entre les groupes de parties prenantes sélectionnés sur les nouvelles questions relatives à la SST.

Résultats escomptés Les résultats de cette activité auront atteint un vaste échantillon de décideurs politiques et de chercheurs dont le domaine d'activité dépasse la seule sphère de

la SST. Ces conclusions auront été prises en compte dans la formulation de politiques, de pratiques et d'études de recherche en matière de SST.

Indicateurs	Dernier résultat	Objectif	Moyens	Fréquence
Pertinence	Sans objet	80 %	Enquêtes	Annuellement
Utilité	Sans objet	80 %	Enquêtes	Annuellement
Impact	Sans objet	80 %	Enquêtes	Annuellement
Utilité	Sans objet	70 %	Enquêtes	Annuellement

Déclaration sur les produits livrés Dans le cadre de cette activité, des connaissances spécialisées sur les futurs défis en matière de SST seront développées et présentées au travers de différentes publications, telles que des rapports et articles d'experts, et seront diffusées par le biais d'événements (ateliers, etc.).

Domaine prioritaire 2: Faits et chiffres

2.1 ESENER

L'enquête européenne des entreprises sur les risques nouveaux et émergents (ESENER) est une enquête représentative menée auprès d'établissements, qui examine comment les risques de santé et de sécurité sont gérés sur les lieux de travail européens.

Depuis sa première édition en 2009, l'ESENER joue un rôle clé en aidant l'EU-OSHA à communiquer des informations comparables sur le plan transnational, susceptibles de contribuer à l'élaboration de politiques en matière de SST. Elle fournit des informations sur les risques généraux liés à la SST et la manière dont ils sont gérés, les risques psychosociaux tels que le stress, l'intimidation et le harcèlement, les motivations et les obstacles à la gestion de la SST, ainsi que la participation des travailleurs à la SST. En incluant les risques psychosociaux, l'enquête met en lumière des domaines sous-explorés de la SST, qui sont des sources d'inquiétudes croissantes pour les lieux de travail européens.

À la suite de l'achèvement du travail sur le terrain en 2019, les «nouveaux» rapport de synthèse et tableau de bord seront présentés lors de l'événement de lancement au 2^e trimestre 2020. La première série d'événements nationaux organisés par les points focaux se tiendra également en 2020.

But Contribuer à l'élaboration de politiques fondées sur des données scientifiques en apportant des informations de qualité sur la SST, et en particulier sur la participation des travailleurs, la gestion pratique de la SST et la gestion des risques psychosociaux.

Objectifs opérationnels En fournissant des données fiables et comparables, cette activité permettra de:

- Décrire de façon plus précise la situation en Europe en ce qui concerne les mesures préventives, l'exposition des travailleurs aux risques en rapport avec la SST et les résultats en termes d'accidents/de maladies professionnelles. Présenter un moyen de suivre ces changements au fil du temps.
- Fournir des informations analytiques sur la gestion de la SST sur le lieu de travail, en particulier sur les risques psychosociaux et sur la participation des travailleurs à la SST. Trouver les moyens possibles de s'attaquer aux causes des accidents et maladies professionnelles.
- Combiner les données quantitatives de l'enquête ESENER avec les données qualitatives et quantitatives d'autres enquêtes pour améliorer la compréhension des questions clés liées à la gestion pratique de la SST.

Résultats escomptés

Les résultats de cette activité auront atteint un vaste échantillon de décideurs politiques et de chercheurs dont le domaine d'activité dépasse la seule sphère de la SST. Ces conclusions auront été prises en considération dans la formulation de politiques, de pratiques et sujets de recherche pertinents en matière de SST, à la fois à l'échelle nationale et à l'échelle européenne. Elles auront permis d'améliorer la compréhension, chez les décideurs politiques et les chercheurs, de la gestion de la SST par les entreprises. L'ESENER sera devenue une source majeure de données sur la gestion de la SST par les entreprises, et sera perçue comme un outil de contrôle efficace pour suivre les changements au fil du temps.

Indicateurs	Dernier résultat	Objectif	Moyens	Fréquence
Pertinence par rapport aux besoins	Sans objet	80 %	Enquêtes	Annuellement
Valeur ajoutée de l'UE	Sans objet	80 %	Enquêtes	Annuellement
Impact	Sans objet	70 %	Enquêtes	Annuellement
Utilité	Sans objet	80 %	Enquêtes	Annuellement
Pertinence par rapport aux besoins: nombre de pays ayant renforcé la taille des échantillons à l'aide de leurs ressources propres	3 pays	2 pays par vague d'enquêtes	Rapports de suivi	Autre
Utilité: Nombre de téléchargements de données ESENER	75 téléchargements*	Augmentation de 10 % par rapport à la vague précédente	Rapports de suivi	Autre

* Les données se réfèrent à ESENER-2

Déclaration sur les produits livrés

Dans le cadre de cette activité, l'Agence produira un nouvel ensemble de données comprenant des informations pertinentes pour les politiques en matière de SST. Des analyses complémentaires seront élaborées sur cette base, y compris des études de suivi sur des aspects spécifiques. Des actions ciblées de communication et de promotion couvrant les publications, l'outil de visualisation des données (pour aider les utilisateurs à consulter les principales conclusions) et les événements contribueront à garantir une incidence optimale.

2.7 Vue d'ensemble en matière de SST: Troubles musculo-squelettiques

Les travaux liés à cette activité ont démarré en 2018, avec pour objectif de contribuer à la réduction de la charge en matière de SST résultant des TMS. Des enquêtes telles que l'ESENER montrent que les facteurs de risque liés aux TMS comptent parmi les plus répandus à travers tous les secteurs d'activité, et illustrent donc la nécessité d'instruments politiques mieux ciblés aux niveaux national et européen. Cette conclusion figure également dans la communication de la Commission de 2017 sur la modernisation de la législation et de la politique de l'UE en matière de SST, dans laquelle la prévention des TMS constitue l'un des principaux défis identifiés.

Cette activité encouragera et soutiendra la prévention des TMS et la prise en charge des TMS chroniques, en sensibilisant à cette problématique et en identifiant et diffusant les bonnes pratiques parmi les autorités européennes et nationales, les employeurs et les organisations sectorielles en particulier.

Grâce à l'identification et au partage d'initiatives réussies, cette activité stimulera les discussions sur les mesures de soutien à l'échelle nationale parmi les décideurs politiques et les intermédiaires en matière

de SST, afin d'améliorer les actions préventives sur le lieu de travail. Elle favorisera la réintégration durable des travailleurs souffrant de TMS en identifiant les programmes réussis et les mesures utiles appliquées sur le lieu de travail. Une analyse ciblée des recherches existantes définira les priorités de la recherche et améliorera la compréhension des causes sous-jacentes des TMS. En plus de cibler le public chargé de l'élaboration des politiques et de la recherche, l'activité permettra de sensibiliser le public et de fournir des orientations et des bonnes pratiques grâce à la campagne «Lieux de travail sains» qui débutera en 2020 sur le thème des TMS.

But Contribuer à réduire la charge en matière de SST résultant des TMS en améliorant la compréhension de cet enjeu et en favorisant les discussions entre les décideurs politiques, les chercheurs et les intermédiaires.

Objectifs opérationnels Cette activité vise à :

- Encourager la mise en place d'actions et d'instruments politiques plus nombreux et mieux ciblés au niveau de l'UE et au niveau national, et identifier les besoins en matière de recherche en donnant une meilleure idée de la prévalence et des coûts des TMS en Europe.
- Contribuer à améliorer la prévention des TMS, ainsi que la prise en charge des TMS chroniques, sur les lieux de travail européens, en sensibilisant à cette problématique et en identifiant et diffusant les bonnes pratiques.
- Stimuler et soutenir les mesures au niveau national destinées à améliorer les actions préventives sur le lieu de travail, grâce à l'identification et au partage d'initiatives réussies.
- Augmenter les chances de réintégration durable des travailleurs souffrant de TMS en identifiant les programmes réussis et les mesures utiles appliquées sur le lieu de travail.
- Définir les priorités de recherche et améliorer la compréhension des causes sous-jacentes des TMS grâce à une analyse ciblée des recherches et des données.

Résultats escomptés L'activité se traduira par une utilisation des produits de l'activité par les décideurs politiques, les chercheurs et les intermédiaires. Elle fournira également une base de connaissances solide pour la campagne «Lieux de travail sains», qui se déroulera de 2020 à 2022.

Indicateurs	Dernier résultat	Objectif	Moyens	Fréquence
Pertinence par rapport aux besoins	Sans objet	80 %	Enquêtes	Annuellement
Utilité	Sans objet	80 %	Enquêtes	Annuellement
Impact	Sans objet	70 %	Enquêtes	Annuellement
Valeur ajoutée de l'UE	Sans objet	80 %	Enquêtes	Annuellement

Déclaration sur les produits livrés Dans le cadre de cette activité, l'Agence produira des rapports de synthèse et des documents d'orientation/de meilleures pratiques, ainsi que des études de cas et une base de données contenant des ressources pratiques pour la prise en charge des TMS sur le lieu de travail. Les parties prenantes seront invitées à participer à plusieurs événements et ateliers sur des sujets spécifiques. Des articles seront également rédigés sur OSHwiki.

2.8 Enquête sur l'exposition des travailleurs

L'enquête auprès des travailleurs sur l'exposition aux agents cancérigènes s'appuie sur les conclusions de l'étude de faisabilité de 2017 et sur les contributions d'experts. Sur la base de l'expérience de l'AWES (Australian Worker Exposure Survey), cette activité propose de combler le manque significatif d'informations qui a été largement mis en évidence, plus récemment dans le contexte de la révision de la directive sur les agents cancérigènes et mutagènes, mais aussi dans la communication de la Commission de janvier 2017 sur la modernisation de la législation et de la politique de l'UE en matière de SST. Elle complète les sources de données existantes sur l'exposition aux substances cancérigènes sur le lieu de travail, les enquêtes nationales et les informations disponibles auprès des sources administratives nationales. L'EU-OSHA effectuera une enquête avec des échantillons nationaux d'une taille significative dans un certain nombre de pays. Si l'activité produit les résultats escomptés, elle constituera la première étape d'une approche progressive conduisant à une couverture complète des pays dans les années suivantes. Un groupe consultatif sera créé qui apportera son concours à la conception de l'enquête, avec la participation du conseil d'administration.

But Contribuer au défi de la réduction du cancer lié au travail en améliorant la compréhension de l'exposition des travailleurs aux agents cancérigènes chez les décideurs politiques, les chercheurs et les intermédiaires, afin que ceux-ci puissent cibler et établir l'ordre de priorité des actions appropriées.

Objectifs opérationnels Cette activité vise à :

- promouvoir une politique mieux ciblée en ce qui concerne l'exposition aux agents cancérigènes, en fournissant des informations actualisées, transnationales, fiables et pertinentes sur l'exposition des travailleurs aux agents cancérigènes en Europe;
- contribuer à améliorer la prévention de l'exposition aux agents cancérigènes sur les lieux de travail en Europe, en menant des campagnes d'information sur la prévalence de l'exposition des travailleurs à ces agents;
- contribuer à développer et alimenter des outils de suivi de la SST (tel le système d'information européen relatif à la SST);
- encourager et soutenir les initiatives de suivi en rendant la base de données accessible au public et en améliorant et développant la méthodologie des enquêtes pour d'autres substances/types de risques.

Résultats escomptés Une enquête valide et fiable aura été réalisée dans un groupe d'États membres, sur la base d'une méthodologie solide. Des données et des analyses préliminaires auront été publiées, de sorte que les parties prenantes reconnaissent largement la contribution de l'enquête à la collecte de données pertinentes et comparables sur l'exposition à des agents cancérigènes dans l'ensemble de l'Europe.

Indicateurs **Dernier résultat Objectif Moyens Fréquence**

Sans objet*

* À développer en 2020

Déclaration sur les produits livrés Le produit à long terme de cette activité est un ensemble de données pertinentes pour les politiques liées à l'exposition des travailleurs aux agents cancérigènes en Europe. Sur cette base, des rapports assortis d'une analyse qualitative seront élaborés et des produits de visualisation seront déployés pour aider les utilisateurs à consulter les données.

2.9 Système d'information européen sur la SST

L'objectif général de cette activité est de concevoir et de développer un système d'information fiable et stable sur la SST en Europe, grâce aux données des fournisseurs de données nationaux et européens concernés. À la suite du lancement en 2018 du système pilote d'information européen sur la SST de la Commission, développé en collaboration avec l'EU-OSHA, cette activité complètera progressivement la collecte des indicateurs et améliorera leur présentation en ligne via un tableau de bord ou la visualisation des données (le «baromètre de la SST»). L'Agence continuera de travailler en étroite coopération avec la Commission, son réseau de points de contact nationaux et avec le groupe de travail du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail (CCSS) pour consolider les indicateurs CCSS et parvenir à un consensus sur de nouveaux indicateurs dans le temps. L'activité englobera la publication d'un rapport (la situation de la SST en Europe) à intervalles réguliers de façon à pouvoir présenter les changements au fil du temps et les tendances d'une manière compatible avec le cycle politique; en particulier, la rédaction des documents stratégiques aux niveaux national et de l'UE sur la SST. En outre, l'EU-OSHA contribuera au travail de la Coalition mondiale sur la SST lancée lors du Congrès mondial de 2017 en matière de développement et de diffusion des indicateurs, notamment en ce qui concerne leur visualisation en ligne.

But Contribuer au défi de fournir des données de qualité, comparables et actualisées pour l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes en matière de SST. Cela passe par l'élaboration et la mise en place d'un système qui fournit une vue d'ensemble actualisée et complète des données de base d'indicateurs importants portant sur la situation en matière de SST en Europe.

Objectifs opérationnels Cette activité vise à :

- Définir et développer davantage le système d'information de l'UE en matière de SST, en particulier en ce qui concerne la collecte et la visualisation de données.
- Fournir des données de qualité en faisant appel et en collaborant avec des fournisseurs de données et des parties prenantes clés.
- Mettre en place une collaboration stable avec les points de contact nationaux et les institutions et comités de l'UE afin d'organiser un transfert de données stable, fiable et continu.
- Fournir une analyse complète des tendances afin de soutenir le cycle politique national et de l'UE.

Résultats escomptés Les décideurs politiques tels que la DG EMPL, les membres du conseil d'administration et les membres du CCSS, seront informés de l'état actuel de la SST en Europe et de l'évolution des indicateurs dans le temps. Ces informations soutiendront le cycle d'élaboration de politiques, notamment en ce qui concerne l'évaluation des stratégies nationales et européennes sur la SST et la rédaction des nouvelles stratégies, politiques et actions.

Indicateurs	Dernier résultat	Objectif	Moyens	Fréquence
Pertinence par rapport aux besoins	Sans objet	80 %	Enquêtes	Annuellement
Utilité	Sans objet	80 %	Enquêtes	Annuellement
Impact	Sans objet	70 %	Enquêtes	Annuellement
Valeur ajoutée de l'UE	Sans objet	80 %	Enquêtes	Annuellement

Déclaration sur les produits livrés Grâce à cette activité, l'Agence développera et affinera le système d'information de l'UE en matière de SST avec l'inclusion de nouveaux indicateurs, elle organisera des réunions d'experts et élaborera des rapports analytiques réguliers avec une analyse qualitative des données tirées des indicateurs.

2.10 Vue d'ensemble en matière de SST: Numérisation

Cette vue d'ensemble SST s'appuie sur les problèmes recensés dans l'étude prospective à grande échelle de l'Agence sur les risques nouveaux et émergents résultant de la numérisation (conclue en 2018). Elle apportera un éclairage sur les conséquences de la numérisation sur la santé et la sécurité des travailleurs, ainsi que sur les défis qu'elle pose pour la prévention, la politique et la pratique, ainsi que sur les possibilités qu'elle offre. Sur la base des travaux préparatoires menés en 2019 pour définir la portée et le contenu, un certain nombre de projets seront entrepris au cours de la période 2020-2023, comprenant des analyses bibliographiques, des recherches qualitatives (par exemple des entretiens/groupes cibles/études) et des examens de la politique et des pratiques (études de cas). Étant donné que la numérisation concerne de nombreuses technologies ayant une incidence sur tous les secteurs de l'économie, la diversité des lieux de travail, des groupes de travailleurs, des situations en matière de SST, des défis et des besoins en jeu est très importante. Il existe cependant des tendances communes aux lieux de travail «numériques», principalement liées aux interfaces homme-machine, à l'ergonomie, aux aspects organisationnels et aux facteurs psychosociaux liés au travail. Ceux-ci feront l'objet d'une attention particulière, même si d'autres types de risques et de défis en matière de SST seront également abordés. En outre, cette vue d'ensemble SST s'intéressera aux processus et aux services de production. Certains projets compris dans cette vue d'ensemble SST aborderont plus en profondeur l'incidence de la numérisation sur la SST dans un nombre limité de secteurs ou de professions. Cette vue d'ensemble abordera des thèmes transversaux, s'il y a lieu, tels que les groupes vulnérables, les questions d'âge et de genre ou les indépendants (y compris les faux indépendants). Elle tiendra compte des résultats de l'ESENER 3 relatifs à la numérisation. Une coopération sera établie avec les principales organisations travaillant sur le thème de la numérisation du monde du travail, en particulier avec la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound) et le Centre commun de recherche, ainsi que le groupe de travail «Avenir du monde du travail» de la coalition mondiale sur la SST et le Groupe nordique sur les formes de travail futures et la SST. En s'appuyant sur le travail exploratoire et la réunion d'experts qui ont eu lieu en 2019, il est proposé d'aborder les quatre principaux domaines de travail suivants dans le cadre de la vue d'ensemble SST: la robotique avancée et l'automatisation des tâches (y compris l'automatisation des tâches physiques et cognitives), la gestion des travailleurs à l'aide de systèmes basés sur l'IA (y compris la ludification, les emplois axés sur les applications, etc.), les nouveaux systèmes de surveillance pour améliorer la sécurité et la santé des travailleurs, et enfin l'économie des plateformes en ligne.

But Afin d'améliorer les décisions sur la politique et la recherche liées à la SST et à la numérisation, cette activité apportera un meilleur éclairage sur les conséquences de la numérisation sur la santé et la sécurité des travailleurs, ainsi que sur les défis qu'elle pose pour la prévention, la politique et la pratique, ainsi que sur les possibilités qu'elle offre.

Objectifs opérationnels Cette activité vise à :

- Examiner l'incidence sur la SST (défis et opportunités) par rapport aux faits et aux chiffres, aux politiques et aux initiatives, ainsi qu'aux pratiques et à la gestion de la SST sur le lieu de travail. Elle identifiera les ressources pratiques disponibles, décrira les bonnes pratiques, recensera les lacunes, les besoins et les priorités, et formulera des recommandations en matière de politiques, de recherche et de pratiques concernant la robotique avancée et l'automatisation des tâches (physiques et cognitives). Une partie du projet se penchera spécifiquement sur l'automatisation des tâches grâce à l'utilisation de robots intelligents, examinera les types et

l'utilisation des systèmes basés sur l'IA pour la gestion des travailleurs, leur incidence sur la SST (défis et opportunités), les pratiques et la gestion de la SST sur le lieu de travail, identifiera les lacunes, les besoins et les priorités, et formulera des recommandations en matière de recherche, de politiques et de pratiques.

- Examiner les types et les utilisations des nouveaux systèmes de surveillance pour l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleurs, les modalités de mise en œuvre et de gestion de ces systèmes, leur incidence sur les travailleurs, les faiblesses et points forts, décrire les bonnes pratiques et identifier les lacunes et les besoins en matière de recherche et de pratiques.
- Fournir une évaluation à jour de l'évolution des politiques et de la réglementation en ce qui concerne la SST et l'économie des plateformes en ligne.

Résultats escomptés

Les responsables politiques, tels que la DG EMPL, les membres du conseil d'administration et les membres du CCSS seront informés des quatre thèmes examinés dans le cadre de cette vue d'ensemble SST, notamment pour soutenir les stratégies européennes et nationales sur la numérisation et la nécessité d'agir, ce qui conduira à plus long terme à la mise au point d'une politique mieux ciblée. Cette vue d'ensemble SST fournira également une base de connaissances solide pour la campagne «Lieux de travail sains» sur la numérisation à partir de 2023.

Indicateurs	Dernier résultat	Objectif	Moyens	Fréquence
Pertinence par rapport aux besoins	Sans objet	80 %	Enquêtes	Annuellement
Utilité	Sans objet	80 %	Enquêtes	Annuellement
Impact	Sans objet	70 %	Enquêtes	Annuellement
Valeur ajoutée de l'UE	Sans objet	80 %	Enquêtes	Annuellement

Déclaration sur les produits livrés Dans le cadre de cette activité, un certain nombre de projets seront entrepris, dont des analyses bibliographiques, des recherches qualitatives (par exemple des entretiens/groupes cibles/études) et des examens de la politique et des pratiques (études de cas).

2.11 Vue d'ensemble en matière de SST: Soutien à la conformité

L'amélioration de l'étendue et de la qualité du respect de la réglementation en matière de SST constitue un objectif de longue date à l'échelle européenne et nationale. Toutefois, la réalisation de cet objectif est un défi de plus en plus aigu compte tenu de l'évolution rapide du monde du travail, notamment en ce qui concerne les formes d'emploi, les modèles d'entreprise et la nature du travail.

Des recherches telles que la vue d'ensemble SST de l'EU-OSHA sur les micro et petites entreprises (MPE) ont souligné l'importance non seulement des facteurs internes à l'entreprise (engagement en matière de gestion, participation des travailleurs, etc.), mais aussi des facteurs externes. Le contexte dans lequel une entreprise exerce ses activités a une forte incidence sur le respect ou non de la réglementation en matière de SST et, dans l'affirmative, sur la mesure dans laquelle l'entreprise respecte la réglementation et prend des mesures de prévention efficaces et efficientes. Ces facteurs externes

comprennent l'application de la législation, les chaînes d'approvisionnement, les services de prévention SST, les normes sociales et la disponibilité d'incitations financières ou commerciales.

En raison de la diversité des contextes et approches à l'échelle nationale et de la disponibilité croissante de données et d'outils pour analyser cette diversité, de nombreuses initiatives intéressantes sont menées dans le cadre des cinq thèmes recensés dans le cadre de cette vue d'ensemble SST: l'innovation dans l'application de la législation, les services de prévention en matière de SST, les rapports sociaux, les chaînes d'approvisionnement et les incitations économiques. L'identification et l'analyse de ces initiatives dans le but de partager les connaissances et de stimuler la poursuite des actions constituent une fonction essentielle de l'Agence. En outre, les thèmes sélectionnés s'alignent sur la politique actuelle de l'UE en matière de SST et répondent aux intérêts exprimés par les parties prenantes de l'Agence dans le cadre de ses travaux de recherche et en ce qui concerne l'évaluation ex post de l'acquis en matière de SST réalisée par la Commission.

But Cette activité vise à promouvoir un environnement ou un «contexte» qui encourage et aide les entreprises, en particulier les petites et les micro-entreprises, à remplir leurs obligations au titre des règlements en matière de SST. Ce faisant, elle s'attaque à l'un des trois principaux défis identifiés dans la communication de la Commission sur la modernisation de la législation et de la politique de l'UE en matière de SST et fait suite aux conclusions de la vue d'ensemble SST sur les MPE, tout en mettant l'accent sur les caractéristiques des MPE elles-mêmes, axées sur l'importance des facteurs extérieurs aux entreprises.

Objectifs opérationnels Cette activité vise à :

- Recenser les approches innovantes adoptées par les autorités répressives (inspections du travail) afin d'améliorer le respect de la législation en matière de SST dans le but de diffuser les bonnes pratiques.
- Analyser l'utilisation des services de prévention externes, en particulier les services de conseil dans le domaine de la SST, en vue de recenser les facteurs qui permettent une utilisation optimale de ces services en vue d'améliorer la SST dans les entreprises.
- Évaluer l'efficacité des initiatives en matière de rapports sociaux pour favoriser une meilleure performance en matière de SST afin de déterminer les facteurs de réussite et d'optimiser l'influence de ces initiatives.
- Étudier l'incidence des initiatives relatives à la chaîne d'approvisionnement, y compris à l'échelle mondiale, en vue d'exploiter les effets positifs et d'éviter ou de réduire autant que possible les effets négatifs.
- Réexaminer le recours aux incitations économiques dans le but de mieux faire connaître les facteurs de réussite, en contribuant à éviter les pièges et en développant autant que possible leur impact.

Résultats escomptés Les responsables politiques, tels que la DG EMPL, les membres du conseil d'administration et les membres du CCSS auront été informés de deux des cinq thèmes à aborder d'ici à 2022, notamment la nécessité d'une action et d'exemples de politiques et de pratiques fructueuses, entraînant à long terme la mise en place d'une politique plus efficace et mieux ciblée.

Indicateurs	Dernier résultat	Objectif	Moyens	Fréquence
Pertinence par rapport aux besoins	Sans objet	80 %	Enquêtes	Annuellement
Utilité	Sans objet	80 %	Enquêtes	Annuellement

Impact	Sans objet	70 %	Enquêtes	Annuellement
Valeur ajoutée de l'UE	Sans objet	80 %	Enquêtes	Annuellement

Déclaration sur les produits livrés L'activité produira des publications basées sur la recherche et l'analyse des facteurs de réussite de la conformité des MPE avec la législation en matière de SST. Les résultats effectifs seront définis plus en détail en 2020 en fonction des conclusions d'une première phase de définition.

Domaine prioritaire 3: Outils de gestion de la SST

3.1 Outil d'évaluation interactive des risques en ligne (OiRA)

L'outil OiRA est spécifiquement mentionné dans le Cadre stratégique européen en matière de SST et, en tant que tel, joue un rôle important dans la réalisation de ce cadre. L'EU-OSHA continuera à adapter, améliorer et maintenir le logiciel OiRA, à promouvoir et à soutenir la mise au point d'outils OiRA parmi les intermédiaires en soulignant l'importance du tripartisme et à assurer une formation et un soutien pour les parties prenantes.

Reconnaissant l'importance d'un échange facilité de connaissances dans ce domaine en évolution rapide. L'EU-OSHA encouragera la coopération entre les partenaires de l'OiRA grâce à la «communauté OiRA», et entre les institutions qui diffusent des outils similaires grâce au réseau d'«outils interactifs d'évaluation des risques» (IRAT). Sur la base des intérêts des pays respectifs, de nouveaux partenaires seront inclus dans le réseau OIRA/IRAT.

Afin de renforcer la promotion de l'OiRA et des outils développés, le soutien promotionnel entamé en 2018 sera poursuivi. Le programme se fonde sur des activités promotionnelles spécifiques pour certains outils nationaux et vise à accroître l'adoption par les entreprises. Cette poursuite du programme s'appuiera sur l'expérience des projets pilotes de promotion des pays 2018/2019 afin de garantir un développement efficace des outils OiRA pour les intermédiaires et les entreprises.

L'activité tiendra compte des conclusions de la vue d'ensemble SST sur les micro et petites entreprises achevée en 2018, et, si possible, elle mettra en œuvre les approches qui conviennent en ce qui concerne la fourniture d'un soutien efficace aux MPE.

Il est prévu de lancer une évaluation externe de l'OiRA en 2020, ce qui garantira un retour d'information approprié sur les activités actuelles et permettra une adaptation respective des activités de l'OiRA sur la base des résultats attendus pour 2021.

But Aider les micro et petites entreprises à se conformer aux réglementations en matière de SST et à gérer efficacement la SST en réalisant elles-mêmes une évaluation des risques de qualité.

Objectifs opérationnels Dans le cadre de cette activité, l'EU-OSHA:

- Maintiendra et améliorera en permanence la plateforme OiRA afin de veiller à ce qu'elle soit fiable et conviviale et offre une fonctionnalité optimale.
- Travaillera avec des intermédiaires pour les aider à fournir gratuitement des outils OiRA de pointe adaptés à des secteurs spécifiques, afin d'augmenter le nombre d'entreprises (en particulier les micro et petites entreprises) qui effectuent leur propre évaluation des risques.
- Encouragera les partenaires sociaux et autres organisations (sectorielles), au niveau national et de l'UE, à développer et à partager leurs outils OiRA sectoriels nationaux ou paneuropéens;

- Encouragera la mise en œuvre de stratégies nationales efficaces pour inciter les entreprises à utiliser les outils développés.
- Favorisera le développement et le partage d'actions promotionnelles innovantes visant à mieux faire connaître et utiliser les outils développés.

Résultats escomptés

Les intermédiaires auront développé des outils adaptés à la situation nationale et sectorielle.

L'inscription de l'OiRA dans les approches politiques nationales, telles que les stratégies, en ce qui concerne l'utilisation d'outils aura été encouragée.

Les outils OiRA et les activités promotionnelles connexes auront été échangés.

Le nombre d'entreprises effectuant une évaluation des risques à l'aide d'outils OiRA aura augmenté.

Résultats secondaires: Le tripartisme aura été renforcé.

Indicateurs	Dernier résultat	Objectif	Moyens	Fréquence
Pertinence par rapport aux besoins	Sans objet	80 %	Enquêtes	Annuellement
Utilité	Sans objet	80 %	Enquêtes	Annuellement
Impact: Nombre de nouvelles évaluations des risques réalisées	2018: 17 820	15 000	Rapports de suivi	Annuellement
Valeur ajoutée de l'UE	Sans objet	80 %	Enquêtes	Annuellement
Utilité: Nombre de nouveaux outils créés par an	2018: 24	20-25	Rapports de suivi	Annuellement

Déclaration sur les produits livrés Publication d'outils OiRA, actions de mise en réseau et auprès de la communauté de la SST, et finalisation des projets pilotes de stratégies de promotion au niveau national.

Domaine prioritaire 4: Sensibilisation et communication

4.5 Campagne «Lieux de travail sains 2018-2019 - -Substances dangereuses»

La campagne «Lieux de travail sains» 2018-2019 est une campagne décentralisée qui vise à aider les autorités nationales, les entreprises, les organisations, les directeurs, les travailleurs et leurs représentants, ainsi que d'autres parties prenantes, à coopérer afin de gérer les risques liés à l'utilisation de substances dangereuses sur leur lieu de travail.

La campagne se terminera par le Sommet «Lieux de travail sains» en novembre 2019, mais le suivi des aspects contractuels de ces activités et du soutien des points focaux continuera lors du premier trimestre de 2020. En outre, la campagne sera évaluée dans le cadre d'une évaluation ex post. Certains effectifs seront chargés du suivi de ces questions et devront promouvoir la pérennité du thème de la campagne en 2020 et au-delà.

But Cette campagne vise à mettre en place une culture de la prévention des risques liés aux substances dangereuses dans l'UE et au-delà, en mettant en œuvre les cinq objectifs stratégiques suivants:

- sensibiliser à l'importance et à l'utilité de la maîtrise de l'usage des substances dangereuses sur de nombreux lieux de travail européens en fournissant des faits et chiffres sur l'exposition aux substances dangereuses et sur ses conséquences pour les travailleurs;
- promouvoir l'évaluation des risques, en accordant une attention particulière à l'élimination ou à la substitution des substances dangereuses, ainsi qu'à la priorisation des mesures de prévention en fournissant des informations sur les outils pratiques et des exemples de bonnes pratiques;
- sensibiliser aux risques liés à l'exposition aux substances cancérigènes sur le lieu de travail en encourageant l'échange de bonnes pratiques, l'EU-OSHA étant signataire de la convention par laquelle elle adhère à la feuille de route relative aux substances cancérigènes;
- cibler les groupes de travailleurs qui ont des besoins spécifiques et sont davantage exposés aux risques, en raison de connaissances limitées en ce qui concerne les substances dangereuses, en fournissant des faits et chiffres ainsi que des informations sur les bonnes pratiques;
- améliorer la prise de conscience des évolutions de la politique et du cadre législatif en fournissant un aperçu du cadre actuel et des orientations existantes.

Objectifs opérationnels La campagne fournira une base de connaissances sur la gestion efficace des substances dangereuses sur le lieu de travail, en fournissant notamment des informations sur le cadre juridique et politique existant et en proposant des solutions fondées sur les bonnes pratiques, des outils et des instruments, ainsi que des actions efficaces de communication et de sensibilisation dans ce domaine. L'accent sera placé ici sur le développement d'une culture de la prévention, la protection des groupes vulnérables, la prise en considération des risques émergents et les questions de genre.

Dans le même temps, la campagne vise à sensibiliser à ce thème les groupes cibles définis dans la stratégie de la campagne en menant des actions de promotion et d'engagement tout au long de la durée de la campagne. Ces actions incluront:

- l'outil d'aide aux points focaux pour la campagne «Lieux de travail sains» (FAST/Lieux de travail sains);
- des activités de partenariat (réseau de partenaires de campagne officiels et de partenaires médiatiques);
- des conférences et séminaires;
- des actions médiatiques et activités de relations publiques (conférences de presse, communiqués, visites de journalistes, etc.);
- des activités sur l'internet et sur les réseaux sociaux (Twitter, Facebook, LinkedIn, etc.).

Résultats escomptés Dans le cadre de la campagne, les connaissances et informations développées et mises en avant dans le cadre de cette activité devraient avoir été transmises aux principaux groupes cibles, tels que définis dans la stratégie de la campagne, et avoir commencé à contribuer à instaurer une culture de la prévention sur les substances dangereuses, dans l'UE et au-delà. Dans l'idéal, l'Agence devrait alors être devenue un point de référence majeur pour la gestion des substances dangereuses sur le lieu de travail en Europe, en offrant une porte d'accès aux plus importantes ressources dans ce domaine.

Indicateurs	Dernier résultat	Objectif	Moyens	Fréquence
Promotion: nombre d'activités de promotion mises en œuvre par l'Agence	2018.2019: 724	300	Rapports de suivi	Annuellement
Promotion: nombre de partenaires médiatiques	2018.2019: 35	25-30	Rapports de suivi	Autre
Engagement: nombre d'activités de campagne organisées par les partenaires de campagne officiels, les partenaires médiatiques, les points focaux et les ambassadeurs de la SST du Réseau Entreprise Europe	2018.2019: 841	400	Rapports de suivi	Autre
Engagement: principaux groupes d'acteurs représentés lors des événements phares de la campagne «Lieux de travail sains»	Sans objet	100 %	Rapports de suivi	Autre
Engagement: nombre de partenaires de campagne officiels	2018.2019: 90	80-100	Rapports de suivi	Autre
Utilité	Sans objet	80 %	Enquêtes	Annuellement
Utilité des événements relatifs à l'outil d'aide aux points focaux	Sans objet	80 %	Enquêtes	Annuellement
Impact	Sans objet	80 %	Enquêtes	Annuellement
Valeur ajoutée de l'UE	Sans objet	80 %	Enquêtes	Annuellement

Déclaration sur les produits livrés En 2020, les produits livrés seront les éléments livrables dans le cadre du suivi de la campagne, principalement l'évaluation de la campagne «Lieux de travail sains» 2018-2019.

4.6 Campagne «Lieux de travail sains» 2020-2022 sur les troubles musculo-squelettiques liés au travail

Les TMS sont l'une des priorités clés de la politique européenne en matière de SST. Cette priorité est clairement formulée dans la communication de la Commission sur la modernisation de la législation et de la politique en matière de SST à partir de janvier 2017. Par conséquent, l'EU-OSHA concentre certaines de ses principales activités sur les TMS. La campagne «Lieux de travail sains» 2020-2022 sur les TMS s'appuiera sur les travaux de recherche réalisés dans le cadre de la vue d'ensemble SST sur les TMS (voir l'activité 2.7 ci-dessus pour le contexte dans lequel s'inscrit le travail de l'Agence sur les TMS).

La campagne 2020-2022 porte sur la prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS) liés au travail et sera l'occasion d'améliorer la sensibilisation aux TMS et à leurs causes multifactorielles, ainsi que leur compréhension. C'est-à-dire: Améliorer la sensibilisation aux facteurs de risque de TMS liés au travail et aux moyens pour les prévenir et les prendre en charge (importance de l'évaluation et de la gestion des risques); améliorer la sensibilisation aux effets sur la santé liés aux TMS, ainsi que l'incidence des TMS pour les entreprises et la société dans son ensemble.

But La campagne vise à réduire la charge des troubles musculo-squelettiques liés au travail grâce à une meilleure action préventive sur les lieux de travail européens, en particulier dans les micro et petites entreprises.

Objectifs opérationnels Cette activité vise à:

- Développer les ressources nécessaires au déploiement dans chaque État membre en ce qui concerne la sensibilisation, l'orientation, les outils et la mise en réseau afin de sensibiliser les intermédiaires à la charge des TMS, aux facteurs de risque et aux mesures de prévention.
- Encourager l'échange de bonnes pratiques et la collaboration.

Résultats escomptés À la fin du cycle de campagne, les connaissances et informations développées et mises en avant dans le cadre de cette activité devraient avoir été transmises aux principaux groupes cibles et la campagne aura contribué à l'instauration d'une culture de la prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS) dans l'UE et au-delà. L'Agence devrait alors être devenue un point de référence majeur pour la prévention et la gestion des TMS sur les lieux de travail en Europe, en offrant une porte d'accès aux plus importantes ressources dans ce domaine.

Indicateurs	Dernier résultat	Objectif	Moyens	Fréquence
Promotion: Nombre d'activités de promotion mises en œuvre par l'Agence	2018-2019: 724	300	Rapports de suivi	Annuellement
Promotion: nombre de partenaires médiatiques	2018-2019: 35	25-30	Rapports de suivi	Autre
Engagement: Nombre d'activités de campagne organisées par les	2018-2019: 35	400	Rapports de suivi	Autre

partenaires de campagne officiels, les partenaires médiatiques, les points focaux et les ambassadeurs de la SST du Réseau Entreprise Europe

Engagement: principaux groupes d'acteurs représentés lors des événements phares de la campagne «Lieux de travail sains»	Sans objet*	100 %	Rapports de suivi	Autre
Engagement: Nombre de partenaires de campagne officiels	2018-2019: 90	80-100	Rapports de suivi	Autre
Utilité	Sans objet	80 %	Enquêtes	Annuellement
Utilité des événements relatifs à l'outil d'aide aux points focaux	Sans objet	80 %	Enquêtes	Annuellement
Valeur ajoutée de l'UE	Sans objet	80 %	Enquêtes	Annuellement
Impact	Sans objet	80 %	Enquêtes	Annuellement

Déclaration sur les produits livrés L'EU-OSHA fournira des publications et des produits de campagne pour soutenir la campagne, entreprendra des actions de campagne, accompagnera les points focaux dans le développement d'actions de campagne dans les États membres dans le cadre du programme FAST, et assurera la coordination et la gestion globales de la campagne «Lieux de travail sains» 2020-2022.

4.7 Actions de sensibilisation et communication

Cette activité se concentre sur les actions de communication et de sensibilisation concernant la SST, l'Agence et ses projets, produits et services, principalement au sein de la communauté de la SST, mais aussi auprès des décideurs politiques et des citoyens de l'UE en général. À cette fin, les activités de communication et de promotion utilisent à la fois les moyens et outils traditionnels (site web, publications, service de presse) et des médias plus innovants (tels Napo, les projections de films et les débats). Grâce au pilotage triennal de la campagne «Lieux de travail sains» (2020-2022), l'Agence souhaite intensifier ses efforts en ce qui concerne la communication et la promotion des activités qu'elle mène en matière de politiques.

But Cette activité vise à contribuer à la sensibilisation de la communauté européenne de la SST et d'un plus vaste échantillon de bénéficiaires et d'intermédiaires, au-delà de l'audience habituelle de l'Agence, à l'importance de la SST et du travail de l'Agence.

Objectifs opérationnels Grâce à cette activité, l'EU-OSHA:

- Mettra en place des actions de communication efficaces tant pour les activités axées sur les politiques que pour celles axées sur les lieux de travail, y compris le développement de son site web, la gestion de son service de presse (et des partenaires médias) et la fourniture de publications et d'informations pour informer et sensibiliser les publics

sélectionnés (intermédiaires et bénéficiaires) sur la SST; elle mènera également des actions de sensibilisation et des actions de promotion et de communication ciblées sur des sujets spécifiques. À cette fin, l'Agence participera au développement et à la promotion des films et du site web Napo, et sera activement présente lors d'événements majeurs, tout au long de l'année.

Résultats escomptés

La réalisation constante d'un nombre élevé d'actions de sensibilisation de qualité (communication et promotion de la SST), menées par les intermédiaires de l'Agence au sein de leurs réseaux et sur les lieux de travail.

Cette activité pourrait aussi contribuer à assurer un niveau élevé de sensibilisation des intermédiaires et des bénéficiaires à la SST et à accroître l'échange de connaissances sur ce thème. Un autre produit attendu est la réalisation d'une masse critique de nouveaux partenaires/réseaux intéressés par la SST et prêts à diffuser et communiquer les messages de l'Agence.

Indicateurs	Dernier résultat	Objectif	Moyens	Fréquence
Promotion: Nombre d'activités de promotion et de diffusion par an	2018: 623	600	Rapports de suivi	Annuellement
Promotion: Nombre d'événements organisés par l'Agence (dans le cadre de l'activité et de FAST)	2018: 219	200-250	Rapports de suivi	Annuellement
Public atteint par le contenu des sites web	Sans objet	2 500 000 visites	Rapports sur les statistiques web	Annuellement
Utilité des événements relatifs à l'outil d'aide aux points focaux	Sans objet	80 %	Enquêtes	Annuellement

Déclaration sur les produits livrés

Dans le cadre de cette activité, des actions de communication externe (par exemple, événements, promotion en ligne ou supports visuels) sont mises en œuvre.

L'EU-OSHA apportera son soutien à divers événements et actions de points focaux liés aux activités de l'Agence dans le cadre du programme FAST.

4.8 Multilinguisme

L'EU-OSHA est l'agence d'information de l'UE sur la SST et mène des campagnes de sensibilisation dans plus de 30 pays. À ce titre, elle adhère à la politique linguistique de l'Union, notamment en ce qui concerne le droit des citoyens de l'UE à recevoir des informations appropriées dans leur langue. L'activité «multilinguisme» couvre la planification et l'application de l'aspect multilingue de la stratégie de communication de l'EU-OSHA. Ceci inclut la fourniture de textes traduits, ainsi que l'analyse et la révision de ses pratiques multilingues. L'Agence entend optimiser l'efficacité de son budget alloué à la traduction en impliquant ses points focaux nationaux dans l'établissement de priorités pour ses textes à traduire (approche «portefeuille»), et en collaborant à la fois avec le Centre de traduction (CdT) et les points focaux pour livrer des traductions de grande qualité et gérer ses sites web et produits multilingues.

But Encourager la participation du public, dans toute l'Europe et dans différentes langues, par la mise à disposition d'informations multilingues

Objectifs opérationnels L'Agence fournira des traductions de qualité des informations publiées par l'Agence, en fonction des besoins et des évaluations des coûts, et en tenant compte des retours d'information des points focaux sur les besoins et les priorités.

Résultats escomptés Les produits traduits auront permis d'élargir la participation aux activités de l'EU-OSHA, mais aussi d'accroître le recours aux travaux de l'Agence.

Indicateurs	Dernier résultat	Objectif	Moyens	Fréquence
Pertinence par rapport aux besoins: les points focaux qui participent au programme «portefeuille»	2019: 26 sur 28	22 sur 28	Rapports de suivi	Annuellement
Utilité: les produits traduits de l'Agence sont essentiels pour faire passer les messages en matière de SST dans leur pays	Sans objet	80 %	Enquêtes	Annuellement

Déclaration sur les produits livrés Dans le cadre de cette activité, les produits de l'Agence seront mis à disposition dans différentes langues de l'UE, en tenant compte des différents besoins/demandes des points focaux nationaux.

4.9 Campagne «Lieux de travail sains» 2023-2024/2025

En 2019, le conseil d'administration a retenu la numérisation et la SST comme thème de la prochaine campagne «Lieux de travail sains» 2023-24/25. La campagne contribuera à promouvoir, et s'appuiera sur, les conclusions de la vue d'ensemble SST sur la numérisation lancée en 2020. Comme lors des précédentes campagnes sur les lieux de travail sains, les actions menées viseront à fournir des informations récentes et à offrir des possibilités de mise en réseau et d'échange de bonnes pratiques sur le thème choisi. En 2020, les travaux sur la stratégie de la campagne, la collecte de données et la coopération avec d'autres institutions internationales et européennes commenceront, afin que le conseil d'administration de l'EU-OSHA puisse adopter la stratégie de la campagne en janvier 2021.

But Comme toutes les campagnes «Lieux de travail sains» précédentes, cette campagne poursuivra les objectifs stratégiques généraux suivants:

- la participation des parties prenantes;
- la sensibilisation du public;
- la promotion des activités qui ont une incidence sur le lieu de travail;
- la création d'outils et de ressources pratiques et leur mise à disposition;
- la définition et le partage d'exemples de bonnes pratiques et d'outils pratiques.

Objectifs opérationnels

La campagne fournira une base de connaissances sur le thème de campagne choisi, y compris des informations sur le cadre juridique et stratégique existant, des solutions de bonnes pratiques, des outils et des instruments, ainsi que des actions efficaces de communication et de sensibilisation dans ce domaine. Parallèlement, elle visera à sensibiliser les groupes cibles identifiés via des actions de promotion et de coopération menées pendant la période de la campagne, notamment:

- l'outil d'aide aux points focaux pour la campagne «Lieux de travail sains» (FAST/Lieux de travail sains);
- des activités de partenariat (réseau de partenaires de campagne officiels et de partenaires médiatiques);
- des conférences et séminaires;
- des actions médiatiques et activités de relations publiques (conférences de presse, communiqués, visites de journalistes, etc.);
- des activités sur l'internet et sur les réseaux sociaux (Twitter, Facebook, LinkedIn, etc.).
- Diffusion des conclusions de la vue d'ensemble SST sur la numérisation

Résultats escomptés À définir en 2020

Indicateurs	Dernier résultat	Objectif	Moyens	Fréquence
Promotion: nombre d'activités de promotion mises en œuvre par l'Agence	2018-2019: 724	300	Rapports de suivi	Annuellement
Promotion: nombre de partenaires médiatiques	2018-2019: 35	25-30	Rapports de suivi	Autre
Engagement: nombre d'activités de campagne organisées par les partenaires de campagne officiels, les partenaires médiatiques, les points focaux et les ambassadeurs de la SST du Réseau Entreprise Europe	2018-2019: 841	400	Rapports de suivi	Autre
Engagement: principaux groupes d'acteurs représentés lors des événements phares de la campagne «Lieux de travail sains»	Sans objet	100 %	Rapports de suivi	Autre
Engagement: nombre de partenaires de campagne officiels	2018-2019: 90	80-100	Rapports de suivi	Autre
Utilité	Sans objet	80 %	Enquêtes	Annuellement
Utilité des événements relatifs à l'outil d'aide aux points focaux	Sans objet	80 %	Enquêtes	Annuellement

Valeur ajoutée de l'UE	Sans objet	80 %	Enquêtes	Annuellement
Impact	Sans objet	80 %	Enquêtes	Annuellement

Déclaration sur les produits livrés À définir en 2020

Domaine prioritaire 5: Mise en réseau des connaissances

5.3 Actions de mise en réseau des connaissances

Cette activité complète les actions sur l'échange de bonnes pratiques au niveau de l'élaboration des politiques et concernant les stratégies, les programmes et autres interventions qui figurent dans l'approche «Vue d'ensemble SST».

Dans le cadre de cette activité, l'Agence continuera à soutenir, le cas échéant, la Commission, d'autres institutions et les principales parties prenantes, afin de renforcer la base de connaissances nécessaire à leur processus décisionnel et de leur apporter l'aide requise pour l'élaboration de leurs politiques. Elle continuera aussi à fournir des informations actualisées sur la législation de l'UE en matière de SST, sur les instruments non contraignants, telles les lignes directrices, et sur les initiatives de dialogue social. L'examen des pratiques de biosurveillance contenant des éléments d'orientations non contraignantes, sera développé dans l'ensemble de l'UE, en collaboration avec d'autres organisations qui travaillent actuellement sur cette question, ainsi qu'avec la Commission et le CCSS.

Le programme d'échange d'experts lancé en 2019 visera également à stimuler le transfert de connaissances entre les organisations de SST dans les États membres en mettant l'accent sur un thème spécifique.

La collaboration avec les membres de la coalition mondiale sur la SST, notamment l'OIT et l'OMS, se poursuivra. Parmi les actions conjointes figurent la présentation en ligne de données sur la charge des maladies et blessures professionnelles et le développement d'un modèle de calcul des coûts lié à ces estimations.

Dans le cadre de cette activité, un certain nombre d'actions de promotion et d'évaluation liées aux activités réalisées seront mises en œuvre (sur les maladies professionnelles, par exemple).

But Favoriser des discussions de qualité sur la SST en fournissant des ressources basées sur l'information et en offrant une tribune facilitant l'échange d'informations sur la recherche, les politiques et les pratiques en matière de SST.

Objectifs opérationnels Cette activité vise à :

- Favoriser la collaboration en matière de recherche dans toute l'Europe, afin de coordonner/hiérarchiser les thèmes et d'échanger des informations dans tous les domaines stratégiques.
- Aider la Commission européenne en cartographiant, en réunissant et en diffusant des informations sur les stratégies des États membres dans le domaine de la SST et en apportant un soutien à la Commission dans son suivi de l'évaluation ex post de la législation en matière de SST.
- Mobiliser la communauté de la SST par l'intermédiaire de la plateforme interactive OSHwiki.
- Maintenir l'OSHWiki et soumettre des articles d'auteurs agréés.

- Soutenir le développement d'outils électroniques pour la gestion de la SST en facilitant l'échange de bonnes pratiques entre développeurs et autorités nationales et en sensibilisant l'opinion à leur utilisation.

Résultats escomptés

Les actions menées dans le cadre de cette activité auront permis de développer des synergies parmi les acteurs de la SST, en ce qui concerne l'élaboration de politiques et la recherche, et entre la SST et d'autres domaines stratégiques. L'Agence aura fourni une contribution importante aux travaux de suivi de l'évaluation ex post des directives sur la SST.

L'OSHWiki sera considérée comme une source d'informations importante et complémentaire sur la SST, et elle aura constitué un bon moyen pour soutenir la diffusion des travaux réalisés dans le cadre d'autres activités.

Les informations fournies auront été utilisées par les décideurs politiques et les chercheurs, y compris dans d'autres domaines stratégiques.

Des décisions politiques et de recherche plus éclairées, et des interactions accrues entre les acteurs clés, y compris l'échange de bonnes pratiques au niveau politique.

Indicateurs	Dernier résultat	Objectif	Moyens	Fréquence
Pertinence par rapport aux besoins	Sans objet	80 %	Enquêtes	Annuellement
Utilité	Sans objet	80 %	Enquêtes	Annuellement
Impact	Sans objet	70 %	Enquêtes	Annuellement
Valeur ajoutée de l'UE	Sans objet	80 %	Enquêtes	Annuellement
Utilité (OSHWiki)	Sans objet	80 %	Enquêtes	Annuellement

Déclaration sur les produits livrés

Grâce à cette activité, l'Agence mobilisera la communauté de la recherche et de la SST dans le cadre d'ateliers et de séminaires, et elle aidera la Commission dans divers domaines, notamment les travaux de suivi de l'évaluation ex post des directives sur la SST et la cartographie des stratégies nationales. Les articles de l'OSHWiki seront publiés et/ou relus pour garantir leur pertinence.

Domaine prioritaire 6: Mise en réseau

6.4 Mise en réseau stratégique et opérationnelle

Cette activité couvre les actions de mise en réseau ciblant les principales parties prenantes de l'EU-OSHA, et qui revêtent une grande importance pour l'Agence, tant à des fins stratégiques qu'opérationnelles.

Les principales parties prenantes incluent le conseil d'administration et ses trois groupes (gouvernements, syndicats et associations d'employeurs), ainsi que la Commission, le conseil exécutif, les groupes consultatifs et les parties prenantes à l'échelle européenne (institutions de l'UE, partenaires sociaux européens, comités de dialogue social européens, CHRIT et autres agences de l'UE). Une mise en réseau stratégique efficace est essentielle pour permettre à l'Agence de répondre aux besoins adéquats et d'associer les principales parties prenantes à son travail.

D'autre part, le réseau de points focaux de l'Agence, ses réseaux d'experts, et ses organisations et réseaux internationaux (dont l'OIT et l'OMS) sont essentiels pour l'aider à atteindre ses objectifs. Chaque État membre de l'UE et de l'EEE est doté d'un point focal EU-OSHA qui utilise un réseau national tripartite reflétant les structures et les systèmes nationaux. L'engagement des partenaires sociaux à l'échelon national est considéré comme essentiel pour garantir la réussite des activités de l'EU-OSHA. Il joue un rôle très important pour que l'Agence puisse mettre en œuvre le PSP, car ses propres ressources ne le lui permettent pas. La mise en réseau vise également à partager les meilleures pratiques et à éviter le double emploi.

Enfin, l'EU-OSHA continuera à coopérer avec le Réseau Entreprise Europe (REE), ce dernier restant un véhicule efficace pour atteindre les entreprises et en particulier les PME. En outre, elle continuera à étudier la possibilité d'établir des liens avec les réseaux européens de prestataires de services d'enseignement et de formation professionnels.

En 2020, l'Agence poursuivra le développement de ses réseaux et de ses relations avec ses partenaires. L'Agence poursuivra le développement de ses réseaux de points focaux nationaux. À cette fin, elle utilisera notamment le processus «portefeuille», qui permet d'identifier les besoins nationaux et de mettre en place des mesures personnalisées (par exemple, traduction de documents dans certaines langues ou organisation d'événements spécifiques dans des États membres).

But	Disposer de structures de gouvernance efficaces pour veiller à ce que les orientations stratégiques et les travaux de l'Agence correspondent aux priorités politiques européennes et aux priorités des parties prenantes de l'Agence; renforcer les structures de mise en œuvre efficaces, de telle sorte que les parties prenantes (intermédiaires en particulier) puissent soutenir activement les travaux de l'Agence et y participer.
Objectifs opérationnels	Appliquer des actions de mise en réseau (réunions, manifestations, outils, etc.) ciblant toutes les parties prenantes identifiées, et établir un moyen de communication afin que les parties prenantes puissent faire part de leurs priorités à l'Agence et participer à la réalisation des travaux de l'Agence. Le développement du tripartisme dans les structures de gouvernance et de mise en œuvre est un objectif clé. Les principales parties prenantes sont celles représentées au conseil d'administration et dans les instances européennes (institutions européennes, comités de dialogue social européens, agences de l'UE), le réseau des points focaux et les organisations internationales.
Résultats escomptés	Les parties prenantes considèrent que les travaux de l'Agence présentent un intérêt pour les besoins les plus importants en matière de SST en Europe.

Les parties prenantes soutiennent activement les travaux de l'Agence.

Le tripartisme demeure un pilier des travaux de l'Agence.

Les décisions stratégiques reposent sur des informations fiables et des éléments factuels.

Indicateurs	Derniers résultats	Objectif	Moyens	Fréquence
Perception de la participation à la planification, à la surveillance et à la mise en œuvre du programme de travail de l'Agence	2019: 97 %	80 %	Enquêtes	Annuellement
Qualité des réunions	2018: 95 %	80 %	Enquêtes	Annuellement
Déclaration sur les produits livrés	Diverses actions de mise en réseau sous forme de réunions de réseau, de visites de parties prenantes, etc. Ces actions de mise en réseau s'adressent à la fois à des parties prenantes stratégiques et à des parties prenantes opérationnelles.			

6.5 Programmes réservés au-delà de l'UE

Afin de soutenir la coopération régionale, il est prévu que l'Agence continue de soutenir les activités de l'UE dans les pays candidats et les pays en phase de préadhésion. En septembre 2019, l'EU-OSHA a présenté une demande de signature d'un nouveau contrat de subvention avec la DG NEAR, afin de poursuivre les travaux qu'elle mène de longue date avec les Balkans occidentaux et la Turquie. Cette nouvelle demande, qui doit être signée et entrer en vigueur le 1^{er} décembre 2019, durera 36 mois.

Domaine horizontal 1: gestion institutionnelle

Gestion et contrôle

Au titre de cette activité, les priorités sont l'exécution du document de programmation 2020-2022 et du budget adoptés par le conseil d'administration. La direction surveillera étroitement la mise en œuvre et fera régulièrement rapport au conseil exécutif.

L'EU-OSHA continuera à fonder la réalisation de son programme de travail annuel sur les principes de la «Gestion sur la base des activités» (ABM).

But	Veiller à ce que l'Agence puisse s'appuyer sur un système efficace de gestion et de contrôle interne.
Objectifs opérationnels:	Appliquer des actions visant à parvenir à un juste équilibre entre le contrôle et l'efficacité de la gestion, et à assurer le respect du cadre réglementaire.
Résultats escomptés	L'Agence continue d'enregistrer de bons résultats avec ses auditeurs externes et internes, et améliore les systèmes de gestion et de surveillance.
Déclaration sur les produits livrés:	Dans le cadre de cette activité, des actions seront mises en œuvre pour assurer la direction générale de l'Agence, mais aussi le contrôle interne, la protection des données, la continuité des activités ainsi que la gestion des risques.

Indicateurs	Dernier résultat	Objectif	Moyens et fréquence de vérification
Degré de réalisation du programme de travail ¹⁵	2018: 93 %	90 %	Produits livrés prévus – tout le programme de travail/Annuellement

Assistance juridique

Le service juridique fournit une assistance juridique de qualité à l'Agence dans tous ses domaines d'activité.

Programmation et évaluation

L'EU-OSHA vise à garantir un niveau de qualité élevé pour ses systèmes de programmation, de suivi et d'évaluation. Les systèmes de programmation veillent à que les activités reflètent les besoins des parties prenantes et à ce que les ressources soient efficacement réparties. Cet aspect est décrit dans le document de programmation. Tout au long de la phase de mise en œuvre, divers systèmes de suivi fournissent des informations sur les progrès de la réalisation des plans. Enfin, l'Agence applique son plan d'évaluation pluriannuel dans le cadre de sa politique d'évaluation, afin de garantir la responsabilité et l'apprentissage, en plus de l'établissement habituel de rapports annuels (tels que le rapport d'activité consolidé).

¹⁵Pourcentage de produits livrés pour l'année en tenant compte du degré de réalisation grâce à un ensemble de jalons-clés. Si l'un des éléments livrables dans le cadre du document de programmation couvre plusieurs produits (par exemple, «trois articles»), chacun des produits livrés est comptabilisé séparément.

But: Fournir des informations de qualité sur la programmation, le suivi et l'évaluation, en coopération avec les parties prenantes concernées.

Objectifs opérationnels Respecter les exigences légales, en produisant notamment un document de programmation conforme aux lignes directrices et un rapport d'activité annuel, et en effectuant des évaluations ex ante et ex post comme le prévoit le règlement financier.
Garantir la responsabilité vis-à-vis du conseil d'administration et des parties prenantes externes.

Résultats escomptés L'Agence est considérée comme une organisation responsable.
L'Agence met en œuvre des activités reflétant l'utilisation optimale des ressources disponibles.
L'Agence a introduit une culture d'apprentissage interne.

Déclaration sur les produits livrés Dans le cadre de cette activité, des documents réglementaires de programmation, de suivi et d'établissement de rapports seront produits.

Indicateurs	Dernier résultat	Objectif	Moyens et fréquence de vérification
Communication en temps voulu des documents réglementaires.	2018: 100 %	100 %	Documents de programmation et rapports annuels d'activité soumis dans les délais impartis.

Domaine horizontal 2: soutien administratif

But:	Fournir les produits et services nécessaires à l'EU-OSHA pour accomplir son mandat et appliquer son programme de travail: ressources humaines, finances/budget et comptes, infrastructure immobilière, technologies de l'information et de la communication et services généraux, gestion de la documentation.
Objectifs opérationnels	Gestion efficace et efficiente des ressources conformément au statut et au règlement financier. Actions de développement organisationnel destinées à optimiser l'organisation et les processus de travail.
Résultats escomptés	L'Agence est considérée comme une organisation responsable, efficace et efficiente, utilisant l'ensemble de ses ressources de manière optimale. Les activités de recrutement et de développement apportent et cultivent des talents et des compétences qui permettent à l'EU-OSHA d'accomplir son mandat et au personnel d'atteindre son plein potentiel.
Déclaration sur les produits livrés:	Dans le cadre de cette activité, divers services administratifs seront fournis dans les domaines des TIC, des ressources humaines, de la finance, de la documentation et des infrastructures.

Indicateurs	Dernier résultat	Objectif (2020)	Moyens et fréquence de vérification
1. Mise en œuvre du budget	2018: 99,6 %	95 %	Établissement de rapports annuels
2. Exécution budgétaire	2018: 98,3 % pour le titre 1 2018: 64,9 % pour le titre 2 2018: 45,6 % pour le titre 3	Plus de 90 % pour le titre 1, plus de 75 % pour le titre 2, et 65 % pour le titre 3	Établissement de rapports annuels
Capacité en personnel	2018: 99,1 %	Plus de 95 %	Établissement de rapports annuels

Annexes

Annex I – Resource allocation by activity

This table provides aggregated human and financial resources per each operational activity included in the work programme

Acronym	Cost	FTE
Anticipating future challenges to OSH (ref 1.3)	432,156	2.2
ESENER (ref 2.1)	1,012,196	3.6
OSH overview: Musculoskeletal disorders (ref 2.7)	1,037,182	3.4
Worker exposure survey (ref 2.8)	981,054	3.0
EU OSH Information System (ref 2.9)	507,288	2.7
OSH overview: Digitalisation (ref 2.10)	711,743	2.9
OSH overview: Supporting compliance (ref. 2.11)	409,028	2.0
Online interactive Risk Assessment (OiRA) tool (ref 3.1)	995,590	5.0
Healthy Workplaces Campaign (HWC) 2018-2019: Dangerous substances (ref 4.5)	194,934	1.0
Healthy Workplaces Campaign (HWC) 2020-2022: Work-related musculoskeletal disorders (ref 4.6)	2,178,448	9.3
Awareness raising actions and communication (ref 4.7)	3,621,883	11.9
Multilingualism (ref 4.8)	986,962	3.0
Healthy Workplaces Campaign (HWC) 2023-2024/2025: OSH and Digitalisation (ref 4.9)	75,260	0.5
Networking knowledge actions (ref 5.3)	824,096	3.7
Strategic and operational networking (ref 6.4)	2,077,721	10.8
	16,058,100	65.0

Annex II – Financial resources

Information concerning revenue and expenditures, outturn and cancellations of commitment and payment appropriations.

Table 1: Expenditure

Expenditure	2019		2020	
	Commitment appropriations	Payment appropriations	Commitment appropriations	Payment appropriations
Title 1	6,359,900	6,359,900	6,856,000	6,856,000
Title 2	1,400,000	1,400,000	1,450,000	1,450,000
Title 3	7,979,100	7,979,100	7,752,100	7,752,100
Title 4	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.
Total expenditure	15,739,000	15,739,000	16,058,100	16,058,100

EXPENDITURE	Commitment appropriations						
	Executed Budget 2018	Budget 2019	Budget 2020		VAR 2020/2019	Envisaged in 2021	Envisaged 2022
			Agency request	Budget Forecast			
Title 1 - Staff Expenditure	5,990,214	6,359,900	6,856,000	6,856,000	7.8%	7,100,000	7,440,000
11 Salaries & allowances	5,572,083	5,925,421	6,345,100	6,345,100	7.1%	6,650,000	6,990,000
<i>- of which establishment plan posts</i>	4,157,880	4,452,971	4,737,900	4,737,900	6.4%	4,950,000	5,200,000
<i>- of which external personnel</i>	1,414,203	1,472,450	1,607,200	1,607,200	9.2%	1,700,000	1,790,000
12 Expenditure relating to Staff recruitment	36,087	55,650	113,500	113,500	104.0%	50,000	50,000
13 Mission expenses*							
14 Socio-medical infrastructure	21,603	25,300	60,000	60,000	137.2%	60,000	60,000
15 Training	178,885	120,000	120,000	120,000	0.0%	120,000	120,000
16 External Services	181,556	233,529	217,400	217,400	-6.9%	220,000	220,000
17 Receptions and events							

Title 2 - Infrastructure and operating expenditure	1,354,860	1,400,000	1,450,000	1,450,000	3.6%	1,450,000	1,450,000
20 Rental of buildings and associated costs¹⁶	606,944	650,800	633,000	633,000	-2.7%	640,000	645,000
21 Information and communication technology	550,875	576,500	609,000	609,000	6.0%	598,500	590,500
22 Movable property and associated costs	35,301	18,000	36,500	36,500	102.8%	37,500	38,500
23 Current administrative expenditure	75,431	69,200	80,500	80,500	16.3%	81,500	82,500
24 Postage / Telecommunications	86,309	85,500	91,000	91,000	4.0%	92,500	93,500
25 Meeting expenses*							
26 Running costs in connection with operational activities*							
27 Information and publishing*							
28 Studies*							

¹⁶ Including possible repayment of interest; detailed information as regards building policy provided in Table in Annex III

Title 3 - Operational expenditure	8,015,640	7,979,100	7,752,100	7,752,100	-2.3%	7,508,100	7,168,100
30 Priority areas & operational activities	7,842,298	7,874,200	7,629,000	7,629,000	-3.1%	7,385,000	7,045,000
31 Support to operational activities	173,342	104,900	123,100	123,100	17.3%	123,100	123,100
Total C1	15,360,714	15,739,000	16,058,100	16,058,100	2.0%	16,058,100	16,058,100
Title 4 Specific projects (R0)	281,806	p.m.	p.m.	p.m.	n/a	-	-
41 2016 IPA Programme	255,618	p.m.	p.m.	p.m.	n/a	-	-
42 2018 IPA Programme		p.m.	p.m.	p.m.	n/a	p.m.	p.m.
47 Pilot project - Older workers	0,-	-	-	-	n/a	-	-
48 ENPI	0,-	-	-	-	n/a	-	-
49 NEW IPA II	26,189	-	-	-	n/a	-	-
TOTAL EXPENDITURE C1+R0	15,642,520	15,739,000	16,058,100	16,058,100	2.0%	16,058,100	16,058,100

* Please note that this table is a standard template provided by the European Commission together with the guidelines for the Programming Document. EU-OSHA's budget structure does not completely match this template and therefore there are lines without any amount indicated. This does not mean, that EU-OSHA does not spend money on, e.g., mission, but that the mission costs are integrated elsewhere, in the case of EU-OSHA in Title 3.

Chapter 41 – 2016 IPA Programme: maximum funding for IPA II 2016 is € 290,000 for the period 2017-2019

Chapter 42 – 2018 IPA Programme: maximum funding for IPA II 2018 is € 399,626 for the period 2019-2022

Table 2 - Revenue

Revenues	2019	2020
	Revenues estimated by the agency	Budget Forecast
EU contribution	15,273,000	15,579,000
Other revenue	466,000	479,100
Total revenues	15,739,000	16,058,100

	2018	2019	2020		VAR 2020/2019	Envisaged 2021	Envisaged 2022
	Executed Budget	Revenues estimated by the agency	As requested by the agency	Budget Forecast			
-							
1 REVENUE FROM FEES AND CHARGES	0,-	p.m.	p.m.	p.m.	-	p.m.	p.m.
2. EU CONTRIBUTION	14,805,428	15,273,000	15,579,000	15,579,000	2.0%	15,579,000	15,579,000
of which Administrative (Title 1 and Title 2)	7,345,074	7,659,800	8,205,900	8,205,900	7.1%	8,447,900	8,787,900
of which Operational (Title 3)	7,577,536	7,463,084	7,301,172	7,301,172	-2.2%	7,131,100	6,791,100
of which assigned revenues deriving from previous years' surpluses	89,332	150,116	71,928	71,928	-52.1%	-	-
3 THIRD COUNTRIES CONTRIBUTION (incl. EFTA and candidate countries)	348,772	365,900	379,000	379,000	3.6%	379,000	379,000
of which EFTA	348,772	365,900	379,000	379,000	3.6%	379,000	379,000
of which Candidate Countries	0,-	p.m.	p.m.	p.m.	-	p.m.	p.m.

4 OTHER CONTRIBUTIONS	100,100	100,100	100,100	100,100	0.0%	100,100	100,100
of which delegation agreement, ad hoc grants	0,-	p.m.	p.m.	p.m.	-	p.m.	p.m.
5 ADMINISTRATIVE OPERATIONS	2,537	p.m.	p.m.	p.m.	-	p.m.	p.m.
6 REVENUES FROM SERVICES RENDERED AGAINST PAYMENT	0,-	p.m.	p.m.	p.m.	-	p.m.	p.m.
7 CORRECTION OF BUDGETARY IMBALANCES	0,-	p.m.	p.m.	p.m.	-	p.m.	p.m.
TOTAL REVENUES	15,256,837	15,739,000	16,058,100	16,058,100	2.0%	16,058,100	16,058,100

Table 3 Budget outturn and cancellation of appropriations

Calculation budget outturn

Budget outturn	2016	2017	2018
Revenue actually received (+)	14,567,444	14,492,410	15,256,837
Payments made (-)	10,682,395	10,934,383	10,460,185
Carry-over of appropriations (-)	3,941,210	3,602,378	4,900,529
Cancellation of appropriations carried over (+)	145,493	194,468	175,804
Adjustment for carry over of assigned revenue appropriations from previous year (+)			
Exchange rate differences (+/-)			
Adjustment for negative balance from previous year (-)			
Total	89,332	150,116	71,928

Periodic review and reporting makes possible tight budgetary management of both commitment and payment appropriations. Provisions of the Agency's financial regulation are strictly followed when requesting EU funds to the European Commission services. As a result, the budget outturn for EU-OSHA varies between 0% and 2%.

Target for budget implementation defined as EU-OSHA indicator is minimum 95% for both commitment & payment appropriations. The cancellation rate is maximum 5 %.

Annex III – Human resources (quantitative)

Table 1 – Staff population and its evolution; Overview of all categories of staff

Staff population		Actually filled as of 31.12.N-2 (2017)	Authorised under EU Budget N-1 (2018)	Actually filled as of 31.12.N-1 (2018)	Authorised under EU Budget for year N (2019)	In draft EU Budget N+1 (2020)	Envisaged in N+2 (2021)	Envisaged in N+3 (2022)
Officials	AD	0	0	0	0	0	0	0
	AST	0	0	0	0	0	0	0
	AST/SC	0	0	0	0	0	0	0
TA	AD	23	24	24	24	24	24	24
	AST	16	16	16	16	16	16	16
	AST/SC	0	0	0	0	0	0	0
Total TA		39	40	40	40	40	40	40
CA FG IV		2	2	2	2	3	3	3
CA FG III		13	13	14	14	14	14	14
CA FG II		9	10	9	9	8	8	8
CA FG I		0	0	0	0	0	0	0

Total CA	24	25	25	25	25	25	25
SNE	0	0	0	0	0	0	0
Local staff	1	0	0	0	0	0	0
Grand total staff	64	65	65	65	65	65	65
<i>Structural service providers</i>	1	1	1	1	1	1	1
TOTAL w. structural	65	66	66	66	66	66	66
<i>External staff for occasional replacement</i>	3.5	3.5	3.5	3.5	3	3	3

Table 2 – Multi-annual staff policy plan 2020-2022

Category and grade	Establishment plan in EU Budget N-1 (2018)		Filled as of 31/12/N-1 (2018)		Modifications in year N-1 (2018) in application of flexibility rule		Establishment plan in voted EU Budget (2019)		Modifications in year N (2019) in application of flexibility rule		Establishment plan in Draft EU Budget N+1 (2020)		Establishment plan N+2 (2021)		Establishment plan N+3 (2022)	
	officials	TA	officials	TA	officials	TA	officials	TA	officials	TA	officials	TA	officials	TA	officials	TA
AD 16	-		-	-			-	-			-	-	-	-	-	-
AD 15	-		-	-			-	-			1	-	1	-	1	1
AD 14	-	2	-	1			-	1			1	-	1		1	1
AD 13	-	1	-	2			-	2			1	-	1		1	1
AD 12	-	2	-	1			-	2			2	-	3		3	3
AD 11	-	1	-	1			-	1			2	-	2		3	3
AD 10	-	3	-	2			-	3			4	-	3		4	4
AD 9	-	3	-	6		+1	-	5			7		9		7	7
AD 8	-	7	-	6		-1	-	6			4		2		2	2

AD 7	-	5	-	3			-	4				2		2		2
AD 6	-	-	-	2			-	-				-	-	-	-	-
AD 5	-		-	-			-	-			-	-	-	-	-	-
Total AD	0	24	0	24	0	0	0	24	0	0	0	24	0	24	0	24
AST 11	-		-	-			-	-			-	-	-	-		-
AST 10	-		-	-			-	-			-	-	-	-		-
AST 9	-	1	-	1			-	1				1	-	1		1
AST 8	-	-	-	-			-	-				-	-	-		-
AST 7	-	1	-	1			-	2				2		3		3
AST 6	-	3	-	3			-	4				6		6		6
AST 5	-	7	-	7			-	6				4		3		5
AST 4	-	1	-	1			-	2				3		3		1
AST 3	-	3	-	3			-	1				0		0		0
AST 2	-	-	-	-			-	-				-	-	-	-	-
AST 1	-		-	-			-	-			-	-	-	-	-	-
Total AST	0	16	0	16	0	0	0	16	0	0	0	16	0	16	0	16
AST/SC1	-	-	-	-			-				-	-	-	-	-	-
AST/SC2	-	-	-	-			-				-	-	-	-	-	-
AST/SC3	-	-	-	-			-				-	-	-	-	-	-
AST/SC4	-	-	-	-			-				-	-	-	-	-	-
AST/SC5	-	-	-	-			-				-	-	-	-	-	-
AST/SC6	-	-	-	-			-				-	-	-	-	-	-
Total AST/SC	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	0	40	0	40	0	0	0	40	0	0	0	40	0	40	0	40

Annex IV – Human resources (qualitative)

A. Recruitment policy

Agency's recruitment policy as regards the selection procedures, the entry grades of different categories of staff, the type and duration of employment and different job profiles:

The following framework for Job Descriptions in the vacancy notices is used. The job descriptions outline (i) an overview of the job, its general purpose and the main functions and duties of a job, (ii) the job environment which includes relevant factors and circumstances that influence the immediate working conditions and (iii) job requirements covers education, training, experience knowledge skills and personal qualities required for carrying out the job in an efficient and effective way.

The Agency is planning to review its job profiles and job descriptions to bring it up to date.

Temporary agents on long-term employment

Selection Procedure

Temporary Agents 2(f) are recruited under the Agency's implementing rules, adopted 17 September 2015, in line with the requirements of the Staff Regulations that entered into force on 1 January 2014. The rules are applicable for the recruitment of all Temporary Agents within the Agency, with the exception of the Executive Director.

The main steps for external selection procedures are as follows:

- Publication of the vacancy announcement specifying *inter alia* general and specific competencies, key qualifications required, the possible duration of employment, function group and grade and the main steps of the selection procedure;
- Appointment of a Selection Committee composed of at least three members, including a member nominated by the Staff Committee and an external member (in specific cases);
- Preparation of the evaluation grid, written tests and interview questions before reviewing admissibility of candidates;
- Shortlisting and invitation of best candidates to interview following comparative examination of applications; the interview includes a written test (where applicable) ; tests are administered on an anonymous basis to ensure equal treatment among all candidates;
- Minutes of the selection process setting out reasons for decision and recommendation on the establishment of a reserve list for consideration by the Appointing Authority;
- Establishment of a reserve list with names of suitable candidates by the Appointing Authority;
- Offer letter to candidate(s) included on the reserve list to cover the vacant post(s) and letters to unsuccessful candidates called for an interview.

Entry grades

The Commission's decision concerning the criteria applicable to classification in grade and step on engagement of Temporary Agents dated 16 December 2013 is applicable by analogy as per Management Board decision of 5 February 2014.

The recruitment grade is decided corresponding to the job profile and is advertised in the vacancy notice. Recruitment grades for long-term Temporary Agent posts are as follows:

- For AD: from AD5 to AD8
- For AST: from AST 1 to AST 4
- For AST/SC: from AST/SC 1 to AST/SC 2
- Heads of Unit: from AD9 to AD12

The EU-OSHA Decisions of 12.06.2018 laid down provisions for middle management staff and the function of adviser.

Length of employment contracts

For Temporary Agents occupying long-term posts, contracts are offered for a period of three years, with the possibility of one renewal for a period of five years and a second renewal for unlimited period.

The Agency aims for a staff turnover rate below 10% for the period 2019-2022. The appraisal and reclassification process, as well as other career development opportunities, shall contribute to this objective.

The use of long-term Temporary Agent posts follows both the Agency's mandate and the logic of previous Staff Policy Plans, whereby work assignments of a permanent nature are undertaken by agents in posts of long-term (indefinite) duration. In contrast, time-limited assignments are undertaken by staff on short-term contracts. When vacancies for Temporary Agent posts arise, each profile shall be considered based on discussions with the Head of Unit concerned and in line with the relevant job description.

Temporary agents on short/medium term employment

Only the post of Executive Director is on short-term employment, offered for a period of five years, with the possibility of renewal of the mandate as foreseen in Article 11 of the Founding Regulation of the Agency (Regulation EC 2062/94 of 18 July 1994). The Executive Director is appointed by the Management Board as a Temporary Agent at grade AD14 on a proposal from the Commission according to the Founding Regulation mentioned above.

Contract Agents on long-term employment

Selection Procedure

The recruitment procedures for Contract Agents are set out in the implementing provisions on the procedures governing the engagement and use of Contract Staff at EU-OSHA adopted by the Agency's Management Board in January 2008. At the end of 2019, the Management Board adopted a new decision on the general provisions for implementing Article 79 (2) of CEOS, governing the conditions of employment of contract staff 3(a) based on a model decision developed between the European Commission and the Agencies' Standing Working Party.

The current rules enable the Agency to recruit Contract Agents via one of the following procedures:

- Recruitment using the European Communities Personnel Selection Office (EPSO) database;
- Recruitment carried out by the Agency following publication of a vacancy.

Reserve lists are valid for a limited period during which they may be used for further recruitments, as the need arises. The Agency can opt either to use its own recruitment selection procedures or to use the EPSO database to source suitable candidates.

Entry grades

Contract Agents are, to date, recruited in Function Group II to IV.

Length of the contracts

As for Temporary Agents, the use of long-term Contract Agents follows both the Agency's mandate and the logic of previous Staff Policy Plans, whereby work assignments of a permanent nature are met by agents in post of long-term (indefinite) duration.

For Contract Agents in long-term posts, contracts are offered for an initial period of three years, with the possibility of one renewal for a period of five years and a second renewal for an unlimited period.

Contract Agents on long-term employment are engaged for support functions across units in order to provide administrative, technical and secretarial assistance.

Contract Agents on short/medium term employment

For specific time-limited tasks, the Agency may also recruit Contract Agents on short-term contracts of less than three years. For example, to provide cover during long absences of long-term staff (e.g. part-time work, maternity leave, parental or family leave).

Seconded National Experts

The Agency has adopted implementing provisions for the engagement of Seconded National Experts to support the implementation of specific projects and initiatives, and to develop active networking and strengthen cooperation with Member States.

B. Appraisal of performance and reclassification/promotions

Table 1 - Reclassification of temporary staff

Category and grade	Staff in activity at 1.01.Year N-2 (2017)		How many staff members were promoted / reclassified in Year N-1 (2018)		Average number of years in grade of reclassified/promoted staff members
	officials	TA	officials	TA	
AD 16					
AD 15					
AD 14		1			
AD 13		2			
AD 12		1			
AD 11		1		1	3
AD 10		2		1	3 years 9 months
AD 9		4		2	3
AD 8		7		2	3 years 4 months
AD 7		3		1	2 years 9 months
AD 6		2			
AD 5		0			
Total AD		23		4	3 years 4 months
AST 11					
AST 10					
AST 9		1			
AST 8					
AST 7				1	3
AST 6		2		1	3 years 9 months
AST 5		8		2	3 years 9 months

Category and grade	Staff in activity at 1.01.Year N-2 (2017)		How many staff members were promoted / reclassified in Year N-1 (2018)		Average number of years in grade of reclassified/promoted staff members
	officials	TA	officials	TA	
AST 4		2		1	3 years 9 months
AST 3		3			
AST 2		0			
AST 1					
Total AST		16		4	3 years 9 months
AST/SC1					
AST/SC2					
AST/SC3					
AST/SC4					
AST/SC5					
AST/SC6					
Total AST/SC		0			
Total		39		8	3 years 7 months

Table 2 -Reclassification of contract staff

Function Group	Grade	Staff in activity at 1.01.Year N-2 (2017)	How many staff members were reclassified in Year N-1 (2018)	Average number of years in grade of reclassified staff members
CA IV	18			
	17			
	16			
	15		1	3
	14	2	1	3 years
	13			
CA III	12	2	3	3
	11	5	3	3 years 9 months
	10	4		
	9	2		
	8	0		
CA II	7	3	2	3
	6	5	2	4 years 4 months
	5	1		
	4			
CA I	3			
	2			
	1			
Total		24	6	3 years 11 months

The Agency's policy on performance appraisal and reclassification – short description

The Agency adopted on 17.09.2015 its Decision 2015/43 laying down general provisions for implementing the appraisal of Temporary Agents and Contract Agents (Article 43 of the Staff Regulations (SR), and first paragraph of Article 44 of SR for temporary staff). Alongside this, the Agency adopted on 14.09.2017 the application by analogy of Commission Decision C(2016) 7270 of 17.11.2016 amending Decision C(2013)8985 laying down general provisions for implementing Article 43 of the SR and implementing the first paragraph of Article 44 of the SR. Reclassification is carried out each year in line with the implementing provisions on the reclassification of Temporary Agents and Contract Agents dated 02.06.2016. The Agency follows the indicative average career progression set out in the implementing provisions mentioned above, in line with Annex IB of the Staff Regulations. The total number of reclassifications is subject to the availability of resources and authorised posts.

C. Mobility policy

Mobility within the Agency

The Agency organises internal selection procedures to fill vacant posts in line with the implementing rules on the engagement and use of temporary staff under Article 2(f) of CEOS thus encouraging mobility within the Agency. Internal selection procedures are advertised on the intranet and via email.

Mobility among Agencies (Inter-Agency Job Market)

The provisions regarding mobility among agencies in the implementing rules on the engagement and use of temporary staff 2(f) are applied.

Mobility between the agencies and the institutions

As mentioned above, mobility between the agency and the institutions follows the provisions of the implementing rules on engagement and use of temporary staff 2(f).

D. Gender and geographical balance

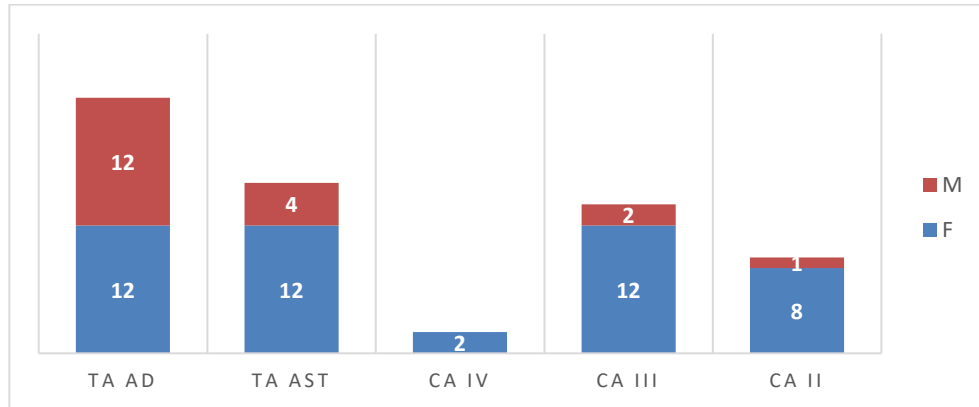
EU-OSHA is an equal opportunity employer and considers candidates for employment without distinction on the grounds of gender, colour, racial, ethnic or social origin, genetic features, language, religion or belief, political or any other opinion, membership of a national minority, property, birth, disability, nationality, age, sexual orientation or gender identity.

The Agency is conscious of the need to diversify its staff and to this effect ensures equal treatment in recruitment and reclassification. With respect to gender balance, women comprise 71% of the total staff. Since September 2011, a female Executive Director has been leading the Agency. On 31.12.2018, there have been three male Heads of Unit.

The Agency implements rules on parental leave, family leave, leave, maternity leave and part-time. The Agency's rules on working time, of 2 June 2016, encourage work-life balance and to this end Management discusses with staff all possible measures to reconcile private and professional commitments. In 2016, staff members worked part-time and took parental and family leave, totalling around three full-time equivalents.

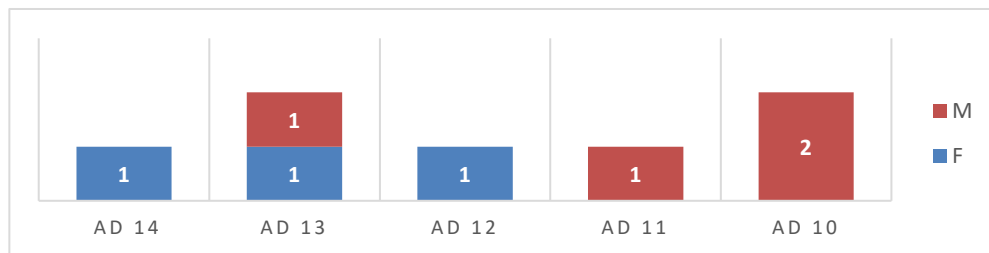
The Agency's decision on the implementation of telework in EU-OSHA was adopted on 30 August 2017.

EU-OSHA Staff by gender at 31.12.2018



Note: It is not included in the above chart one FGIV post (funded outside the normal subsidy) to support the implementation of the IPA programme.

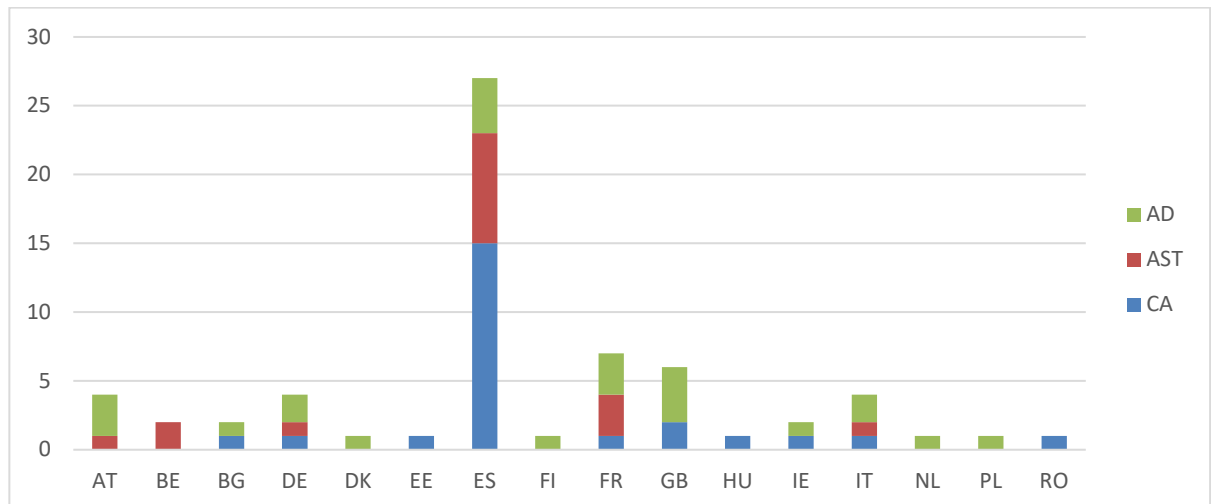
Senior positions (AD10 to AD 14) by gender at 31.12.2018



Geographical balance

A total of 16 nationalities are represented within the Agency. The high number of Spanish staff is mainly due to the conversion of local staff in Contract Agents staff, as required by the previous Staff Regulations Reform that entered into force on 1 May 2004. A seat agreement with the Kingdom of Spain, signed on 31 March 2014, should help attract candidates from outside Spain by facilitating their integration into the local community.

EU-OSHA Staff by nationality at 31.12.2018



E. Schooling

Schooling is a key factor in fostering multilingualism and enabling EU-OSHA to attract and retain qualified staff members. There is no European school at the Agency's seat, Bilbao. Consequently, the Agency reimburses the education allowance in line with the provisions of the Staff Regulations. No extra allowance is allocated to its staff in this regard.

In addition to local schools in Spanish and Basque language, international schools are located within the city and its outskirts; these help the Agency attract a more diverse workforce although the offer is still relatively limited. To ensure the Agency continues to foster its multilingual environment and provide a multicultural education for the children of its staff, the Agency is currently studying and looking to implement possible measures and actions.

Annex V – Building policy

Current building(s)

	Name, location and type of building	Other Comment
<i>Information to be provided per building:</i>	Miribilla Building Santiago de Compostela 12 E-48003 Bilbao - Spain	As from 01/01/2014
Surface area (in square metres) Of which office space Of which non-office space	Built (2,653 m ²) Net: 2,385 m ² 1,018 m ² 1,367 m ²	
Annual rent (in EUR)	EUR 300,000 (rent of office space and one parking slot) EUR 55,000 (communal charges)	
Type and duration of rental contract	8 years	
Host country grant or support	EUR 100,100	
Present value of the building	N/A	
	Name, location and type of building	Other Comment
<i>Information to be provided per building:</i>	Multiburo – NCI, SA Square de Meeûs 38/40 B-1000 Brussels, Belgium	
Surface area (in square metres) Of which office space Of which non-office space	30 m ² Not provided	
Annual rent (in EUR)	EUR 49,000 (fully serviced) EUR 4,000 (running costs)	
Type and duration of rental contract	Renewal on a yearly basis	
Host country grant or support	N/A	
Present value of the building	N/A	

Annex VI – Privileges and Immunities

EU-OSHA signed a Seat Agreement with the Kingdom of Spain on 31 March 2014.

Agency privileges	Privileges granted to staff	
	Protocol of privileges and immunities / diplomatic status	Education / day care
VAT Exemption	The Agency's staff is accredited with the Spanish Ministry of Foreign Affairs with non-diplomatic status with the exception of the Executive Director	
Subsidy from the Kingdom of Spain up to a max. of 100,000 € per year as a contribution to rent related expenditure.	Non Spanish staff members are entitled to VAT exemptions for purchases of goods and purchase of one new car during the first year of service.	

Annex VII – Evaluations

EU-OSHA has a well-established monitoring and evaluation system in place in order to ensure the necessary information for accountability, management and learning purposes.

Monitoring system

EU-OSHA monitors its activities on the basis of predefined performance indicators as well as in the form of narrative reports. Monitoring is carried out internally but also by the Management and Executive Boards who is informed three years per year on the status of the implementation of the annual work programme. Finally, the Management Board provides an annual analysis and assessment of the Executive Director's activity report.

Performance indicators are defined at three levels by the Management Board (activity, priority area, and the Agency). Indicators for the activities are adopted by the Management Board as part of the Programming Document (Annual Work Programme). Revised indicators for the priority areas linked to the strategic objectives (cf. chapter II.2) and for the Agency linked to the mission and vision (cf. the chapter "Mission and vision statement") have been formulated by the Management Board in 2018 and apply as from 2019.

Evaluation system

In 2015 the Agency adopted a new evaluation policy and procedure. A multi-annual evaluation plan which covers the timeframe of the PD has been adopted in accordance with the evaluation policy and the requirements of EU-OSHA's Financial Regulation. All activities included in the present PD are expected to undergo either an ex-post or a mid-term evaluation and new activities will only be included after a prior ex-ante evaluation. The policy and procedure establish a harmonised approach to evaluation and a systematic follow-up on the conclusions from the evaluations.

Follow-up to evaluation findings

In April 2019, the Commission published its Staff Working Document (SWD)¹⁷ on the evaluation of the four agencies (EU-OSHA, Eurofound, ETF and Cedefop) in the policy field of DG EMPL in April 2019. The conclusions on the EU-OSHA are very positive and the good performance of EU-OSHA is recognised throughout the evaluation and the SWD. However, the SWD includes a number of recommendations – most of them directed at the four agencies in common, and a few directly targeted at the individual agencies. The Management Board of EU-OSHA considers the SWD a very important strategic document and the Agency will therefore organise a seminar on the basis of the SWD in January 2020 in order to prepare its decision on the follow-up.

¹⁷ Commission Staff Working Document, Evaluation of the EU Commission Agencies working in the employment and social affairs policy field: EUROFOUND, CEDEFOP, ETF and EU-OSHA, SWD(2019)160final

Annex VIII – Risks

EU-OSHA is currently carrying out a corporate level risk assessment for 2020. This assessment will take into account the corporate risks identified for 2019, the degree of implementation of the 2019 risk management action plan, the lessons learnt from previous years' action plans, as well as the risk assessments carried out on the level of operational and support activities by the activity coordinators. The 2020 corporate risk assessment will be finalised towards the end of 2019.

Annex IX – Procurement plan

The procurement plan covers procurements foreseen for 2020 and which will be paid from Title 3 of the budget. The plan is indicative.

Activity and subject		Procurement estimated budget (yearly based)	Procurement type	Contract type	Milestones	Total per activities
1.3 Anticipating challenges						
a	Futures/foresight work	95,000.00	Negotiated procedure (middle value)	Direct service contract	Q4	140,000.00
b	Expert articles	45,000.00	Negotiated procedure (low value)	Direct service contract	Q4	
2.1 Esener						
a	Primary, secondary analyses and evaluation	400,000.00	Open procedure	Direct service contract	Q2	435,000.00
b	Dashboard update Esener 3	35,000.00	N/A	SC under existing FWC	Q2	
2.7 MSDs						
a	Psychosocial risks and MSDs quantitative	60,000.00	Open procedure	Direct service contract	Q1	424,000.00
b	Psychosocial risks and MSDs literature review	60,000.00	Open procedure	Direct service contract	Q1	
c	Participatory ergonomics and MSD	164,000.00	Open procedure	Direct service contract	Q4	
d	OSHwiki articles	60,000.00	Open procedure	Direct service contract	Q4	
e	MSDs database 2020-2021	80,000.00	Open procedure	Direct service contract	Q4	
2.8 Dangerous substances exposure survey						
a	Preparatory work for fieldwork	315,000.00	Open procedure	Direct service contract	Q4	545,000.00
b	Questionnaire adaptation	100,000.00	Open procedure	Direct service contract	Q4	
c	National expert opinion and adaptation	90,000.00	Open procedure	Direct service contract	Q4	
d	Survey/tool experts	40,000.00	Open procedure	Direct service contract	Q4	

Activity and subject		Procurement estimated budget (yearly based)	Procurement type	Contract type	Milestones	Total per activities
2.9 EUOSH info systems						
a	IT development/visualisation	30,000.00	N/A	SC under existing FWC	Q1	121,300.00
b	Indicators development	91,300.00	Negotiated procedure	Direct contract	Q1	
2.10 Digitalization						
a	Advanced robotics and automation of tasks	235,000.00	Open procedure	Framework Contract	Q2	325,000.00
b	Management of workers through AI-based systems	30,000.00	Open procedure	Framework Contract	Q2	
c	Workshop organisation	60,000.00	N/A	SC under existing FWC	Q2	
2.11 Compliance						
a	Overarching compliance project	122,500.00	Open procedure	Direct service contract	Q1	122,500.00
3.1 OiRA						
a	Development of MS tools	60,000.00	N/A	SC under existing FWC	Q1	327,000.00
b	Development of E-tools	60,000.00	Negotiated procedure	Direct service contract	Q4	
c	OiRA tools development - peer review	6,000.00	Negotiated procedure	Direct service contract	Q3	
d	OiRA mid term evaluation	70,000.00	N/A	SC under existing FWC	Q1	
e	Case study on OiRA in strategies and legislation	6,000.00	N/A	SC under existing FWC	Q3	
f	Usability testing	50,000.00	N/A	SC under existing FWC	Q2	
g	Promotional pilots	55,000.00	N/A	SC under existing FWC	Q3	
h	Audio visual material for OiRA	20,000.00	N/A	SC under existing FWC	Q4	
4.5 HWC 2019-19						
a	HWC 2018-19 evaluation and action plan	50,000.00	N/A	SC under existing FWC	Q1	50,000.00

Activity and subject		Procurement estimated budget (yearly based)	Procurement type	Contract type	Milestones	Total per activities
4.6 HWC 2020-22						
a	Stakeholders' newsroom	30,000.00	N/A	SC under existing FWC	Q2	930,950.00
b	Website implementation phase: additional developments	10,000.00	N/A	SC under existing FWC	Q4	
c	Website implementation phase: PMO, helpdesk & functional induction	50,000.00	N/A	SC under existing FWC	Q4	
d	Additional examples for HWC toolkit	20,000.00	N/A	SC under existing FWC	Q2	
e	Various new content products	60,000.00	Negotiated procedure	Direct service contract	Q4	
f	Copy-editing - various HWC products (e.g. campaign info sheets, case studies)	5,700.00	N/A	Existing SLA	Q4	
g	Production and distribution of HWC give-aways	81,250.00	N/A	Existing SLA	Q3	
h	Production and distribution of HWC print material	75,000.00	N/A	SC under existing FWC	Q2	
i	Lay-out and visual design of additional HWC products	40,000.00	N/A	SC under existing FWC	Q4	
j	Production and distribution of HWC exhibition material	45,000.00	N/A	SC under existing FWC	Q4	
k	New Napo film	35,000.00	Negotiated procedure	Direct service contract	Q4	
l	HWC Secretariat related activities	25,000.00	N/A	SC under existing FWC	Q2	
m	Support for OCP activities	25,000.00	N/A	SC under existing FWC	Q2	
n	Organisation of campaign related events, media & PR activities FAST	300,000.00	N/A	SC under existing FWC	Q1	
o	Campaign Kick-off meetings	74,000.00	N/A	SC under existing FWC	Q1-2	
p	EU partnership meeting	16,000.00	N/A	SC under existing FWC	Q2	
q	Campaign launch event (info point)	10,000.00	N/A	SC under existing FWC	Q3	
r	Campaign launch event (press conference)	3,000.00	N/A	SC under existing FWC	Q2	

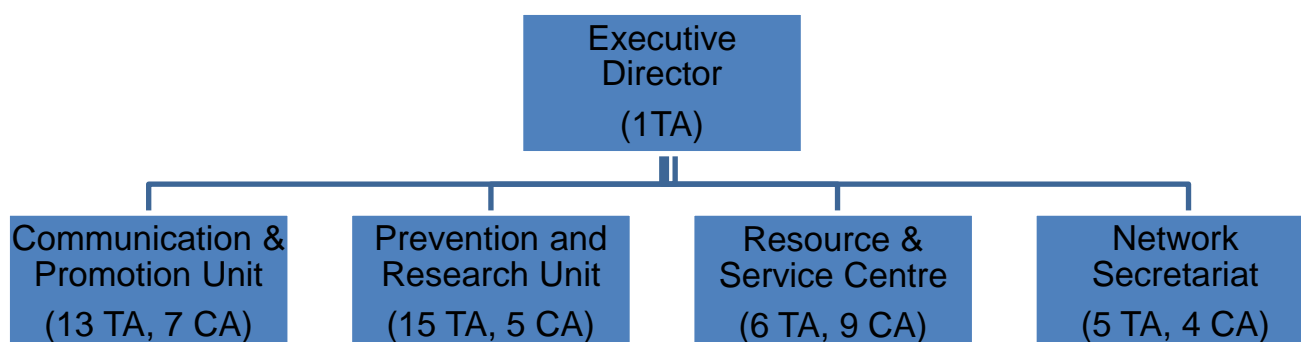
Activity and subject		Procurement estimated budget (yearly based)	Procurement type	Contract type	Milestones	Total per activities
s	Ad hoc visits	1,000.00	Negotiated procedure	Direct service contract	Q4	
t	Impact study new cycles phase I	25,000.00	N/A	SC under existing FWC	Q4	
4.7 Awareness raising and Communication						
a	Copy editing, copywriting, production of various materials	36,500.00	N/A	SC under existing FWC	Q1	
b	Design, layout and production of various materials	20,500.00	N/A	SC under existing FWC	Q1	
c	Production and distribution of promotional material	48,750.00	N/A	SC under existing FWC	Q1	
d	Media monitoring Implementation of FAST/others	15,900.00	N/A	SC under existing FWC	Q1	
e	Media database/distribution	12,845.00	N/A	SC under existing FWC	Q1	
f	Online programme management	150,000.00	N/A	SC under existing FWC	Q1	
g	Online programme maintenance web	162,000.00	N/A	SC under existing FWC	Q1	
h	Online programme hosting	120,000.00	N/A	SC under existing FWC	Q1	2,163,350.00
i	Online programme maintenance CRM	40,000.00	N/A	SC under existing FWC	Q1	
j	Online programme maintenance Plone	60,000.00	N/A	SC under existing FWC	Q1	
k	Online programme usability	20,000.00	N/A	SC under existing FWC	Q1	
l	Online thesaurus	38,255.00	N/A	SC under existing FWC	Q1	
m	HW Film award	25,000.00	N/A	SC under existing FWC	Q2	
n	Design, layout, subtitling - Film Award	5,000.00	N/A	SC under existing FWC	Q1	
o	FAST Awareness Raising events	1,000,000.00	N/A	SC under existing FWC	Q1	
p	FAST production-distribution	195,000.00	N/A	SC under existing FWC	Q1	

Activity and subject		Procurement estimated budget (yearly based)	Procurement type	Contract type	Milestones	Total per activities
q	Secretariat- National reports	25,000.00	N/A	SC under existing FWC	Q1	
r	Stakeholders newroom/FAST	100,000.00	N/A	SC under existing FWC	Q2	
s	Media partnership	30,000.00	N/A	SC under existing FWC	Q2	
t	Europe Day - promotion actions	3,000.00	Negotiated procedure (low value)	Service contract	Q2	
u	OSH World Congress	25,000.00	N/A	SC under existing FWC	Q2	
v	Distribution	30,000.00	N/A	SC under existing FWC	Q1	
w	Ad hoc visits	600.00	Negotiated procedure (low value)	Service contract	Q2	
4.8 Multilingualism						
a	Translations	640,000.00	N/A	Existing SLA	Q1-Q4	640,000.00
5.3 Networking knowledge						
a	Updated web sections on Legislation and Strategies	23,000.00	N/A	SC under existing FWC	Q2	248,000.00
b	Maintenance of OSHwiki articles	40,000.00	N/A	SC under existing FWC	Q4	
c	DS online resources updating	30,000.00	N/A	SC under existing FWC	Q2	
d	Collaboration on carcinogens roadmap	20,000.00	Negotiated procedure	Direct service contract	Q4	
e	Expert exchange programme	10,000.00	Negotiated procedure	Direct service contract	Q4	
f	ILO/WHO costing model collaboration	100,000.00	Open procedure	Direct service contract	Q4	
g	Costs dashboard update	25,000.00	Negotiated procedure	Direct service contract	Q4	
6.4 Strategic and Operational Networking						
a	Interpretation, technical equipment (Board meeting 2020-II)	70,000.00	N/A	SC under existing FWC	Q2	198,300.00

Activity and subject		Procurement estimated budget (yearly based)	Procurement type	Contract type	Milestones	Total per activities
b	Interpretation, technical equipment (Board meeting 2021-I)	106,300.00	N/A	SC under existing FWC	Q4	
c	EEN meeting facilities	1,000.00	N/A	SC under existing FWC	Q1	
d	OSH EU institutional and political monitoring	15,000.00	N/A	SC under existing FWC	Q3	
e	FOP meeting venue	5,000.00	Negotiated procedure (low value)	Purchase order	Q1	
f	Ad hoc visits	1,000.00	Negotiated procedure (low value)	Purchase order	Q4	
7.1 Support to operational activities						
a	Stakeholder survey	40,000.00	N/A	SC under existing FWC	Q1	75,000.00
b	Infographics	5,000.00	N/A	SC under existing FWC	Q1	
c	Matrix support	30,000.00	N/A	SC under existing FWC	Q1	
TOTAL						6,745,400.00

Annex X – Organisation chart

Organisation chart of the Agency as of 31.12.2018 (authorised posts under the EU budget).



Annex XI - EU-OSHA strategy for relations with third countries or international organisations

Basis

The European Agency for Safety and Health at Work (EU-OSHA) is a network-based organisation for the protection of the safety and health of workers through the provision to EU bodies, the Member States, the social partners and those involved in the field of technical, scientific and economic information on health and safety at work. This is achieved in cooperation with existing national, Community and international bodies

EU OSHA cooperates with third countries and international organisations, collecting and making available information on safety and health matters from and to third countries and international organisations.¹⁸

Subject to the authorisation of the Management Board after approval by the Commission, the Agency may establish working arrangements with the authorities of third countries and international organisations which do not create legal obligations incumbent on the Union or its Member States. The Management Board of the Agency can authorise the establishment of cooperation arrangements with the competent authorities of third countries and with international organisations following approval by the Commission in order to achieve the objectives of EU OSHA.¹⁹ The Agency is open to the participation of third countries that have entered into agreements with the Union to this effect.

Arrangements for cooperating with the competent authorities of third countries and international organisations will specify the nature, extent and manner in which these actors participate in the work of the Agency, including provisions relating to the participation in the initiatives undertaken by the Agency, financial contributions, and staff.²⁰

Reasons for engagement

EU-OSHA should engage with international actors for a range of reasons that are not mutually exclusive and which include:

- To obtain information (e.g. case studies, survey data) from actors carrying out parallel work to the Agency (e.g. NIOSH, US OSHA).
- To disseminate information to facilitate capacity building in third countries (e.g. EU OSHA activity under DG NEAR funding programmes).
- To ensure that international actors are producing a coherent message relating to the improvement of working conditions and establishing common priorities.
- To collaborate with international actors to gain greater understandings of OSH issues (e.g. the ILO Global Coalition).
- To raise the profile of the EU and EU OSHA as global leaders in occupational safety and health and the collection, examination, and dissemination of occupational safety and health information.

¹⁸ Article 2.1(g) of EU-OSHA founding regulation (No 2019/126)

¹⁹ Articles 5.1(o) and 30 of EU-OSHA founding regulation (No 2019/126)

²⁰ Article 30 of EU-OSHA founding regulation (No 2019/126)

- To support EU existing and planned initiatives with international actors (e.g. EU engagement with China, Commission financial support to International Chemical Safety Cards Project, EU-US conference).
- To avoid duplication of effort with other EU actors and international actors, collaborating so that any intervention has maximum impact and delivers a common message.
- To support capacity building in states to permit the promotion and adoption of the EU tripartite model of worker protection based on goal-setting legislation such as the “framework directive”.
- To support the broad goals of EU external policies, including neighbourhood and enlargement policies.

Limitations on engagement

The number of actors with whom EU-OSHA could usefully interact is considerable, but it is not feasible for the Agency to engage with all given resource limitations and the focus of EU OSHA work on OSH in the European Union. Therefore there is a need for EU-OSHA to prioritise its engagement.

Priorities for EU-OSHA

Actions with third countries

- Actions with EEA and EFTA States already closely engaged in Agency network:
 - Norway, Iceland, Liechtenstein Switzerland
- Actions in support of European Commission initiatives (e.g. by DG EMPL) in third countries
- Actions in support of neighbour countries to the European Union, particularly those being supported by European neighbourhood and enlargement policies (e.g. from DG NEAR for pre-accession countries). These include:
 - Serbia, Montenegro, the former Yugoslav Republic of Macedonia, Bosnia and Herzegovina, Albania, Turkey, Kosovo under UNSCR 1244/99
 - Armenia, Azerbaijan, Belarus, Georgia, Moldova and Ukraine
 - Algeria, Egypt, Israel, Jordan, Lebanon, Libya, Morocco, Palestine²¹, Syria and Tunisia
- Actions with third countries with whom EU OSHA can collaborate at a project level (e.g. US, Australia, Canada).

Actions with international organisations

- Interaction with key intergovernmental global partners, specifically ILO, WHO, and IALI.
- Interaction with key non-intergovernmental organisations, particularly professional organisations, and specifically ICOH.
- Interaction with identified regional organisations and networks that obviate the need for more direct action with third countries (e.g. Baltic Sea Network, ASEAN, South East Europe Network on Workers' Health).

²¹ This designation shall not be construed as recognition of a State of Palestine and is without prejudice to the individual positions of the EU Member States on this issue.

Risks in engagement with international actors and mitigating actions

- In engagement with some international actors, EU OSHA (and by extension the EU) could be implicated as implicitly supporting an unacceptable regime.
- In travelling to some countries, there is a risk that there is sudden significant instability (political, environmental, or otherwise) leading to unacceptable risk to Agency workers.
- In engaging in financial actions (e.g. low value contracts for translation into local languages) there is a risk that some of those with whom EU-OSHA would engage would not follow the financial norms anticipated and associated with European-funded projects.
- In engaging in Grant contracts with the European Commission to support enlargement and neighbourhood country activity, there is a risk that some countries would not participate in activities as foreseen, leading to a budget imbalance.

Such risks can be mitigated by:

- On-going dialogue with informed EU bodies (e.g. DG NEAR, EAS, DG EMPL), seeking “early warning” where possible and following guidelines for engagement from these institutions.
- Having in place appropriate risk assessment, prevention, and recovery procedures for staff on mission.
- Minimising financial engagement and maintaining financial control (e.g. by purchase of flight tickets on behalf of participants to a seminar).
- Involving also the relevant department of the Ministries of Foreign affairs and the Representations to Brussels of the countries when establishing co-operation.
- Using the experience of and cooperating with existing global networks like ILO and WHO which have already established offices or are involved in EU funded projects in these countries.

Examples of activities by which EU-OSHA can engage international partners

- Coordination activities – for example: exchange of work programmes, attendance at meetings, sharing of priorities and approaches.
- Information collection activities – for example: surveys in States beyond the EU, use of questionnaires to international experts, collation of good practice examples from outside the EU, use of national data from non-Member States, identification of authors from outside the EU.
- Information dissemination activities - for example: translation of Agency publications, provision of Agency materials for translation, presentation of information at meetings organised outside the EU, organisation of meetings at EU-OSHA, support for identified personnel to attend international events.

Annex XII – Outputs under the 2020 annual work programme

Title	Output Type	Output Subtype	Start Date	End Date
1.3 Anticipating future challenges to OSH				
2019 Expert Article 1 (2020)	Publication	Discussion paper/article	2019 Q1	2020 Q2
2019 Expert Article 2 (2020)	Publication	Discussion paper/article	2019 Q1	2020 Q2
2019 Expert Article 3 (2020)	Publication	Discussion paper/article	2019 Q1	2020 Q2
2019 Review on future and agriculture (2020)	Publication	Report: literature review	2019 Q1	2020 Q3
2020 Expert Article 1 (2021)	Publication	Discussion paper/article	2020 Q1	2021 Q2
2020 Expert article 2 (2021)	Publication	Discussion paper/article	2020 Q1	2021 Q2
2020 FOP seminar on 2019 articles	Events	Conference	2020 Q1	2020 Q4
2020 Foresight-3 – phase 1 2020	Publication	Report: methodology	2020 Q1	2020 Q4
2020 Futures/foresight (topic related) initial report – to be defined based on the outcome of the 2019 scoping study (2021)	Publication	Report: technical analysis	2020 Q1	2021 Q3
2.1 ESENER				
ESENER-3 Data visualisation tool	Publication	Data visualisation/data set	2019 Q4	2020 Q3
ESENER-3 Overview report (A5)	Publication	Report: literature review	2019 Q3	2020 Q2
ESENER-3 Secondary analysis on psychosocial risks - main overview report	Publication	Report: literature review	2020 Q2	2022 Q1
ESENER-3 Secondary analysis on psychosocial risks - summary report	Publication	Report: summary	2020 Q2	2022 Q1
ESENER-3 Survey - DATASET	Publication	Data visualisation/data set	2018 Q1	2020 Q3
ESENER-3 Survey DATASET - launch event	Events	Conference	2018 Q1	2020 Q2

Title	Output Type	Output Subtype	Start Date	End Date
2.7 Musculoskeletal disorders				
Expert article - Mainstreaming MSDs into education: an ergonomic example	Publication	Discussion paper/article	2019 Q1	2020 Q2
Expert article - Participatory ergonomics	Publication	Discussion paper/article	2020 Q1	2021 Q1
Final conference on MSDs	Events	Conference	2020 Q4	2020 Q4
Final report "Checklist - Participatory ergonomics and MSDs"	Publication	Report: technical analysis	2020 Q1	2021 Q1
Final report "Psychosocial risks and MSDs" - Literature review	Publication	Report: literature review	2020 Q1	2021 Q1
Final report "Psychosocial risks and MSDs" - Quantitative analysis	Publication	Report: technical analysis	2020 Q1	2021 Q1
Final report "Workforce diversity and MSDs"	Publication	Report: technical analysis	2019 Q1	2020 Q4
Literature review - "OSH policies on MSDs"	Publication	Report: literature review	2018 Q2	2020 Q1
Final report "OSH policies on MSDs"	Publication	Report: technical analysis	2018 Q4	2020 Q2
"OSH policies on MSDs" – case studies (6)	Publication	Case study/good practice examples	2018 Q1	2020 Q1
MSDs policy analysis	Publication	Report: technical analysis	2018 Q1	2020 Q1
Final report "Working with chronic MSD"	Publication	Report: technical analysis	2018 Q3	2020 Q1
MSDs Database	Publication	Database	2019 Q1	2020 Q1
Oshwiki article "Body Mapping tool"	Publication	Oshwiki article	2019 Q1	2020 Q1
Oshwiki article "Hazard Mapping tool"	Publication	Oshwiki article	2019 Q1	2020 Q1
OSHWiki articles - Participatory ergonomics (1)	Publication	Oshwiki article	2020 Q1	2021 Q1
OSHWiki articles - Prolonged static postures (4)	Publication	Oshwiki article	2019 Q1	2020 Q3
Oshwiki articles - Psychosocial risks and MSDs (5)	Publication	Oshwiki article	2020 Q1	2021 Q2
Prolonged static postures - Prevention overviews	Publication	Report: technical analysis	2019 Q1	2020 Q3
Psychosocial risks and MSDs - Expert article	Publication	Discussion paper/article	2020 Q1	2021 Q2
Workshop - Mainstreaming MSDs into education	Events	Expert meeting	2020 Q1	2020 Q2
Workshop "Psychosocial risks and MSDs"	Events	Expert meeting	2020 Q4	2020 Q4
Workshop on workforce diversity and MSDs	Events	Expert meeting	2019 Q1	2020 Q2

Title	Output Type	Output Subtype	Start Date	End Date
2.8 Worker exposure survey				
Final report (2023)	Publication	Report: technical analysis	2020 Q1	2023 Q4
First findings report (2023)	Publication	Report: technical analysis	2020 Q1	2023 Q2
Overview report (2023)	Publication	Report: technical analysis	2020 Q1	2023 Q3
Publication of dataset (2023)	Publication	Database	2020 Q1	2023 Q4
Summary of final report, tbc (2023)	Publication	Report: summary	2020 Q1	2023 Q4
Visualisation of data: infographics and/or infosheets (format to be confirmed) (2023)	Publication	Infographic/PPTs for publication	2020 Q1	2023 Q4
2.9 EU OSH Information System				
Analytical overview report	Publication	Report: technical analysis	2019 Q1	2022 Q1
Analytical overview report summary	Publication	Report: summary	2019 Q1	2022 Q1
Expert review on indicator development	Publication	Report: technical analysis	2020 Q1	2021 Q4
Expert seminar	Publication	Report: methodology	2020 Q1	2020 Q4
Successful collaboration with stakeholders	Actions	Coordination of relations with key stakeholders	2020 Q1	2020 Q4
Improved data visualisation tool	Publication	Data visualisation/data set	2020 Q1	2020 Q4
2.10 OSH and Digitalisation				
Exploratory review Management of workers through AI-based systems	Publication	Report: literature review	2020 Q2	2021 Q4
Info sheet/policy brief on online platform (1)	Publication	Report: infosheets	2020 Q2	2021 Q4
Info sheet/policy brief on online platform (2)	Publication	Report: infosheets	2020 Q2	2021 Q4
Info sheet/policy brief on advanced robotics and automation of tasks (2)	Publication	Report: infosheets	2020 Q2	2021 Q4
Info sheet/policy brief on advanced robotics and automation of tasks (3)	Publication	Report: infosheets	2020 Q2	2021 Q4
Info sheet/policy brief on advanced robotics and automation of tasks (4)	Publication	Report: infosheets	2020 Q2	2021 Q4
Info sheet/policy brief on advanced robotics and automation of tasks (5)	Publication	Report: infosheets	2020 Q2	2021 Q4

Title	Output Type	Output Subtype	Start Date	End Date
Info sheet/policy brief Overview of policies, strategies and initiatives on advanced robotics and automation of tasks (1)	Publication	Report: infosheets	2020 Q2	2021 Q4
Info sheet/ Exploratory review management of workers through AI-based systems	Publication	Report: infosheets	2020 Q2	2021 Q4
Overview of policies, strategies and initiatives related to advanced robotics and automation of tasks (2021)	Publication	Report: literature review	2020 Q2	2021 Q4
Report on the psychosocial and organisational aspects of advanced robotics and automation of tasks (2021)	Publication	Report: literature review	2020 Q2	2021 Q4
Review of the state of knowledge on smart cobots (2021)	Publication	Report: literature review	2020 Q2	2021 Q4
Up-date and in-depth description of OSH policies and initiatives in the online platform economy (2021)	Publication	Report: literature review	2020 Q2	2021 Q4
Workshop Advanced robotics and automation	Events	Expert meeting	2020 Q4	2021 Q2
2.11 Supporting Compliance				
Report 1 for supporting compliance	Publication	Report: literature review	2020 Q1	2023 Q3
Report 2 for supporting compliance	Publication	Report: literature review	2020 Q1	2023 Q3
3.1 OiRA				
Case study OiRA in national strategies and legislation	Publication	Case study/good practice example	2020 Q2	2020 Q4
Implementation of national promotion pilot 1 - 2019 - phase 2	Events	External event	2020 Q1	2020 Q2
Implementation of national promotion pilot 1 - 2020 - phase 1	Events	External event	2020 Q2	2020 Q4
Implementation of national promotion pilot 2 - 2019 - phase 2	Events	External event	2020 Q1	2020 Q2
Implementation of national promotion pilot 2 - 2020 - phase 1	Events	External event	2020 Q2	2020 Q4
OiRA community meeting 2020	Events	Network meeting	2020 Q1	2020 Q4
OiRA mid-term evaluation report	Publication	Report: technical analysis	2020 Q1	2020 Q4

Title	Output Type	Output Subtype	Start Date	End Date
OiRA tools published or updated - 1st slot (10)	Publication	e-tools	2020 Q1	2020 Q3
OiRA tools published or updated - 2nd slot (10)	Publication	e-tools	2020 Q1	2020 Q4
Publication/finalisation of national OiRA tool 3 - SL 2019	Publication	e-tools	2020 Q1	2020 Q2
Publication/finalisation of national OiRA tool 4 2019 - HR	Publication	e-tools	2019 Q1	2020 Q1
Publication/finalisation of national OiRA tool 5 2019 - LV	Publication	e-tools	2019 Q1	2020 Q2
Publication/finalisation of national OiRA tool 6 - PT 2019	Publication	e-tools	2020 Q1	2020 Q3
4.5 HWC Manage Dangerous Substances				
Final Campaign overview report	Publication	Report: summary	2019 Q3	2020 Q2
HWC Evaluation Report	Publication	Report: summary	2019 Q3	2020 Q4
National Campaign Activity Report (FOPs) (2nd year)	Publication	Report: summary	2019 Q4	2020 Q1
4.6 HWC 2020-2022 on musculoskeletal disorders				
Campaign launch event	Events	External event	2020 Q3	2020 Q4
Core HWC promotional material (campaign guide, leaflet, GPA leaflet)	Publication	Infographic/PPTs for publication	2019 Q1	2020 Q3
EU Campaign Partnership meeting	Events	External event	2020 Q2	2020 Q3
Final HWC website (website and back-end)	Communication output	Website	2018 Q4	2020 Q3
New Napo film	Communication output	Videos and other visuals	2020 Q1	2021 Q4
Campaign partnership offer - call for applications	Publication	Corporate	2020 Q1	2020 Q2
Production of the Campaign video	Communication output	Videos and other visuals	2020 Q1	2020 Q4
Updated Campaign Toolkit	Communication output	Website	2019 Q2	2020 Q3
4.9 HWC 2023-2024/2025				
HWC 23-25 Campaign Strategy	Publication	Corporate	2020 Q2	2021 Q1

Title	Output Type	Output Subtype	Start Date	End Date
4.7 Awareness - Raising actions & Communications				
2020 FAST/Awareness national activities implementation	Actions	Coordination of relations with key stakeholders	2020 Q1	2020 Q4
50-80 events over Europe with Agency participation	Events	External event	2020 Q1	2020 Q4
Europe Day: info stand or other communication actions	Events	Other agency events	2020 Q1	2020 Q2
Implementation of overall publications+ programme - 1st semester	Actions	Coordination of relations with key stakeholders	2020 Q1	2020 Q2
Implementation of overall publications+ programme - 2nd semester	Actions	Coordination of relations with key stakeholders	2020 Q3	2020 Q4
Implementation of the Agency's distribution programme - 1st semester	Actions	Coordination of relations with key stakeholders	2020 Q1	2020 Q2
Implementation of the Agency's distribution programme - 2nd semester	Actions	Coordination of relations with key stakeholders	2020 Q3	2020 Q4
Online programme management, maintenance and hosting - 1st semester	Communication output	Website	2020 Q1	2020 Q2
Online programme management, maintenance and hosting - 2nd semester	Communication output	Website	2020 Q3	2020 Q4
OSH World Congress - info stand	Events	Other agency events	2020 Q1	2020 Q4
Overall promotion programme implemented - 1st semester	Actions	Coordination of relations with key stakeholders	2020 Q1	2020 Q2
Overall promotion programme implemented - 2nd semester	Actions	Coordination of relations with key stakeholders	2020 Q3	2020 Q4
Subtitled 2019 winning film(s)	Communication output	Videos and other visuals	2020 Q1	2020 Q2
12-15 PR/news stories	Communication output	Online promotion	2020 Q1	2020 Q4
80 media articles/requests	Communication output	Online promotion	2020 Q1	2020 Q4
Stakeholders' newsroom for FAST/AR activities - online items	Communication output	Online promotion	2020 Q1	2020 Q4
Supporting activities for media partners - promotion and engagement actions	Actions	Coordination of relations with key stakeholders	2020 Q2	2020 Q4

Title	Output Type	Output Subtype	Start Date	End Date
4.8 Multilingualism				
Implementation of Agency's translation plan year 2020	Publication	Corporate	2020 Q1	2020 Q4
5.3 Networking Knowledge				
Joint ex-post evaluation for cost-benefit; micro and small enterprises; work-related diseases	Publication	Corporate	2019 Q4	2020 Q4
Final report - Review on specific diseases - biological agents + 2 ppts	Publication	Report: technical analysis	2018 Q1	2020 Q1
Promotion: 2 PPTs on review on specific diseases - biological agents	Publication	Infographic/PPTs for publication	2018 Q1	2020 Q1
Ad hoc Support to Commission (2020)	Actions	Coordination of relations with key stakeholders	2020 Q1	2020 Q4
Biomonitoring Review practice in the EU (2020)	Publication	Report: literature review	2019 Q2	2020 Q4
E-tools related OSHwiki articles - up to 4 (2020)	Publication	Oshwiki article	2020 Q1	2020 Q4
E-tools SEMINAR - SOS (2020)	Publication	Minutes/Proceedings	2020 Q1	2020 Q4
E-tools SEMINAR (2020)	Events	Conference	2020 Q1	2020 Q4
OSHwiki articles 30% reviewed (2020)	Publication	Oshwiki article	2020 Q1	2020 Q4
Research Coordination MEETING (2020)	Events	Expert meeting	2020 Q1	2020 Q4
Updated WEB SECTION on EU legislation and Strategies (2020)	Communication output	Website	2020 Q1	2020 Q4
6.4 Strategic and Operational Networking				
Active engagement in the Heads of Agencies' network	Actions	Coordination of relations with key stakeholders	2020 Q1	2020 Q4
Active participation in EEN annual conference	Events	External event	2020 Q1	2020 Q4
Annual EEN OSH Ambassador meeting	Events	Other agency events	2020 Q1	2020 Q2
Conflict of interest policy	Publication	Corporate	2020 Q1	2020 Q1
Rules of procedure for the Management and Executive Boards	Publication	Corporate	2020 Q1	2020 Q1
Continued coordination with Eurofound, EiGE and ECHA	Actions	Coordination of relations with key stakeholders	2020 Q1	2020 Q4

Title	Output Type	Output Subtype	Start Date	End Date
Director or other staff's visit 1	Actions	Coordination of relations with key stakeholders	2020 Q1	2020 Q1
Director or other staff's visit 2	Actions	Coordination of relations with key stakeholders	2020 Q2	2020 Q2
Director or other staff's visit 3	Actions	Coordination of relations with key stakeholders	2020 Q3	2020 Q3
Director or other staff's visit 4	Actions	Coordination of relations with key stakeholders	2020 Q4	2020 Q4
EB meeting III	Events	Network meeting	2020 Q1	2020 Q4
EB meeting I	Events	Network meeting	2020 Q1	2020 Q1
EB meeting II	Events	Network meeting	2020 Q1	2020 Q2
FOP-20-01	Events	Network meeting	2019 Q4	2020 Q1
FOP-20-02	Events	Network meeting	2020 Q2	2020 Q2
FOP-20-03	Events	Network meeting	2020 Q1	2020 Q4
FOP-21-01	Events	Network meeting	2020 Q4	2020 Q4
Launch of EEN OSH Award 2021	Events	Other agency events	2020 Q2	2020 Q4
MB meeting I	Events	Network meeting	2019 Q4	2020 Q1
MB meeting I	Events	Network meeting	2020 Q4	2021 Q1
MB meeting II	Events	Network meeting	2020 Q1	2020 Q2
MB seminar I	Events	Network meeting	2020 Q4	2021 Q1
MB seminar I	Events	Network meeting	2019 Q4	2020 Q1
OKAG I 2020	Events	Network meeting	2020 Q1	2020 Q1
OKAG II 2020	Events	Network meeting	2020 Q1	2020 Q4
Ongoing coordination and liaison with European Institutions and social partners	Actions	Coordination of relations with key stakeholders	2020 Q1	2020 Q4
TARAG I 2020	Events	Network meeting	2020 Q1	2020 Q1
TARAG II 2020	Events	Network meeting	2020 Q1	2020 Q4
Visits to Agency 1-5 - general issues	Actions	Coordination of relations with key stakeholders	2020 Q1	2020 Q2
Visits to Agency 6-10 - general issues	Actions	Coordination of relations with key stakeholders	2020 Q3	2020 Q4